



**HAL**  
open science

# La création d'une artothèque et ses enjeux : l'exemple de l'Espace Vallès à Saint-Martin-d'Hères

Wendy Lopez

## ► To cite this version:

Wendy Lopez. La création d'une artothèque et ses enjeux : l'exemple de l'Espace Vallès à Saint-Martin-d'Hères. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03294552

**HAL Id: dumas-03294552**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03294552v1>**

Submitted on 21 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La création d'une artothèque et ses enjeux : l'exemple de l'Espace Vallès à Saint- Martin-d'Hères

Wendy LOPEZ

Sous la direction de Camille Faye

Stage effectué à l'Espace Vallès, galerie municipale d'art contemporain, du 12 janvier au 11 juin 2021 sous la direction de Charles Quénard.

UFR LLASIC  
Département Lettres  
Université Grenoble Alpes

---

Mémoire de master 2 Mention Arts, lettres et civilisation - 30 crédits

Parcours Diffusion de la culture

Année universitaire 2020-2021



# **La création d'une artothèque et ses enjeux : l'exemple de l'Espace Vallès à Saint- Martin-d'Hères**

**Wendy LOPEZ**

Sous la direction de Camille Faye

Stage effectué à l'Espace Vallès, galerie municipale d'art contemporain, du 12 janvier au 11 juin 2021 sous la direction de Charles Quénard.

UFR LLASIC  
Département Lettres  
Université Grenoble Alpes

---

Mémoire de master 2 Mention Arts, lettres et civilisation - 30 crédits

Parcours Diffusion de la culture

Année universitaire 2020-2021

## Remerciements

Je voudrais remercier toutes les personnes qui m'ont laissé une chance, malgré le contexte de cette année si particulière. Merci à la Mairie de Saint-Martin-d'Hères et plus précisément à Charles Quénard, directeur des affaires culturelles, qui m'a donné l'opportunité d'avoir une nouvelle expérience professionnelle. Merci à Frédéric Guinot et Bertrand Bruatto qui m'ont montré le fonctionnement d'une galerie et les ficelles du métier, et qui m'ont chaleureusement accueillie pendant ces six mois. Merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées pendant ce stage qui m'ont parlé, écoutée, conseillée, et grâce à qui j'ai pu réfléchir longuement, d'un point de vue professionnel comme personnel.

Merci à l'équipe enseignante du Master Diffusion de la culture, notamment Camille Faye qui a accepté de me suivre dans l'élaboration de ma réflexion, et qui avait toujours le mot juste pour me conseiller.

À toute ma promotion, avec qui j'ai vécu de beaux moments de partage, d'apprentissage et d'échange : bien que marquées par la crise sanitaire, ces deux années resteront une expérience positive grâce à vous, et je vous en suis plus que reconnaissante.

Je remercie également celles et ceux qui m'ont soutenue pendant la rédaction de ce mémoire et ces deux années de formation qui n'ont pas été de tout repos.

Pour finir, merci à ma famille et à ma sœur, Maëva Lopez, pour son précieux encouragement malgré la distance qui nous sépare.

### **DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT**

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

PRENOM : Wendy

NOM : LOPEZ

DATE : 17/06/2021

# Sommaire

<b>Remerciements.....</b>	<b>2</b>
<b>Déclaration anti-plagiat.....</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>4</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>6</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>8</b>
<b>Partie 1 – Compte rendu : un stage en galerie d’art pendant la pandémie COVID-19.....</b>	<b>9</b>
<b>Introduction au compte rendu.....</b>	<b>10</b>
<b>1.1. L’ESPACE VALLÈS À SAINT-MARTIN-D’HÈRES.....</b>	<b>12</b>
1.1.1. PRÉSENTATION DU LIEU D’ACCUEIL.....	12
1.1.1.1. <i>Les origines de l’Espace Vallès.....</i>	<i>12</i>
1.1.1.2. <i>Le fonctionnement de la galerie.....</i>	<i>15</i>
1.1.1.3. <i>L’ancrage territorial d’une structure d’art contemporain.....</i>	<i>17</i>
1.1.2. UNE APPARTENANCE MUNICIPALE.....	20
1.1.2.1. <i>L’affirmation d’une politique culturelle engagée.....</i>	<i>20</i>
1.1.2.2. <i>L’Espace Vallès et son identité singulière.....</i>	<i>25</i>
<b>1.2. COMPTE RENDU DES MISSIONS.....</b>	<b>29</b>
1.2.1. LES MISSIONS DE COMMUNICATION.....	29
1.2.2. LES MISSIONS DE MÉDIATION.....	33
1.2.3. LES MISSIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L’ARTOTHÈQUE...35	
<b>Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>37</b>
<b>Partie 2 – La création d’une artothèque et ses enjeux : l’exemple de l’Espace Vallès à Saint-Martin-d’Hères.....</b>	<b>38</b>
<b>Introduction à la recherche.....</b>	<b>39</b>
<b>2.1. DÉMOCRATISER L’ART CONTEMPORAIN.....</b>	<b>41</b>
2.1.1. UNE GALERIE D’ART DANS UNE VILLE OUVRIÈRE.....	41
2.1.2. LA MÉDIATION DE L’ART CONTEMPORAIN, UNE NÉCESSITÉ ?.....	44
2.1.3. VERS UNE DÉMOCRATIE CULTURELLE.....	49
<b>2.2. CRÉER LES MOYENS D’UNE CIRCULATION DES PUBLICS.....</b>	<b>54</b>

2.2.1. JEUX D'ACTEURS ENTRE L'ÉQUIPEMENT ET LES PUBLICS.....	54
2.2.2. L'ÉLARGISSEMENT D'UN RÉSEAU INSTITUTIONNEL .....	60
2.2.3. COMPARAISON AVEC L'ARTOTHÈQUE DE GRENOBLE.....	65
<b>2.3. SOUTENIR LA CRÉATION CONTEMPORAINE.....</b>	<b>71</b>
2.3.1. AIDER À LA CRÉATION.....	71
2.3.2. VALORISER LES ARTISTES ET LEURS ŒUVRES.....	75
2.3.3. UNE DÉMARCHE DE LÉGITIMATION DE LA STRUCTURE.....	78
<b>2.4. DÉVELOPPER DES SERVICES NUMÉRIQUES.....</b>	<b>82</b>
2.4.1. POUR UNE MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT.....	82
2.4.2. UNE STRATÉGIE POTENTIELLE DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE.....	87
2.4.3. FAVORISER UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ.....	91
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>95</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>97</b>
<b>Sitographie.....</b>	<b>100</b>
<b>Tables des illustrations.....</b>	<b>105</b>
<b>Table des annexes.....</b>	<b>106</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>107</b>



## Glossaire

**Régie directe** : Gestion financière d'un lieu totalement et directement prise en charge par l'organisme ou la personne publique qui l'a créé. Le fonctionnement et la gestion du service public sont dans ce cas assurés par la collectivité.

**1% artistique** : Dispositif politique de 1951 mis en place par l'Etat qui vise à soutenir la pratique artistique en imposant « l'obligation de décoration des constructions publiques » sans distinction de domaine artistique, de type de bâtiments ni de lieu d'exposition.

**Zone d'aménagement concertée** : Zone géographique aménagée par une collectivité ou établissement public au regard de différents enjeux (urbains, économiques, politiques).

**Education populaire** : Courant de pensée commun dès les années 1920 en France, ce mouvement de l'éducation nouvelle vise une éducation du peuple, très en lien avec le système social.

**Art et Essai** : Label décerné par le Centre National du Cinéma qui apporte une valorisation financière de la part de l'Etat, un classement au sein des différentes salles de cinéma Art et Essai mais aussi une visibilité adaptée à la politique de diffusion et d'animation des films d'auteurs.

**Droits culturels** : « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (d'après la Déclaration de Fribourg en 2007).

**Publics empêchés** (ou publics spécifiques) : Personnes ne pouvant pas se rendre dans des lieux culturels pour des raisons physiques, morales ou matérielles (handicap, éloignement, manque de moyens financiers, méconnaissance du lieu...).

**Culture et Santé** : Dispositif national conventionné depuis le 6 mai 2010 entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Culture qui vise à mettre en place des projets et événements dans le but de fournir une offre culturelle en partenariat avec les établissements hospitaliers ou centres médico-sociaux.

**SWOT** : Matrice en forme de tableau, basée sur la stratégie marketing permettant de voir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces d'une structure dans un environnement spécifique.

**Artothèque** : « organisme pratiquant le prêt d'œuvres d'art ou de reproductions » (d'après le Dictionnaire Larousse).

**Médiation culturelle** : Actions de diverses natures menées dans le but de mettre en lien l'œuvre, l'artiste et le public. Les actions de médiations visent à susciter de l'échange et de l'intérêt autour d'un objet culturel.

**Comité interministériel à la ville** : Instance de décision pour la politique de la ville mise en place par l'Etat depuis 1988.

**Journées européennes du patrimoine (ou JEP) :** Manifestation culturelle européenne annuelle créée en 1999. Pendant deux jours, des lieux de patrimoine comme des monuments historiques, des châteaux ou des édifices religieux se veulent plus accessibles.

**Numothèque :** Plateforme numérique regroupant toutes les ressources des bibliothèques et médiathèques de l'agglomération grenobloise.

**Assurance clou à clou :** Expression non officielle évoquant un type de contrat d'assurance qui assure chaque parcelle d'un objet ou d'un bien mobilier, notamment concernant son transport, son altération, etc.

**Référencement :** Aussi appelé « SEO » (Search Engine Optimization), le référencement, sur le web, correspond au positionnement et à la visibilité des sites internet sur les pages de résultat de moteurs de recherches comme Google, Yahoo ou Bing.

**Stories :** Photos et vidéos partagées pendant un temps imparti sur un profil Instagram, d'une durée de quinze secondes maximum, découpables en plusieurs séquences.

**Agenda d'accessibilité programmée :** Dispositif utilisé jusqu'en 2019. Agenda élaboré par les lieux ne pouvant pas répondre aux normes d'accessibilité demandées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (2005).

## Sigles et abréviations

**DAC** : Direction des Affaires culturelles.

**Loi NOTRe** : Loi du 7 août 2015 évoquant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**CNC** : Centre National du Cinéma et de l'Image animée.

**La Métro** : Nom utilisé pour désigner Grenoble Alpes Métropole.

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée.

**EAC** : Éducation Artistique et Culturelle.

**Loi LCAP** : Loi du 7 juillet 2016 évoquant la Liberté de Création Architecture et Patrimoine.

**ARS** : Agence Régionale de Santé.

**Cie** : Compagnie.

**SWOT** : Strengths (Atouts), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces). Matrice marketing définie dans le glossaire p°6.

**DAAC** : Délégation Académique aux Arts et à la Culture.

**DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

**BBF** : Bulletin des Bibliothèques de France.

**CNRTL** : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

**CNAP** : Centre National des Arts Plastiques.

**ADRA** : Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques.

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

**BMG** : Bibliothèque Municipale de Grenoble.

**CRR** : Conservatoire à Rayonnement Régional.

**CRC** : Conservatoire à Rayonnement Communal.

**FRAC** : Fonds Régional d'Art Contemporain.

**FIACRES** : Fonds d'Incitation à la Création.

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce.

**ESAD** : École Supérieure d'Art et de Design, communément appelée école des Beaux-Arts.

**ERP** : Établissement Recevant du Public.

**Ad'Ap** : Agenda d'Accessibilité Programmée.

## **PARTIE 1**

-

### **COMPTE RENDU :**

# **UN STAGE EN GALERIE D'ART PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19**

## INTRODUCTION AU COMPTE RENDU

Ce stage de six mois représente l'apogée de mon parcours académique puisqu'il marque la fin de mon cursus d'études supérieures. Embarquée très jeune dans la pratique théâtrale et tout le bon qu'elle peut apporter, j'ai très vite souhaité découvrir le monde de la culture et ses richesses. Mon parcours a été marqué par un florilège de connaissances et d'apprentissages concernant de nombreux domaines artistiques, notamment grâce à mon baccalauréat littéraire option théâtre puis à ma double Licence Arts du spectacle - Lettres Modernes. Après avoir côtoyé pendant des années la pratique créative, partie visible de l'iceberg culturel, je souhaitais en savoir plus sur sa partie immergée : la communication d'évènements, la gestion de projets culturels, le contexte de création, l'administration, et bien d'autres choses encore. Toutes ces notions théoriques et pratiques sont celles que le Master Diffusion de la culture entend transmettre, ce qui a motivé mon choix pour terminer mon cursus universitaire.

Forte de rencontres et de découvertes, j'identifie aujourd'hui mon objectif professionnel comme une envie : une envie de travailler dans la communication culturelle, une envie de continuer à apprendre, et une envie de ne jamais rater une opportunité. C'est ainsi qu'après avoir vu mon stage de Master 1 s'annuler, j'ai décidé d'élargir mon champ des possibles en termes d'expériences et de domaines d'action culturelle. L'Espace Vallès m'est apparu comme une évidence, puisque l'art contemporain est une discipline artistique et un milieu professionnel que je ne connaissais pas, ou très peu, tout comme le fonctionnement d'une galerie d'art. Mon bagage professionnel, mon expérience antérieure dans la pratique théâtrale et mes connaissances techniques grâce au stage à La Rampe (Echirolles) m'ont permis de ne jamais me sentir perdue face aux missions qui m'ont été confiées. En troisième année de Licence, j'avais eu l'occasion d'effectuer un stage dans un espace culturel, qui comprenait un théâtre, un cinéma et une galerie d'art, mais il était géré par une association nommée CULTURE EN VIVARAIS. La différence de dynamique que connaît l'Espace Vallès, induite par son appartenance à une collectivité territoriale, m'a également donné envie d'avoir une expérience concrète dans ce type de milieu professionnel, de connaître un autre aspect – plus politique – de la culture.

La pandémie de COVID-19 n'a en aucun cas été une alliée dans ma recherche de stage,

au contraire. Mes camarades et moi-même sommes longtemps restés dans l'incompréhension, dans la peur, mais surtout dans l'espoir de voir le milieu de la culture rouvrir et revivre. Plus que notre cursus scolaire, la crise sanitaire a marqué le fonctionnement de toutes les structures culturelles, notre quotidien, mais aussi notre futur professionnel. Pourtant, avoir consolidé une nouvelle expérience grâce à ce stage de fin d'étude montre que tout n'est pas perdu.

Mon intégration à l'équipe de l'Espace Vallès s'est faite de manière assez aisée. En effet, j'avais déjà rencontré l'équipe de la galerie lorsque j'avais postulé en candidature spontanée à la Direction des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères lors de ma première année de Master. Je souhaitais déjà, grâce à mon stage de première année, avoir une expérience concrète dans les politiques culturelles mises en place au sein de collectivités territoriales. Suite à la pandémie de COVID-19, ce stage de Master 1 a été annulé. Cependant, Frédéric Guinot et Bertrand Bruatto – les responsables de l'Espace Vallès – m'ont recontactée en fin d'année 2020 pour me proposer un nouveau stage. Même si celui-ci devait se dérouler uniquement au sein de l'Espace Vallès, qui dépend de la Direction des Affaires culturelles – service culturel de la municipalité. Mon tuteur officiel était donc Charles Quénard, directeur des affaires culturelles, avec qui j'avais déjà beaucoup échangé autour de ma vision de la culture, de mes expériences mais aussi de mes désirs d'apprentissage lors de mon entretien l'année précédente. Après plusieurs rencontres et échanges avec mes futurs collègues, il a été convenu que je rejoindrais l'équipe de l'Espace Vallès de janvier à juin 2021, autour de missions de médiation, communication mais surtout d'aide à la mise en place du projet d'artothèque, un nouveau service basé à la galerie qui sera disponible à la rentrée 2021.

Une mise en commun et des contacts réguliers nous ont permis de communiquer de manière efficace en interne, mais aussi d'imaginer de nouvelles missions au cours de mon stage, qui correspondaient aux besoins imminents de la structure. En quelques mois, j'ai appris à intégrer une équipe déjà formée depuis des décennies, mais aussi à m'adapter face à l'organisation et au fonctionnement d'une municipalité. Grâce à la valorisation et la mise en place d'une politique culturelle précise, mon stage à l'Espace Vallès m'a permis d'interagir et d'échanger avec des acteurs du milieu culturel qui m'ont transmis autant de choses que, je l'espère, j'ai pu leur en apporter. Ce stage me permet de clôturer mon cursus universitaire avec logique et cohérence, tout en m'ouvrant l'éventail de possibilités professionnelles qu'il me reste à envisager.

## **1.1. L'Espace Vallès à Saint-Martin-d'Hères**

### **1.1.1. Présentation du lieu d'accueil**

#### *1.1.1.1. Les origines de l'Espace Vallès*

C'est en 1990 que Jo Blanchon, maire de Saint-Martin-d'Hères de 1971 à 1998, porte la volonté d'ouvrir une salle d'exposition polyvalente au 14 place de la République. Son attrait pour les arts plastiques mais également son engagement militant communiste l'incitent à appliquer une politique culturelle rendant l'art accessible au plus grand nombre. À ses débuts, le lieu accueille à la fois des expositions artistiques, et des projets municipaux comme des présentations de maquettes d'urbanisme. N'ayant pas été pensé pour cet usage polyvalent, l'Espace Vallès se recentre par la suite sur sa fonction première : une galerie d'art, entièrement consacrée à l'art contemporain. Les institutions soutiennent financièrement ce projet avec des subventions, notamment le Ministère de la culture, la Région Rhône-Alpes<sup>1</sup>, et le Département de l'Isère. La galerie étant un équipement municipal en régie directe<sup>2</sup>, la ville lui octroie chaque année un budget dédié à ses activités. Grâce au soutien financier de ces institutions et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Espace Vallès est très vite reconnu galerie d'art contemporain.

Les réalités ouvrières et rurales que connaît la ville de Saint-Martin-d'Hères depuis l'essor de l'industrie à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle s'allient dans les années 60 à des réalités universitaires avec la création du domaine universitaire. À cette même période, la croissance démographique de l'agglomération grenobloise impacte la population martinéroise<sup>3</sup>. La politique communiste de la ville<sup>4</sup> a pu très vite s'appuyer sur ces différentes identités pour suivre l'évolution de la société. Aujourd'hui, Saint-Martin-d'Hères n'est plus une ville ouvrière, elle fait partie de la métropole Grenoble-Alpes, les préoccupations des élus ont donc

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui Région Auvergne-Rhône-Alpes, depuis la loi NOTRe votée en août 2015 et mise en œuvre au 1er janvier 2016.

<sup>2</sup> Selon le Conseil d'Etat, la régie directe est « un mode de gestion d'un service public qui consiste en la prise en charge directe du fonctionnement de ce service par la personne publique qui l'a créé, avec ses propres moyens et ses propres agents ». URL : <https://www.conseil-etat.fr/Media/contenu-froid/documents/guide-des-outils-d-action-economique/maj-1219/f11-liens.pdf> [dernière consultation le 15/06/2021]

<sup>3</sup> Le site de la ville de Saint-Martin-d'Hères évoque l'évolution de la population en chiffres : 9 494 habitants en 1959, 23 862 en 1960. L'INSEE indique 34 341 habitants en 1990, soit presque quatre fois la population 30 ans plus tôt. URL : <https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/notre-histoire> [dernière consultation le 15/06/2021]

<sup>4</sup> Depuis 1947, les différents mandats sont marqués par une majorité communiste.

évolué avec le temps. Les politiques culturelles n'ont jamais été en rupture, mais se sont renforcées à partir des idées initiales<sup>5</sup> en ce qui concerne la culture et son rapport avec ce que peut être une société. Ce qui est nécessaire à la population a toujours été la préoccupation principale des différents politiques de la ville de Saint-Martin-d'Hères, et la pratique culturelle est sans aucun doute une nécessité. Pour alimenter cette expression culturelle, la ville a, dès 1967/1970, mis en place la politique du 1 % artistique<sup>6</sup>. A cette période, la ville a connu un fort accroissement de sa population et a construit une école par an pour répondre aux besoins de cette population grandissante. C'est donc naturellement sur les murs de ces écoles que les artistes déployaient leurs travaux, encouragés, voire subventionnés, par l'État. Le 1% artistique marque la première rencontre officielle entre le milieu artistique, ses professionnels plasticiens et les habitants de Saint-Martin-d'Hères. La relation entre la population martinéroise et le milieu culturel s'étoffe avec les années, grâce à de nombreux projets concernant les représentations culturelles de la place du plasticien dans la ville : diverses sculptures et installations artistiques installées dans les zones industrielles de Saint-Martin-d'Hères et dans les collèges<sup>7</sup> et des logements sociaux transformés en ateliers d'artistes dans le quartier Renaudie en sont des exemples. Ces différentes actions, directement commandées par les élus, révèlent un certain rapport des municipalités successives à la population et à l'éducation populaire<sup>8</sup>.

Comme me l'a confié José Arias, élu de la ville de Saint-Martin-d'Hères de 1983 à 2014, d'abord adjoint à la jeunesse puis à la culture sous le mandat du maire Jo Blanchon : « L'éducation populaire à Saint-Martin-d'Hères se traduisait, effectivement, par des volontés de pratiques culturelles avec les habitants. »<sup>9</sup>. Des ateliers de pratiques théâtrales et des ateliers d'artistes faisaient donc partie du quotidien des habitants dès les années 80 et leur permettaient d'exprimer une envie artistique, voire picturale. L'envie de diffuser et de permettre la création

---

<sup>5</sup> Favoriser l'accessibilité à la culture pour tous, offrir une diversité d'offres culturelles, permettre à la jeunesse d'obtenir une éducation artistique et culturelle, soutenir les artistes, etc...

<sup>6</sup> Dispositif politique de 1951 qui vise à soutenir la pratique artistique en imposant « l'obligation de décoration des constructions publiques » sans distinction de domaine artistique, de type de bâtiments ni de lieu d'exposition. Ce dispositif est encadré par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 et le nouveau code de la commande publique (art. L2172-2, R2172-7 et R2172-19).

URL : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artistique> [dernière consultation le 15/06/2021].

<sup>7</sup> *Le sablier* de Vieux, réalisé en 1977, est toujours visible à l'entrée du campus universitaire, à l'entrée sud de la Z.A.C Champ Roman.

<sup>8</sup> Le Dictionnaire de la pédagogie Freinet définit l'éducation populaire comme un « courant de pensée dont l'origine remonte à la fin du XVIIIe siècle, considéré comme l'une des racines du mouvement de l'Éducation nouvelle des années 1920, et toujours actuel. Il vise un système d'éducation du peuple, par le peuple, pour le peuple, dans une perspective d'amélioration du système social. ».

<sup>9</sup> Citation de José Arias, issue d'un entretien informel mené le 4 mars 2021.



artistique s'est faite de plus en plus présente et en ce sens, la ville opte pour une politique volontariste qui l'amène à racheter un cinéma en 1987 : Mon Ciné, cinéma municipal, aujourd'hui labellisé Art et Essai<sup>10</sup>. Le soutien des Ministères de l'époque, notamment Jack Lang qui appuie la possibilité d'une meilleure accessibilité à la culture<sup>11</sup>, encourage José Arias, dès son mandat à la culture en 1989, à imaginer une forme de structure qui s'émancipe d'une culture traditionnelle, en allant vers une offre plus accessible – grâce à la présence de la culture au cœur de la ville – en s'inscrivant de manière permanente sur le territoire. Il pense un lieu consacré à l'art contemporain, à la création artistique. « Comment aider des jeunes plasticiens à avoir un premier vernissage, une première accroche? »<sup>12</sup>.

Les grandes lignes du projet de l'Espace Vallès sont énoncées : d'abord, soutenir la création contemporaine, grâce au financement de projets artistiques qui seront ensuite exposés pendant un temps limité à la galerie. C'est le principe même d'un lieu de production et de diffusion. Les plasticiens devaient se trouver une place pour exposer, affirmer leurs démarches. Ensuite, grâce à une vision généraliste et exhaustive des disciplines de l'art contemporain, la galerie vise à attirer de nouveaux publics afin de leur faire rencontrer différentes créations. Nouveaux publics car, lors de la création de l'Espace Vallès et encore aujourd'hui, l'art contemporain est catégorisé par le grand public comme un loisir de niche. Pourtant, le but initial du lieu est de permettre la reconnaissance de l'artiste mais aussi sa rencontre avec les différents publics. Les divers élus à la culture de la ville ont toujours eu comme maîtres-mots : diffusion, participation, création. De plus, ce qui était voulu avec la création de l'Espace Vallès et des différents équipements culturels municipaux, était d'équiper culturellement la ville afin de recentrer les pratiques culturelles des Martinérois sur le territoire<sup>13</sup>. De nos jours, cette notion de ville centre<sup>14</sup> est peu à peu en train de s'atténuer avec des dispositifs comme la

---

<sup>10</sup> Un cinéma, ou une salle Art et Essai est un établissement qui met en avant un certain nombre de films recommandés Art et Essai dans sa programmation. Géré par le Centre National du Cinéma et de l'Image animée (CNC), ce label apporte une valorisation financière de la part de l'Etat, un classement au sein des différentes salles de cinéma Art et Essai mais aussi une visibilité adaptée à la politique de diffusion et d'animation des films d'auteurs.

<sup>11</sup> En faveur d'un développement culturel global et pour "reconquérir le public populaire" d'après Claude Mollard dans *La culture est un combat* (2015), Jack Lang met en place différentes mesures, comme l'élargissement des champs d'actions du Ministère de la culture (en soutenant des pratiques culturelles autrefois ignorées) ou des mesures inédites en faveur de domaines artistiques en difficulté comme le cinéma dont "Une aide à la modernisation des salles dans les zones défavorisées et la création d'une Agence pour le développement régional du cinéma.". Jack Lang, dans sa politique culturelle, réfléchit au potentiel économique de la culture et remanie le budget qui lui est alloué pour dévoiler les intérêts d'une culture de proximité.

<sup>12</sup> Citation de José Arias, *op.cit.* note 9 p°13.

<sup>13</sup> Jusque là, la ville de Grenoble centralisait les équipements culturels, et donc les pratiques.

<sup>14</sup> Ici, c'est uniquement la ville de Grenoble qui est considérée, et non l'ensemble de la Métropole grenobloise.

décentralisation et la démocratisation culturelle. La ville de Saint-Martin-d'Hères n'est plus vue comme un territoire de seconde zone, une annexe de la ville-centre Grenoble. En effet, elle compte parmi les plus grosses communes en nombres d'habitants et fait pleinement partie de la dynamique métropolitaine : elle a un poids politique certain grâce à la création de la Métro<sup>15</sup>. La construction de l'Espace Vallès est donc le fruit d'une réflexion commune entre personnes intéressées : des élus comme Jo Blanchon et José Arias, mais aussi des artistes ouverts au débat comme Roland Orépük ou Anne Abou – à la tête de la galerie pendant les deux premières décennies – et enfin, une population plus qu'ouverte à l'idée de côtoyer et pratiquer l'art contemporain.

### *1.1.1.2. Le fonctionnement de la galerie*

Depuis ses débuts, l'Espace Vallès est donc un équipement municipal. Le projet a été pensé par les élus, et soutenu par les artistes locaux. Pourtant, en quoi l'appartenance du lieu a-t-elle une importance pour son fonctionnement?

En raison de son statut municipal, la galerie fonctionne comme tout autre équipement de la ville. Elle fait partie d'un service, la Direction des affaires culturelles (DAC), gérée par Charles Quénard. Le fonctionnement municipal repose sur un organigramme pyramidal avec des directions générales, des directions et des services<sup>16</sup> mais il n'y a pas de hiérarchie entre les équipements culturels rattachés<sup>17</sup> à la DAC de Saint-Martin-d'Hères. Des coordinations entre les équipements sont organisées pour répondre aux besoins de chacun, et afin d'entretenir la transversalité entre les différents services culturels, le directeur des affaires culturelles fait des points bi-mensuels avec les responsables de chaque structure.

L'Espace Vallès, sa première année, était géré par un comité d'artistes qui se mettaient d'accord quant à la programmation et au fonctionnement de la galerie. Très vite, une personne a été nommée à la direction : Anne Abou, qui restera directrice artistique pendant vingt ans, jusqu'en 2010. Aujourd'hui, l'équipe de l'Espace Vallès est composée de deux personnes :

---

<sup>15</sup> Grenoble Alpes Métropole, plus communément appelée la Métro, a été créée en 2015 et compte aujourd'hui 49 communes adhérentes. Après Grenoble, qui compte 157 650 habitants en 2018, c'est Saint-Martin-d'Hères qui possède la population la plus dense, avec 38 398 habitants en 2018 (selon l'INSEE).

<sup>16</sup> Cf. "1.1.2.2. L'Espace Vallès et son identité singulière" p° 25 de ce mémoire pour plus de détails sur l'organisation administrative d'une municipalité.

<sup>17</sup> La municipalité possède cinq équipements municipaux : L'Espace Vallès, Mon Ciné, Saint-Martin-d'Hères en scène (l'Heure Bleue et l'Espace culturel René Proby), la Médiathèque (qui possède quatre sites) et le Conservatoire à rayonnement communal Erik Satie.

Frédéric Guinot, directeur artistique, et Bertrand Bruatto, responsable administratif. Ils ont tous les deux le statut de fonctionnaire de catégorie C. Chacun gère une dimension de la galerie, dans une idée de complémentarité. Le directeur artistique, Frédéric Guinot, est responsable de la programmation : il prospecte, visite des ateliers, rencontre les artistes pour éventuellement les exposer à la galerie. Bertrand Bruatto gère les documents administratifs, notamment les dossiers de demande de subvention, la comptabilité, les contrats avec les artistes... Leur poste comprend également une partie technique : les accrochages et montages d'expositions sont faits par leurs soins, en coordination avec l'artiste exposé. C'est donc une équipe polyvalente qui gère, organise et fait prospérer l'Espace Vallès depuis trente ans. Le fonctionnement de la galerie est identique depuis sa création. Il y a cinq expositions par an, d'une durée de deux à trois mois chacune, avec une pause estivale dans les horaires d'ouverture. La programmation se veut éclectique, tant en termes de domaines artistiques (peinture, photographie, sculpture, installation, gravure...) que d'artistes exposés (femmes ou hommes, de l'agglomération grenobloise ou non).

En trente années d'existence donc, l'Espace Vallès aura présenté 138 expositions, personnelles ou collectives, accueilli 325 artistes, édité 110 catalogues ou plaquettes d'exposition et proposé 150 conférences d'histoire de l'art en lien avec les artistes invités.<sup>18</sup>

En plus de son soutien à la création en produisant et finançant des travaux de plasticiens commandés pour ses expositions, l'Espace Vallès s'ancre dans une volonté d'éducation artistique et culturelle (EAC) forte, en lien avec les politiques culturelles de la ville empreintes d'éducation populaire. Pour cela, différentes actions de médiation sont organisées, dans et hors les murs de la galerie. D'abord, des visites guidées d'exposition : sur rendez-vous, des groupes associatifs ou scolaires peuvent recevoir une visite guidée, commentée, des différentes œuvres exposées. Réalisées par le directeur artistique de la galerie, en présence de l'artiste lorsque cela est possible, ces visites ont un objectif didactique et pédagogique. Ensuite, en fonction de la pertinence avec l'exposition et l'artiste retenu, des ateliers artistiques sont mis en place pendant la durée de l'exposition. Sur une base participative, l'atelier donne lieu à une production plastique, encadrée par l'artiste. Pouvant durer d'une à plusieurs heures, ces stages pratiques sont faits dans une optique d'échanges, d'apprentissage et d'expression artistique. Par ailleurs, l'Espace Vallès organise des conférences d'histoire de l'art, traitant d'un sujet, d'un courant ou d'un artiste, en rapport avec les œuvres présentées dans chaque exposition. Dans le

---

<sup>18</sup> Jean-Pierre Chambon in *Périphériques* – La culture à Saint-Martin-d'Hères n°90, janvier à mars 2020 (périodique municipal).

cadre de l'EAC, le jeune public tient une place centrale dans les préoccupations culturelles de la ville, l'Espace Vallès organise alors des actions pédagogiques au sein des écoles martinéroises et parfois de l'agglomération grenobloise. En lien avec l'artiste exposé et les enseignants, la galerie intervient, sous la forme d'une séance d'au moins une heure dans les classes, pour présenter l'exposition en cours, l'Espace Vallès, mais aussi proposer un atelier de création en résonance avec le programme d'arts plastiques et l'œuvre présentée. De la maternelle à l'Université, ces dispositifs de sensibilisation sont mis en place depuis plusieurs années. L'épidémie de COVID-19 a, bien entendu, considérablement ralenti ce type de rencontres, notamment suite aux différents protocoles sanitaires<sup>19</sup> mis en place dans les écoles, ainsi qu'au sein des lieux culturels.

### *1.1.1.3. L'ancrage territorial d'une structure d'art contemporain*

Pour comprendre les caractéristiques de l'Espace Vallès et l'ampleur de son activité sur le territoire local, il faut d'abord appréhender les différents types de structures d'art contemporain et leurs typologies.

Au sein même de la définition d'une galerie d'art, plusieurs catégories de lieux s'entremêlent. En effet, le champ d'action de la galerie dépend directement de l'activité référencée par et pour cette dernière. Il faut différencier les galeries dites « de promotion » qui, d'après le Ministère de la culture « s'attachent plus particulièrement à la recherche de nouveaux artistes »<sup>20</sup> pour les exposer et les valoriser, et les galeries dites « commerciales », qui sont rattachées au marché de l'art, avec des enjeux économiques et une politique d'offres et de demandes, de cote et de valeur. L'Espace Vallès fait partie de la première catégorie, c'est une galerie d'exposition, uniquement subventionnée par les institutions culturelles et les collectivités territoriales. Il n'y a pas de recettes à proprement parler car elle n'appartient à aucun marché : elle est membre du système de comptabilité publique, où les recettes font partie du pot commun de la commune, et où les dépenses sont affectées à chaque service. Cependant, elle a su se créer un public fidèle et inscrit dans le réseau de l'art contemporain. Collectionneurs,

---

<sup>19</sup> Les jauges limitées, la distanciation à respecter, la fermeture des lieux et les protocoles stricts étaient parfois contradictoires et ont donc complexifié les interventions dans les écoles, notamment les accueils en classe.

<sup>20</sup> ROUET François, *Les galeries d'art contemporain en France en 2012*, culture études du Ministère de la culture, dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2021/Les-galeries-d-art-contemporain-en-France-en-2012-CE-2013-2>

artistes, amateurs d'arts savent que l'Espace Vallès ne vend pas, mais fait le lien entre eux et l'artiste exposant. La structure est donc ancrée dans une dynamique solide, qui fait se côtoyer des usagers de différentes classes sociales.

Dans l'agglomération grenobloise, l'art – et plus précisément l'art contemporain – est représenté par différentes structures. Des galeries d'art privées à but commercial comme la galerie Tracanelli ou la galerie Vent des Cimes se situent dans le centre de Grenoble. Cependant, nombre de ces structures sont municipales, comme le centre d'art contemporain VOG à Fontaine, l'artothèque de Grenoble installée au sein de la bibliothèque municipale, mais aussi le Musée de Grenoble, qui propose des collections d'art contemporain. D'autres lieux culturels ont un statut associatif, comme le Centre d'Art Bastille (géré par l'association Lieu d'Image et d'Art – LIA), le Magasin des Horizons (Centre National d'Art Contemporain géré par l'association Le Magasin) ou encore Spacejunk Grenoble (premier centre d'art du réseau Spacejunk qui organise chaque année le Grenoble-Alpes Street Art Fest). Il y a également un tissu associatif important qui crée, à son échelle, des événements centrés sur l'art contemporain, dont l'association Sv espace<sup>21</sup>. Ces structures partagent le même territoire, mais la différence de statut, de fonctionnement et de contenu valorisé indique une variation du rayonnement, des publics visés et des activités engagées par ces dernières. L'Espace Vallès s'inscrit dans cette dynamique, partageant de grands objectifs communs comme soutenir les artistes, faire connaître et comprendre les enjeux de l'art contemporain, ou rendre sensible le jeune public aux pouvoirs de l'art. Dans le but de défendre ces engagements, les relations entre les structures se veulent complémentaires, et non concurrentielles. Tous les acteurs du réseau d'art contemporain de l'agglomération apportent leur pierre à l'édifice d'une politique culturelle partagée, bien que la Métropole ou le Département ne jouent pas le rôle de chef de file dans ce champ culturel. En ce sens, ces structures organisent parfois des événements en commun. L'Espace Vallès a par exemple accueilli une exposition du Street Art Fest en 2018<sup>22</sup>, organisé une exposition en commun avec le VOG de Fontaine pour rendre hommage au plasticien Samuel Rousseau, qui déménageait de son atelier cours Berriat, et mis en place des conférences d'histoire de l'art en rapport avec cette exposition<sup>23</sup> au Musée de Grenoble.

---

<sup>21</sup> Créée en 2013, cette association a pour objet de « promouvoir et développer l'art contemporain (principalement les arts visuels) ; organiser des expositions, des rencontres culturelles, des voyages ; mettre à disposition des ateliers de pratique artistique » (d'après l'annuaire sur internet gralon.net)

<sup>22</sup> En 2018, l'Espace Vallès accueille l'exposition «La comédie humaine» d'Isaac Cordal et attire plus de 900 personnes entre le 31 mai et le 7 juillet.

<sup>23</sup> Exposition « De part et d'autre » de Samuel Rousseau du 22 novembre au 21 décembre 2013 au VOG et à l'Espace Vallès.

Pour autant, chaque structure doit se détacher des autres, et l'Espace Vallès se différencie d'abord par son emplacement géographique. Depuis son ouverture il y a trente ans, l'Espace Vallès est situé au quartier de la Croix-Rouge, à la jonction entre Saint-Martin-d'Hères et Grenoble. Cette position permet d'attirer les publics des deux communes en s'inscrivant dans leurs dynamiques territoriales. D'un point de vue territorial, la majorité des autres structures sont situées à Grenoble, ce qui permet d'expliquer un écart entre ces territoires, concernant l'évolution des pratiques et de l'offre artistique et culturelle. Ensuite, le caractère éclectique de sa programmation détache l'Espace Vallès de certaines autres structures: artistes professionnels, amateurs, locaux ou internationaux, mais aussi collectionneurs peuvent prendre possession de la galerie le temps d'une exposition. L'Espace Vallès est certes une petite galerie, mais son rayonnement va au-delà des frontières de la ville de Saint-Martin-d'Hères. La mise en valeur de l'Espace Vallès par d'autres structures ou événements, comme dans le catalogue *En résonance* édité pour chaque Biennale de Lyon, marque sa renommée et sa légitimité. L'Espace Vallès se distingue enfin par son accueil modeste, impromptu, chaleureux, où artistes et usagers sont traités également. Contrairement à l'image élitiste, qui émane de certains lieux d'art contemporain ou qu'ils souhaitent laisser paraître, l'Espace Vallès est à l'image des politiques culturelles de sa municipalité : accessible, ouverte, égalitaire.

La Métropole grenobloise, quant à elle, se montre absente des questions d'art contemporain, tout du moins dans le soutien à une dynamique de réseau des structures locales. Pourtant, la force d'accroissement des structures culturelles de l'agglomération et le développement social, urbain et politico-culturel du secteur crée un contexte favorable où Grenoble-Alpes Métropole pourrait prendre le rôle de chef de file de l'art contemporain en développant, dans la même lignée novatrice que la ville de Lyon ces dernières années, une charte de coopération culturelle<sup>24</sup>. La Métropole grenobloise se contente, depuis deux ans, de donner "un coup de projecteur" sur 10 jours de la vie culturelle<sup>25</sup> métropolitaine en recensant et diffusant dans une plaquette différentes offres et événements culturels organisés sur le territoire par les communes et associations la plupart du temps sans soutien de la Métropole. Si

---

<sup>24</sup> Charte de coopération culturelle nommée « Lyon, Ville Durable », mise en place entre les collectivités (Etat, région, ville de Lyon) et l'ensemble des institutions culturelles lyonnaises. Signée pour la première fois en 2014, elle a pour ambition « de placer la culture au cœur du projet de développement de la ville par des actions en lien avec l'ensemble des politiques publiques. ». (Site de la ville de Lyon consulté le 15/06/2021, URL : [lyon.fr/culture/cooperation-culturelle](http://lyon.fr/culture/cooperation-culturelle)).

<sup>25</sup> Appelés les 10 jours de la culture par la Métro.

ces 10 jours de la culture, avec plus de cinquante partenaires institutionnels et associatifs, mettent en avant la diversité et richesse culturelle du territoire, ils ne sont pas pour autant un événement créant une dynamique entre les partenaires. D'autres projets sont en cours comme le projet GRANDALPE, projet urbain entre la métropole et les communes de Grenoble, Echirolles et Eybens qui sera mis en place les vingt prochaines années<sup>26</sup>. Possédant plusieurs objectifs et ambitions, ce projet vise, entre autres, la meilleure valorisation et accessibilité des équipements culturels du territoire, comme le Summum ou Alpexpo, et la création d'œuvres d'art contemporain.

### **1.1.2. Une appartenance municipale**

Constatant les effets bénéfiques d'une proximité aux habitants pour le développement socio-culturel, politique mais aussi économique de la ville, Saint-Martin-d'Hères a très vite assis sa réputation de ville culturelle, ou ville soutenant la culture. L'Espace Vallès s'inscrit dans une politique municipale d'impulsion et de création, à la différence de beaucoup de galeries d'art contemporain. Il s'agit alors d'interroger la cohérence du projet au fil du temps, définir son orientation, son propos, et ses enjeux.

#### *1.1.2.1. L'affirmation d'une politique culturelle engagée*

Comme évoqué précédemment, au cours de son histoire, Saint-Martin-d'Hères a très vite mis les pratiques culturelles au cœur de sa politique. Cette affirmation d'une politique culturelle forte et centrée sur les habitants reste très présente dans les projets actuels de la municipalité. Ainsi, une délibération cadre a été votée par la municipalité, le 26 janvier 2021, définissant le plan de mandat en matière culturelle (2020 à 2026).

Aussi appelé stratégie cadre, ce document officiel rappelle la ligne politique de la ville en matière de culture mais aussi ses différents champs d'actions. Elle se veut démonstratrice

---

<sup>26</sup> Les concertations pour ce projet se sont déroulées entre 2016 et 2018, et les premières réalisations ont déjà eu lieu, selon le site de Grenoble Alpes Métropole. URL : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/755-le-projet-en-bref.htm> [dernière consultation le 15/06/2021].

d'une culture pour tous, mais aussi d'une culture de tous. En effet, depuis la loi NOTRe<sup>27</sup> d'août 2015 qui indique une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière culturelle mais aussi la loi dite LCAP de juillet 2016<sup>28</sup>, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les communes sont devenues des acteurs principaux en matière de politique et d'actions culturelles. Cette position est renforcée par l'émergence de la notion de droits culturels qui met en avant l'individu dans sa liberté de définir son parcours culturel. Bien que l'idée des droits culturels soit déjà présente dans la Constitution de 1946<sup>29</sup>, les droits culturels sont définis, dans la Déclaration de Fribourg<sup>30</sup> comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». Des principes de cette Déclaration transparaissent dans la politique culturelle de Saint-Martin-d'Hères comme la liberté de vivre son identité culturelle, l'égalité homme/femme, l'attention aux personnes atteintes de handicap ou encore le développement durable. Pour aller dans le sens de ces grands principes, quatre objectifs ont été annoncés dans la délibération cadre. D'abord, « **placer la jeunesse au cœur du projet culturel** »<sup>31</sup> : par l'accompagnement, la diversité des offres mais aussi par la valorisation des pratiques artistiques dès le plus jeune âge. Ainsi, de nombreux projets avec le jeune public sont déjà en place comme des cours de musique au conservatoire Erik Satie, ou des ateliers de lecture gratuits à la médiathèque municipale. Ensuite, « **développer la démocratie culturelle** ». Saint-Martin-d'Hères souhaite faire de ses habitants des acteurs culturels, notamment grâce à des pratiques participatives dans différents équipements culturels, comme le projet « Jeunes programmeurs »<sup>32</sup> à Mon Ciné, ou le vote participatif pour le fonds d'acquisition de l'artothèque à l'Espace Vallès. A travers l'implication des citoyens dans différents projets culturels mais aussi une diversité culturelle favorisant l'inclusion, la municipalité met en place une vision participative et collaborative des droits culturels. « **Améliorer l'accessibilité** » est également un objectif de cette délibération culturelle. Veiller

---

<sup>27</sup> Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, définissant de nouvelles régions et de nouvelles compétences aux différentes collectivités territoriales.

<sup>28</sup> LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 indiquant des dispositions relatives à la liberté de création et à la création artistique, au patrimoine culturel et à la promotion de l'architecture (LCAP = Liberté de Création Architecture et Patrimoine).

<sup>29</sup> L'alinéa 13 du Préambule de la Constitution de 1946 stipule : "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture."

<sup>30</sup> La déclaration de Fribourg sur les droits culturels, en 2007, est considérée comme un tournant dans la législation culturelle puisqu'elle rassemble et explicite les différents textes régissant les droits culturels.

<sup>31</sup> Tous les objectifs et les champs d'actions cités dans cette sous-partie sont issus de la délibération cadre du 26 janvier 2021 n°19, disponible en annexe 1 p° 107.

<sup>32</sup> Projet initié par Mon Ciné en février 2021 permettant, sur inscription, à un groupe de jeunes de 15 à 25 ans de se mettre dans la peau d'un programmeur et créer un événement, en décidant de sa programmation.



à l'accessibilité géographique, grâce à une répartition des équipements sur tout le territoire martinérais, mais aussi à l'accessibilité tarifaire et physique, pour les publics empêchés<sup>33</sup>. Pour finir, la municipalité indique vouloir « **amplifier les démarches de partenariats** » à tous les niveaux : entre professionnels, mais aussi entre professionnels et amateurs, qu'ils soient éducatifs, universitaires, associatifs, institutionnels... Des partenariats plus ciblés sont aussi d'usage régulièrement, notamment avec le milieu hospitalier grâce au dispositif « Culture et Santé »<sup>34</sup>. Par exemple, l'Espace Vallès, depuis 2016, est en partenariat avec l'hôpital de jour de Saint-Martin-d'Hères et met régulièrement en place des visites adaptées aux patients dans une idée d'utiliser la galerie comme un lieu de ressource thérapeutique.

Ces quatre grands objectifs sont déclinés en cinq champs d'actions, indiquant les points forts de l'engagement municipal. Le premier champ d'action revendiqué concerne « **Les pratiques culturelles** » qui sont déclinées à partir des différentes disciplines artistiques (le théâtre, le cinéma, la musique...), individuelles ou en groupe, en tant que spectateur ou acteur. L'idée est d'ouvrir le champ des possibles pour permettre à l'habitant de choisir l'entrée culturelle qui lui correspond le mieux, et de pouvoir appartenir à une collectivité. La « **médiation** » est également considérée comme un champ d'action à entretenir pour aller vers les publics, dans un esprit de côtoyer la culture et d'apprendre grâce à elle. En effet, pour faire connaître et faire fréquenter les lieux culturels, il est important qu'ils rayonnent et touchent les différents publics<sup>35</sup>. Sans accompagnement des publics, la spontanéité a très peu de chance d'apparaître. « **L'éveil, l'enseignement et l'éducation artistique et culturelle** » sont ensuite qualifiés d'« indispensables à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances »<sup>36</sup>. Ainsi, les diverses actions d'EAC vont continuer à se développer à Saint-Martin-d'Hères, notamment les rencontres des scolaires et groupes avec les artistes et leurs œuvres, mais aussi la fréquentation des lieux culturels en temps scolaires. Un des autres champs d'action évoqué par la délibération cadre est le « **soutien à la création et à la diffusion** ». L'idée est d'offrir aux

---

<sup>33</sup> Aussi appelés « publics spécifiques », les publics empêchés sont des personnes ne pouvant pas se rendre dans des lieux culturels pour des raisons physiques, morales ou matérielles (handicap, éloignement, manque de moyens financiers, méconnaissance du lieu...). Cette impossibilité de se rendre dans les lieux culturels n'est pas de leur ressort et pourrait être résolue par des actions déterminées par les structures culturelles.

<sup>34</sup> Dispositif national mis en place depuis plus de vingt ans, conventionné depuis le 6 mai 2010, entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Culture. Les collectivités territoriales comme Saint-Martin-d'Hères construisent, en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'ARS (Agence Régionale de Santé), des projets et événements visant à fournir une offre culturelle en partenariat avec les établissements hospitaliers ou centres médico-sociaux.

<sup>35</sup> Cf. « 2.1.2. La médiation de l'art contemporain, une nécessité ? » p°44 de ce mémoire.

<sup>36</sup> Citation tirée de la délibération cadre, *op. cit.* note 31 p°21.

artistes du temps et de l'espace pour se consolider et créer librement grâce à des partenariats avec les compagnies, des créations de projets artistiques, de la mise à disposition d'espace comme à l'Heure Bleue ou l'Espace culturel René Proby. Pour finir, « **l'héritage culturel matériel et immatériel** » sera une des préoccupations culturelles jusqu'en 2026. La notion de patrimoine, du matériel à l'immatériel, des bâtiments historiques comme le Couvent des Minimes aux pratiques et transmissions orales représente une préoccupation pour la ville. Un accent fort se porte d'ailleurs sur l'héritage des femmes, comme l'indique la journée à thème du 8 mars, qui depuis 2021, est consacrée à « rendre visible les femmes invisibles » avec différents événements et recherches effectuées par le service patrimoine sur la mémoire féminine<sup>37</sup>. Tout au long du mandat, les critères et stratégies se devront d'être évalués pour augmenter l'implication municipale dans le développement culturel de Saint-Martin-d'Hères. Pour conclure cette délibération cadre, un nom symbolique a été formulé : "Saint-Martin-d'Hères : cultures sans frontière" qui met en avant la diversité culturelle de la population martinéroise et indique une volonté de réunir les habitants par des valeurs et des pratiques communes.

Le maillage territorial des neuf structures culturelles de Saint-Martin-d'Hères<sup>38</sup> doit donc s'appuyer sur cette délibération cadre, comme référence ou feuille de route, pour penser et proposer des projets à la municipalité et aux partenaires de leurs structures. Comme me l'a indiqué Claudine Kahane, adjointe aux affaires culturelles : « C'est aussi se donner un point d'appui, quand on a des projets à construire, des orientations et des décisions à prendre, pour savoir comment elles s'inscrivent dans cette ligne politique. »<sup>39</sup>. Pour autant, même si à Saint-Martin-d'Hères, ce développement et cette valorisation des équipements culturels se fait depuis les années 1980, la pandémie de COVID-19 est évidemment à prendre en compte. Dans le cadre sanitaire actuel, il convient de construire une politique culturelle adaptée à la situation. La ville a, en ce sens, pris des mesures de soutien au secteur culturel, votées à l'unanimité au conseil municipal. Un soutien financier, en premier lieu, puisque tous les contrats de cessions des spectacles et événements annulés ont été entièrement pris en charge par la ville. Une première

---

<sup>37</sup> Un recueil de témoignages et des recherches historiques ont été faites par le service patrimoine de la ville mais aussi le collectif d'artistes Baz'Arts qui travaille sur une mise en scène de ces histoires.

<sup>38</sup> Les cinq équipements culturels municipaux *op. cit.* note 17 p°15 et les quatre associations subventionnées par la ville que sont Le Baz'Art(s) (collectif d'artistes qui regroupe les associations Théâtre du Réel, Cie Ithéré, Laboratoire Archaologie, Les Apatrides, Cie Tant'hâtive, Cie Ru'elles et la Cie Chorescence), la Maison de la poésie Rhône-Alpes, Le Centre des Arts du récit en Isère et la Compagnie Citadane.

<sup>39</sup> L'entretien, mené le 7 avril 2021, est disponible en annexe 2 p°111.

délibération en juin 2020 – après la fermeture totale des équipements pendant le premier confinement, l’annulation de plusieurs spectacles à Saint-Martin-d’Hères en scène et d’une exposition à l’Espace Vallès (entres autres) – a donné lieu à une aide de 47 000 €. La saison a ensuite repris mais face au second confinement et la remise en arrêt de l’activité culturelle au mois d’octobre 2020, il a été voté en janvier une nouvelle délibération. 21 000 € de dédommagement ont été distribués pour les compagnies de quatre spectacles et de deux conférences annulés. En mars 2021, six spectacles ont été annulés dont le festival Hip Hop, et cette fois, un soutien financier de 35 000 € a été alloué par la ville. Saint-Martin-d’Hères soutient également ses artistes sous forme de résidences artistiques et de report des évènements. D’ailleurs, toujours selon Claudine Kahane<sup>40</sup>, 40% des spectacles prévus depuis 2020 seront reportés en 2022 dans la programmation de Saint-Martin-d’Hères en scène, et seulement 30% des spectateurs ont demandé le remboursement de leur billet. Cet élan de solidarité et de soutien à la culture est non négligeable, puisqu’il provient directement des usagers, spectateurs, consommateurs de culture des structures martinéroises. La municipalité a donc un engagement fort pour soutenir la culture et ses activités. Quant à mon lieu de stage, l’Espace Vallès, il a pu réouvrir du 12 février au 3 avril, puisque la galerie est un bâtiment de catégorie T (à vocation commerciale destiné à des expositions)<sup>41</sup>. Même si les conditions étaient hors norme, l’exposition *30 ans < 30 artistes* prévue initialement au mois de décembre 2020 a pu avoir lieu, le public était au rendez-vous et mon stage s’est vu trouver une nouvelle dynamique, étant au sein de la seule structure d’art contemporain ouverte au public de l’agglomération. Une deuxième exposition a pu voir le jour pendant les deux derniers mois de mon stage : *Blanc comme neige*, de François Germain<sup>42</sup>. La galerie a donc pu, même avec du retard, tenir ses engagements auprès de son artiste et de son public, qui s’exclamait souvent de la joie de pouvoir fréquenter un lieu culturel.

---

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Le décret n°2021-99 du 30/01/2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16/10/2020 et n°2020-1310 du 29/10/2020 indique que les établissements de type T ne peuvent accueillir du public. Pourtant, les galeries d’art avaient un traitement particulier lors de l’actualisation du décret en février 2021. À l’interrogation « Les galeries d’art peuvent-elles ouvrir ? » sur culture.gouv, l’Etat répond : « Oui. Elles sont ouvertes et peuvent accueillir du public en respectant le protocole sanitaire du commerce, notamment le port du masque obligatoire et une distanciation de 8 m2 par personne.. ». Après vérification du décret et croisement avec le service juridique de la ville, l’Espace Vallès a rouvert le 12 février 2021.

<sup>42</sup> Du 22 mai au 10 juillet 2021.

### *1.1.2.2. L'Espace Vallès et son identité singulière*

L'Espace Vallès, malgré ses trente années d'existence et son respect de la délibération cadre, présente, comme toute structure : forces, faiblesses, opportunités et menaces<sup>43</sup>. Quelles sont-elles et en quoi impactent-elles le lieu, son équipe et ses usagers?

Tout d'abord, avant d'aborder le statut de l'Espace Vallès, il est nécessaire de rappeler brièvement le fonctionnement d'une municipalité. Bien sûr, chaque acteur municipal – qu'il soit élu ou agent – possède une multiplicité de fonctions, et divers leviers d'actions. Le Maire, David Queiros, une fois élu, représente la commune. Il est à la fois un représentant de l'Etat au sein de son territoire, à la fois un membre du conseil municipal avec un pouvoir propre concernant le fonctionnement de sa municipalité (cf. Figure 1 ci-dessous). L'exécutif local est secondé par le directeur général des services, Amar Bensaloudji. Tous deux forment un duo pour mettre en place un projet commun correspondant à la politique locale. Tous les aspects d'une ville et sa politique sont organisés par services. Il est notable ici que souvent, des services de différentes natures sont joints en un seul, pour des raisons économiques principalement. Au-delà d'une revendication collaborative entre les services, une municipalité se doit de prendre en charge l'organisation du travail de ses agents, c'est-à-dire veiller à une bonne coordination entre les services, à la gestion des finances et à une répartition des tâches en adéquation avec les objectifs. Chaque service est régi par un directeur général adjoint. A Saint-Martin-d'Hères, le service Développement Urbain, Culture, Communication est dirigé par Rémy Tranchant. C'est à lui que reviennent les décisions de fonctionnement du service culturel de la ville. Tout en veillant au respect des orientations politiques de sa municipalité, il participe, sous l'autorité du Directeur Général des Services et avec l'équipe exécutive, à l'optimisation de l'accès des usagers à la culture sur tout le territoire. Le directeur des affaires culturelles, tout comme lui, est chargé de mettre en œuvre la politique culturelle de la ville. Cependant, il représente le lien entre les équipements culturels, les agents et les élus. Présent sur le terrain, il définit les fonctions et les responsabilités de ses collaborateurs, coordonne leurs activités et fixe leurs objectifs dans le temps. Charles Quénard, le directeur des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères, travaille étroitement avec l'adjointe aux affaires culturelles Claudine Kahane, qui

---

<sup>43</sup> Le tableau mettant en pratique cette matrice SWOT ; basée sur la stratégie marketing permettant de voir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces d'une structure dans un environnement spécifique ; est disponible en annexe 3 p°118.

représente la culture au conseil municipal et est chargée de la mise en place opérationnelle de la politique culturelle. Dans chaque service et chaque structure, des agents municipaux sont présents pour assurer le bon fonctionnement des équipements.

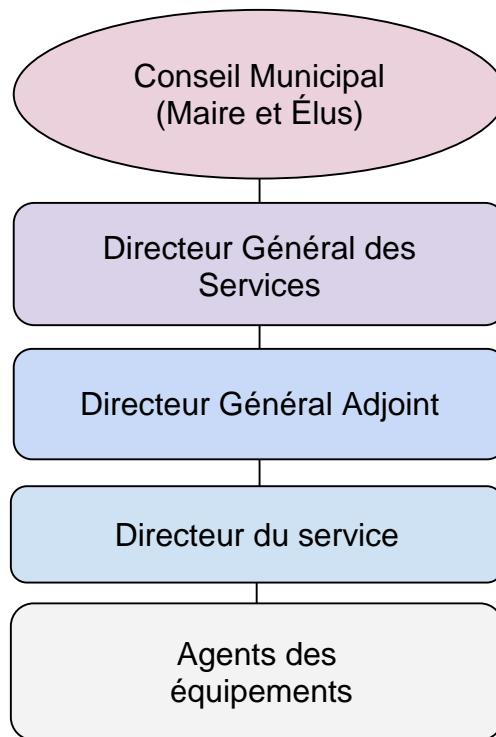


Figure 1. Organigramme représentant l'organisation d'une municipalité.

Ces différents acteurs municipaux ont une organisation de travail bien définie. Les grandes décisions se prennent après concertation du conseil municipal et font l'objet d'une délibération. C'est un procédé qui prend du temps et qui nécessite de la précision et une force de proposition – de la part de ceux qui présentent le projet – et de la patience et de l'écoute – pour les élus qui participent à l'échange raisonné d'arguments pendant les délibérations. Par exemple, le budget pour le projet d'artothèque a été confirmé en novembre 2020, puisqu'il était en lien avec le budget municipal 2021. Le projet a donc été pensé concrètement à partir de cette date, pour un lancement du service en septembre/octobre 2021, près d'un an après son vote au conseil municipal.

Dans ce paysage politique se dessinent les différentes structures culturelles, avec un fonctionnement semblable, mais pas équivalent. Le lieu de mon stage, l'Espace Vallès, a un statut particulier. En effet, le choix de faire de cette galerie un équipement municipal et non d'en confier la gestion à une association est un marqueur de la forte volonté des municipalités

successives de démocratiser l'art contemporain. De plus, il fonctionne en régie directe<sup>44</sup>, grâce à des bons de commande, ce qui veut dire que toute entrée ou sortie d'argent passe par le budget de la municipalité, et non par une régie financière propre à la structure. Un équipement en régie directe pèse sur le budget de la commune (ressources humaines pour le fonctionnement de l'équipement, budget de dépenses) même si elle peut recevoir des subventions pour l'aider : la gestion directe de l'Espace Vallès marque, encore une fois, l'engagement fort de la ville pour la culture.

Il est possible de voir l'implication de la ville plus concrètement, grâce aux chiffres. Les dépenses de fonctionnement pour les affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères sont à hauteur de 4 000 000 €, soit 8% des dépenses de la ville en 2018. Les dépenses en investissement (immobilisations corporelles et opérations d'équipement) sont de 580 000 € soit 3% des dépenses de la ville. En tout, la direction des affaires culturelles possède donc un budget avoisinant les 4 600 000 €<sup>45</sup>. En termes de ressources humaines, hors intermittence, la culture est représentée par 77 postes ETP dont 65 permanents en 2018-2019. Cécile Martin, directrice des études à l'Observatoire des politiques culturelles, illustre parfaitement la situation de Saint-Martin-d'Hères lorsqu'elle indique :

C'est dire que, si la place de la culture dans la politique de la ville peut être considérée comme marginale au regard des financements mobilisés ou des priorités affichées par les partenaires institutionnels, on ne peut cependant ignorer l'importance que l'émergence de projets culturels financés par la politique de la ville a eue sur la définition du champ culturel, d'une part, et sur les orientations des politiques culturelles, notamment municipales, d'autre part.<sup>46</sup>

8% d'un budget ne paraît pas énorme globalement, mais la culture n'est pas la sixième roue du carrosse pour la municipalité. Des moyens concrets sont mis à la disposition des acteurs culturels pour mener à bien la politique culturelle défendue. L'Espace Vallès, quant à lui, représente 2% des dépenses de la culture à Saint-Martin-d'Hères, soit 96 000 €, uniquement relatives au fonctionnement de l'équipement. En 2018-2019, il a perçu 38000 € de subventions extérieures, dont 11 000 € de l'Etat (DRAC), 12 000 € de la Région et 15 000 € du Département pour de nombreux projets liés au soutien à la création, mais aussi à l'éducation artistique et culturelle<sup>47</sup>. Si ces subventions légitiment l'action de l'Espace Vallès, elles n'en sont pas moins

---

<sup>44</sup> Définition *op.cit.* note 2 p°12.

<sup>45</sup> Cf. la répartition des dépenses du budget culturel de la ville par service en annexe 4 p°119.

<sup>46</sup> MARTIN Cécile, SAEZ Jean-Pierre, « Avant-propos. Culture et ville : évaluer pour évoluer » in *Culture et politique de la ville*, p.9 à 13 (p.10), Editions de l'Aube, 2004.

<sup>47</sup> Cf. les graphiques exposant le budget de dépenses en fonctionnement de l'Espace Vallès en annexe 5 p°119.

incertaines, puisque la ville est libre de baisser le budget de la structure suivant les subventions qu'elle obtient de l'Etat. Même si l'appui (financier et matériel) de la municipalité pour la gestion et la valorisation de la structure est sans contestation, l'Espace Vallès n'est pas totalement libre dans son fonctionnement. Les services comme la communication ou le matériel sont des services mutualisés, des services supports : la communication de l'Espace Vallès doit donc s'intégrer dans la politique de communication de la ville. Cela lui retire une part de liberté dans son fonctionnement, et dans le choix des moyens déployés pour avoir une communication jugée personnalisée et adéquate à l'image souhaitée par la galerie. La liberté créative sur les supports de communication des structures culturelles est très relative puisqu'ils doivent tous s'inscrire dans la charte de communication municipale, au même titre que les autres services.

Outre ces problématiques de financements, l'Espace Vallès, par sa définition d'équipement de proximité, possède de nombreuses opportunités. Sa proximité avec d'autres structures municipales, comme Mon Ciné ou le Conservatoire Erik Satie, mais aussi avec des associations comme la Maison de la Poésie ou Les Arts du Récit, et même des institutions comme l'Université Grenoble Alpes permet d'imaginer des partenariats et projets communs. Pour créer de nouvelles dynamiques culturelles et faire se joindre différents publics, il est important d'avoir des valeurs en commun. Depuis plusieurs années déjà, l'Espace Vallès et Mon Ciné envisagent de rejoindre leurs espaces, qui ne sont séparés que par un mur à l'étage de la galerie, pour créer un pôle culturel. Cela permettrait, par la même occasion, de rendre plus visible le lieu. En effet, le manque de signalétique précise dans les rues est souvent reproché par les usagers non habitués de la galerie qui ne connaissent pas le chemin. « Même en cherchant, je ne trouverais pas, puisqu'il n'y a pas de panneau » m'a même indiqué un visiteur lors de mon stage. Un travail est donc à faire sur la mise en valeur du lieu, souvent qualifié d'invisible. L'Espace Vallès, de plus, est la seule galerie municipale de la ville, donc est inscrite dans le territoire en tant que représentante d'un réseau artistique particulier : celui de l'art contemporain. En plus de sa proximité avec les habitants, qui est à prendre en compte dans sa caractérisation – puisque sans public, même potentiel, une structure n'a pas lieu d'être – elle possède un rayonnement à plusieurs échelles : locale, départementale et régionale grâce à ses partenaires institutionnels. Au sein du réseau d'art contemporain, des artistes exposés et exposant à l'Espace Vallès viennent de partout en France, lui octroyant un rayonnement national. La galerie possède un public fidèle et trouve de la motivation dans la réputation à défaire et à reconstruire qu'ont certaines galeries d'art. L'absence de thème spécifique pour la galerie joue d'ailleurs sur ce désir d'être accessible : tous domaines artistiques, tous publics. En

faisant abstraction de la pandémie, qui représente à présent une menace considérable pour les structures culturelles et leur avenir, l'Espace Vallès possède donc de nombreuses caractéristiques qui sont exploitables pour son évolution. Cependant, par son appartenance municipale, elle reste dépendante des décisions et avis extérieurs, ce qui ôte nombre de libertés. Il s'agirait alors de se questionner sur la dimension de liberté qu'une structure possède réellement – peu importe son statut – ce qui n'est pas l'objet de cet écrit.

## **1.2. Compte rendu des missions**

Mon intégration à l'équipe de l'Espace Vallès a été convenue du 12 janvier au 11 juin 2021, soit pour une durée de six mois, autour de plusieurs types de missions.

Malgré le contexte sanitaire lié à la COVID-19, mon stage a commencé et s'est terminé en présentiel, avec une partie en télétravail pour le mois d'avril 2021. Il est important de préciser que la galerie n'a pas été ouverte au public pendant toute la durée de mon stage. Lors de mon arrivée le 12 janvier 2021, la galerie était fermée, et ce jusqu'au vendredi 12 février. La nouvelle annonce de confinement, à partir du 1er avril, a de nouveau fermé les portes de la galerie, jusqu'au 22 mai, date d'inauguration de l'exposition *Blanc comme neige* de François Germain. Face à la crise sanitaire, l'organisation et la programmation de la galerie se sont donc souvent trouvées bouleversées, changeantes, voire imprévues.

Outre les trois types de missions qui vont être exposées ci-dessous, des missions annexes se sont mises en place naturellement pendant mon stage, notamment celles liées au fonctionnement de la galerie comme l'accrochage et le décrochage d'expositions, le remballage des œuvres. Je prends également en compte, dans mes missions, les investigations personnelles liées à la préparation du mémoire : les entretiens, les temps d'échanges, de discussions, avec divers professionnels, à la galerie et en dehors.

### **1.2.1. Les missions de communication**

Les missions de communication ont constitué une grande partie des activités qui m'ont été confiées lors de mon stage. Cette branche professionnelle de la culture est celle qui



m'intéresse le plus, et celle pour laquelle j'ai pu acquérir différentes compétences au fil de mes expériences professionnelles passées<sup>48</sup>. Les acquis techniques que j'ai pu développer lors de ma formation en Licence Arts du Spectacle - Lettres Modernes et en Master Diffusion de la culture m'ont également permis d'aiguiller ma réflexion et de donner vie à mes idées.

Mes missions, en premier lieu, tournaient autour de la création de nouveaux supports pour l'Espace Vallès. L'équipe était d'ailleurs très ouverte à mes suggestions, qui ne correspondaient pas forcément aux supports habituels mais qui permettaient de voir la structure autrement. Dans cette idée, mes premières missions étaient de tourner et monter différentes vidéos de diverses natures. Par exemple, une vidéo donnant à voir les œuvres des trente artistes exposés pendant l'exposition *30 ans < 30 artistes*, ou un diaporama vidéo montrant l'installation de l'exposition *Blanc comme neige* de François Germain. Ces vidéos étaient destinées à une diffusion à l'intérieur du lieu, sur la télévision à l'entrée de la galerie. J'ai également édité un *trailer* de l'exposition *30 ans < 30 artistes*, qui mettait en lumière le thème et la richesse des domaines artistiques exposés. Varier les genres et les techniques des vidéos, suivant le public ciblé et le canal de diffusion qui allait être utilisé, m'a semblé pertinent dans la création de supports de communication, notamment digitale. Cette bande-annonce de l'exposition a ensuite été publiée sur le portail culturel de la ville, dans le but de faire patienter les visiteurs et de leur donner un avant-goût de l'exposition qui n'avait toujours pas été ouverte au public, la galerie étant fermée depuis novembre 2020. En termes de développement de supports, j'ai ensuite été missionnée pour écrire le dossier de presse de l'exposition *Blanc comme neige* de François Germain. En parallèle, mon aide a été demandée pour la création de la plaquette de saison 2021-2022 de la galerie. Depuis trente ans, l'Espace Vallès créait un catalogue par exposition, d'une dizaine de pages, qui était disponible sur place. Cette habitude va changer à partir de septembre 2021, puisqu'une plaquette annuelle est demandée par la Direction des affaires culturelles, à l'instar de toutes les autres structures municipales de la ville. De cette manière, les usagers de l'Espace Vallès sauront directement quels artistes vont exposer pendant l'année, quels autres événements vont avoir lieu, quand et pour quels publics. C'est une centralisation de toutes les informations concernant la structure, ce qui fournit au public potentiel une vision plus globale et organisée de la programmation et des activités de la galerie. J'ai donc travaillé de concert avec mes collègues en proposant une architecture pour la

---

<sup>48</sup> Mon rôle dans les comités de communication au sein de différents festivals étudiants (Festival de cinéma Collisions, Festival du Printemps des poètes) et mon stage en centre culturel à Vals-les-Bains.

plaquette, qui correspond à chaque activité de la structure<sup>49</sup>, mais aussi en écrivant certains textes. J'ai trouvé l'élaboration de cette plaquette de saison intéressante, mais difficile. Puisqu'aucune plaquette n'avait vu le jour à l'Espace Vallès, je n'avais pas de modèle prédéfini à suivre, donc une certaine liberté dans la réflexion (le contenu, le design). Cependant, puisqu'il est nécessaire que chaque support de communication municipal passe entre les mains des graphistes de la ville avant d'être accepté et officialisé, je ne pouvais pas trop développer le côté design, créatif, car certains codes se doivent d'être respectés lorsque le développement et la gestion de la communication est centralisée. Ainsi, j'ai parfois dû apprendre à réfréner mon entrain et ambition créative. C'est une dynamique que je n'avais pas encore côtoyée et qui, je pense, a été très formatrice dans ma manière de travailler et de m'organiser.

Outre la création de support, j'ai eu l'occasion de gérer la communication en interne. Dans l'idée d'enquêter sur les différents supports de communication et leur efficacité, la DAC avait créé un questionnaire papier qui avait été mis en place dans certains des équipements culturels municipaux, avant leur fermeture en 2020. Le but de cette enquête était de voir de quelle manière les supports utilisés par la mairie impactent les usagers des structures culturelles, et comment ils pourraient évoluer pour mieux correspondre aux publics visés dans les différents équipements. Puisque des sondages étaient déjà remplis par certaines structures sans que les résultats aient été étudiés, il me fallait créer des formulaires en ligne pour faciliter la diffusion des résultats en interne. J'ai donc été chargée de développer des formulaires Google Forms des cinq équipements culturels municipaux pour que chacun puisse rentrer les résultats du sondage intitulé "On aimerait mieux se connaître". J'ai, dans le même temps, rentré les résultats de l'Espace Vallès, qui m'ont donné une bonne idée du public type de la structure<sup>50</sup>, de ses habitudes et de leurs désirs particuliers concernant la diffusion des informations de la programmation de l'Espace Vallès.

De plus, avant le commencement de mon stage, il avait été évoqué que je puisse gérer et développer des supports de communication numérique, plus précisément des réseaux sociaux. Cependant, puisque créer un réseau social représente un engagement majeur dans la stratégie de communication et l'image d'une structure, la galerie doit avoir l'aval de la direction

---

<sup>49</sup> D'abord la programmation avec une présentation de la future exposition et de l'artiste, ensuite les actions de médiations que la galerie propose, en finissant par évoquer l'artothèque Vallès et ses caractéristiques.

<sup>50</sup> Certains résultats de ce sondage ont d'ailleurs orienté ma réflexion concernant la circulation des publics à la galerie, évoqués p° 56 de ce mémoire.

de la communication, de la direction générale des services mais également du cabinet du Maire. Cette organisation m'était totalement inconnue, et m'a été précisée par le service communication de la municipalité, qui m'a indiqué que sa directive la plus importante était de cadrer le contenu publié par les structures municipales. Par leur appartenance, ces dernières représentent la municipalité de Saint-Martin-d'Hères et, dans cette optique, le Maire se retrouve (par la logique pyramidale) directeur de publication et responsable du contenu. Le rôle du service communication est alors de rassembler et de rationaliser les supports, dans une idée de coordination. C'est pourquoi ma mission de penser de potentiels réseaux sociaux pour la galerie se devait d'être menée d'un commun accord et en lien avec la personne responsable des projets numériques et des réseaux sociaux du service communication : Florent Revel-Mouroz, chef de projet communication numérique. Selon moi, en tant que galerie d'art contemporain, l'Espace Vallès s'inscrit dans une dynamique de représentation picturale et d'esthétisme. Sur Instagram, toute l'attention est portée sur le contenu visuel, il était donc logique d'envisager en premier lieu ce réseau social. Il s'agissait ensuite de penser le projet : quels sont les intérêts pour l'Espace Vallès, le contenu envisageable, les ressources matérielles et humaines nécessaires mais aussi la stratégie à prévoir. J'ai donc créé de toute pièce une stratégie de communication Instagram pour l'Espace Vallès, que Florent Revel-Mouroz a perfectionnée. Pour être défendu, ce projet de créer un réseau social se devait d'être imaginé entièrement. D'abord, les intérêts pour la galerie, les contenus envisageables pour l'Espace Vallès (photos et visuels d'expositions, interviews d'artistes, live d'événements...) tout en indiquant les ressources nécessaires pour mener à bien le projet et la stratégie à prévoir<sup>51</sup>. Ce dossier sera ensuite étudié par les différentes directions municipales. Que ce projet de réseau social aboutisse ou non, son anticipation a été une des missions les plus palpitantes que j'ai eues à faire, puisqu'elle touchait à toutes les dimensions de la communication (faire de la veille, penser une stratégie en fonction des besoins d'une structure, imaginer du contenu créatif et interactif, évaluer les possibilités d'évolution).

---

<sup>51</sup> Cf. « 2.4.2. Une stratégie potentielle de communication numérique » p°87 pour plus de détails sur le projet d'Instagram à l'Espace Vallès.

## 1.2.2. Les missions de médiation

En parallèle, plusieurs missions de médiation m'ont été confiées, notamment en collaboration avec la chargée de mission EAC de la galerie: Alice Assouline. Je me suis alors jointe à ses actions de médiations dans certaines écoles, en guise de soutien. Mon rôle en tant que médiatrice à la Biennale Art Sciences Experimenta en février 2020 et les différentes actions de médiations auxquelles j'ai assisté en tant que spectatrice m'avaient déjà formée à l'importance de la médiation culturelle, mais je n'avais encore jamais assisté à des actions en école. Ainsi, pour certaines interventions comme à l'école Chamrousse à Seyssinet-Pariset, je n'ai été que spectatrice, afin de comprendre la dynamique et les enjeux de ce type d'action dans les murs d'une école. Contrairement à une visite guidée à la galerie, par exemple, un atelier de création à l'école impose une proximité plus importante avec les élèves, qui, puisque dans leur salle de classe, ils se sentent plus en confiance et à l'aise pour intervenir. Dans la même idée mais avec un public cible plus âgé, j'ai aussi assisté à des conférences d'histoire de l'art, dispensées par Fabrice Nesta au lycée Pablo Neruda. Pour d'autres actions de médiation, comme à l'école Paul Langevin, mon rôle était plus participatif : j'assistais Alice Assouline dans la mise en place de l'atelier et l'interaction avec les élèves pendant l'exercice. Cette intervention s'est faite auprès de trois classes de CP dédoublées sur l'œuvre *La galerie d'espèces disparues* de France Cadet. Alice Assouline organisait la médiation en trois temps : un premier temps de présentation de la galerie Vallès et de l'œuvre. Un deuxième temps d'interaction avec des réflexions sur ce qu'est une œuvre d'art, un musée, ce qui plaît dans l'œuvre et ce qui plaît moins. Pour finir, les élèves se prêtaient à un exercice de création autour du thème de l'œuvre : ici, un cadavre exquis avec des dessins d'animaux. Sans se consulter, un élève dessine la tête, le suivant le corps, le dernier les pattes de l'animal. A la fin, un animal hybride, évolué, prend vie avec une tête, un corps et des pattes formés de différents animaux. Pour cette occasion, j'ai également eu la responsabilité de créer un livret pédagogique en lien avec le thème de l'action de médiation, de l'œuvre présentée et du programme des élèves, pour que l'institutrice puisse poursuivre la réflexion et le travail plastique en autonomie.

A mon sens, une structure qui fait l'effort de maintenir le contact avec des partenaires institutionnels et qui organise des temps de médiation hors les murs se doit de le valoriser. En ce sens, j'ai réalisé un retour vidéo des différentes interventions en école. Cette production vidéo se voulait explicative, didactique, pour montrer en quoi consiste la médiation. Cela

permet à l'école qui a participé à l'atelier d'avoir un souvenir de l'intervention, mais aussi d'informer les écoles potentiellement intéressées par ce type d'action que l'Espace Vallès est une ressource importante du territoire. Sous cette impulsion de vouloir montrer que la culture – et plus précisément l'éducation artistique et culturelle – ne s'arrête pas de vivre avec la crise sanitaire, certaines des photographies que j'ai prises pendant les ateliers ont également été diffusées sur le portail culturel de la ville et dans les périodiques municipaux comme *SMH Ma Ville et Périphériques*.

Lors du dernier mois de mon stage, le mercredi 2 juin, la Direction des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères a décidé de mettre à l'honneur l'éducation artistique et culturelle, considérée comme un axe fort de la politique culturelle de la ville, en créant une journée EAC intitulée « Cultures partagées : EAC ». Cet événement était également l'occasion pour les différents acteurs culturels de se rencontrer, se retrouver, et échanger autour d'une problématique commune, tout en envisageant de nouveaux partenariats. En présence des équipements culturels municipaux, des associations culturelles subventionnées par la ville<sup>52</sup> et des partenaires institutionnels de la municipalité<sup>53</sup>, chaque structure s'est présentée et a évoqué les projets possibles en termes d'éducation artistique et culturelle, par tranche d'âge. En parallèle, chaque structure culturelle possédait un stand en extérieur pour distribuer des documents et interagir directement avec le public. Ainsi, un grand travail de préparation a eu lieu pour chaque structure, et entre mes collègues et moi-même, en termes de référencement d'actions éducatives et de réflexion sur de potentiels nouveaux projets. La DAC a, pour préparer l'évènement, travaillé sur la réalisation d'un catalogue synthétisant l'ensemble des projets EAC portés par les structures municipales sur la saison 2021-2022 et aidé à identifier deux projets phares présentés par tranche d'âge. Malgré une affluence restreinte à cause des mesures sanitaires, cette première journée de « Cultures partagées » est considérée comme un succès et sera reconduite l'année prochaine. Elle a permis à mes collègues de l'Espace Vallès de se faire de nouveaux contacts, notamment dans le milieu scolaire, grâce aux visites d'enseignants et de professionnels de l'éducation.

---

<sup>52</sup> *Op.cit.* note 38 p°23.

<sup>53</sup> Tels que la Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Département de l'Isère, l'Université Grenoble Alpes, ou encore la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

### 1.2.3. Les missions liées au développement de l'artothèque

Outre les missions de communication et de médiation qui avaient été prévues dans la convention de stage, j'ai eu l'opportunité de participer à la création d'un nouveau service : l'artothèque Vallès. Un projet de cette ampleur a une grande incidence sur l'organisation de la structure. Pour introduire ce service, il a fallu voir un certain nombre de détails administratifs, techniques, matériels. Mon rôle dans cette nouvelle dynamique a été de créer les fascicules des œuvres présélectionnées pouvant faire partie du fonds d'acquisition de la future artothèque. Ces fascicules étaient en lien avec un bulletin de vote, que les usagers de la galerie pouvaient remplir avec l'objectif de nous indiquer quelles œuvres ils aimeraient voir à la future artothèque. Ainsi, lorsque j'accueillais les usagers dans la galerie, je leur expliquais le principe de l'artothèque, je leur montrais les œuvres exposées faisant partie de la sélection et je les invitais à voter. Entre les personnes qui ne savaient pas ce qu'était une artothèque et les personnes passionnées par le projet, l'interaction avec les différents publics était toujours enrichissante. À la fin de l'exposition *30 ans < 30 artistes* – qui était prématurée, puisque la galerie a dû fermer dès le 3 avril alors que l'exposition se terminait le 24 avril – mes collègues et moi-même avons dépouillé et répertorié les votes dans l'idée de garder les œuvres les plus appréciées du public. L'envie commune était de prendre au moins une œuvre par artiste, pour que chacun soit représenté. Grâce au budget alloué par la ville pour le lancement de l'artothèque en septembre 2021 – 10 000 € – cela a été possible.

Puisque la communication était mon champ de prédilection, Charles Quénard, mon tuteur de stage et directeur des affaires culturelles, m'a indiqué qu'il était important de penser la communication pour l'artothèque : quelle stratégie adopter avant septembre? Dans cette optique, élaborer un rétro-planning avec des dates et des moments clefs aurait été le mieux, mais cette mission a été mise à mal par le départ du chargé de communication qui s'occupait des différents plans de communication de la municipalité (en interne et en externe). Ma mission de communication s'est donc principalement axée sur l'information de Jean-Pierre Chambon – journaliste et écrivain dans *Périphériques* – sur les modalités d'ouverture de l'artothèque pour qu'il puisse l'évoquer dans ses articles avant l'été et ainsi tenir au courant les Martinérois de l'ouverture du service. D'autres articles, mailings, conférences de presse et démarches auprès des médias locaux sont prévus par l'équipe de la galerie à la rentrée. En attendant, mes collègues, Agnès Villard (chargée de communication à la direction des affaires culturelles) et

moi-même avons réfléchi à l'arborescence du portail culturel, et à la manière d'y inclure l'artothèque dès son ouverture. Plus largement, j'ai apporté mon aide à mes collègues dans l'élaboration des documents officiels de l'artothèque, en restant à leur disposition pour d'éventuelles relectures et corrections de documents administratifs comme le règlement intérieur ou la fiche de prêt que les usagers de l'artothèque devront remplir et signer. Une fois les œuvres choisies, j'ai eu le privilège de participer à la mise en place de la politique d'acquisition des toutes premières œuvres de l'artothèque de l'Espace Vallès.

Toutes ces missions m'ont permis de mettre en pratique différents savoirs et diverses compétences. J'ai découvert le fonctionnement d'une municipalité, les échanges constants entre les services et les besoins spécifiques d'une galerie d'art contemporain.

## CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Je considère ce stage comme une véritable opportunité d'apprendre, et de mettre à profit mes connaissances. Il m'a donné la possibilité de mettre en pratique des acquis théoriques, pratiques, tout en me questionnant sur le plan personnel et professionnel. C'était une chance d'être intégrée à l'équipe de l'Espace Vallès, et le contexte sanitaire ne me fait qu'apprécier de l'avoir vécue. Certes, le tout aurait été différent sans les restrictions, les fermetures, les reports, mais j'envisage cette nouvelle expérience comme un bilan adéquat de mon cursus. Ce compte rendu de stage m'a permis de me rendre compte de toutes les missions que j'ai pu effectuer en six mois, de toutes les choses que j'ai pu apprendre, mais aussi de toutes les discussions qui m'ont interpellée, interrogée, enrichie. J'ai été parfaitement intégrée et acceptée par l'équipe de la galerie, par son public, mais aussi par les agents municipaux des différents secteurs et les partenaires, professionnels de la culture, que j'ai pu rencontrer.

C'est par curiosité que j'ai rejoint l'Espace Vallès pour ces six mois, mais c'est par plaisir que j'y retournerai en tant que spectatrice. Dans cette petite galerie, l'art prend de nombreuses formes, il devient pluridisciplinaire, transversal, égalitaire. Les enjeux culturels de ce type de lieu – que j'ai pu appréhender grâce à mon stage – m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales et le développement culturel dans une des plus grandes villes de l'agglomération grenobloise. C'est à partir de là que mon questionnement autour de l'artothèque a vu le jour, en ce qui concerne les changements qu'elle allait apporter en termes de dynamique : professionnelle, communicationnelle, et territoriale. Le projet s'est construit sous mes yeux chaque jour, et les différentes interrogations qui vont suivre me sont apparues comme intéressantes et légitimes, au regard de ce travail d'étude qui conclut deux années d'apprentissage théorique et pratique.



## **PARTIE 2**

-

# **LA CRÉATION D'UNE ARTOTHÈQUE ET SES ENJEUX : L'EXEMPLE DE L'ESPACE VALLÈS À SAINT-MARTIN-D'HÈRES**

## INTRODUCTION À LA RECHERCHE

Après trente ans d'existence et un rayonnement exponentiel, l'Espace Vallès souhaite s'inscrire dans une nouvelle dynamique, attirer de nouveaux publics, et continuer à valoriser la création contemporaine. D'une volonté commune entre l'équipe de la galerie et les élus municipaux, un projet a vu le jour : celui d'une artothèque, basée à l'Espace Vallès. Quels changements cela inclut-il pour les agents municipaux ? Le fonctionnement de la galerie en sera-t-il altéré ?

Le principe de prêter des œuvres d'art naît en Allemagne au XX<sup>ème</sup> siècle, lorsque des artistes essaient de relancer le marché de l'art et susciter de l'intérêt pour les œuvres uniques. C'est en 1906 que le berlinois Arthur Segal ouvre la première « galerie de prêt » réservée aux particuliers. Ce système de location se répand dans le nord de l'Europe jusqu'à la fin des années 60, où André Malraux y voit un point commun avec sa volonté de rendre accessible la culture à tous sur l'entièreté du territoire. Dans cet objectif, la première artothèque de France ouvre au public en 1961 au Havre, au sein du Musée des Beaux-Arts, mais ferme dès 1965<sup>54</sup>. L'Artothèque de Grenoble, inaugurée en 1968 par Malraux au sein de la Maison de la Culture, constitue alors un modèle pour les autres artothèques de France. L'avènement de ce type de structure prend place dans les années 80, en parallèle de la décentralisation culturelle et du soutien à la création, relancés par François Mitterrand et Jack Lang, qui doublent le budget<sup>55</sup> de leur Ministère de la culture et de la communication. Au même moment, les centres d'art et les fonds régionaux d'art contemporain se développent pour soutenir la création contemporaine et la légitimer<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> D'après Christelle Petit dans « Une artothèque à la bibliothèque : depuis quand et pour quoi faire ? » dans le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], n° 6, p. 104-115, 2015, cette fermeture prématurée est dûe au départ de Reynold Arnould, directeur de la première Maison de la culture et de la galerie de prêt.  
URL : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0104-011> [dernière consultation 11/06/2021]

<sup>55</sup> Jack Lang, lors de son premier discours en tant que Ministre de la Culture et de la communication le 17 novembre 1981, interroge : « doubler le budget de la culture en temps de crise, est-ce bien raisonnable ? » pour ensuite annoncer le doublement dudit budget. Il indique par la même occasion sa volonté que ce même budget atteigne 1% du budget global de l'Etat d'ici 1983.  
URL : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/jack-lang-17-novembre-1981> [dernière consultation le 27/05/2021]

<sup>56</sup> D'après Claire Tangy, « Les artothèques, Des collections à valeur d'usage », *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)* n°6, Paris, t.47, 2002, dernière consultation le 27/05/2021.  
URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/37729-les-artotheques.pdf>

Le dictionnaire en ligne Larousse définit une artothèque comme un « organisme pratiquant le prêt d'œuvres d'art ou de reproductions. »<sup>57</sup>. C'est exactement ce type de service qui s'installera prochainement à l'Espace Vallès. Des particuliers, établissements scolaires, collectivités ou associations pourront gratuitement emprunter des œuvres d'art pendant un mois. Des modalités d'inscription s'appliqueront : être majeur, être inscrit à la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères, et fournir des documents administratifs (pièce d'identité, RIB). L'idée est de rendre accessible et soutenir la culture, en mettant gratuitement à disposition des usagers (habitants ou non de Saint-Martin-d'Hères) un choix d'œuvres contemporaines. L'Espace Vallès et la municipalité de Saint-Martin-d'Hères ont choisi de mettre en place ce projet en 2020, année marquée par l'anniversaire des trente ans de la galerie, mais surtout par la crise sanitaire de COVID-19. Il serait illusoire de penser que c'est une coïncidence : lancer un projet de cette envergure permet d'illustrer un véritable soutien à la culture, tout en offrant à la population locale un service qui reste rare dans les établissements culturels français.

Il est important de préciser que ma réflexion n'est pas centrée sur la création d'une artothèque, ni sur les artothèques en général, mais sur la manière dont ce nouveau service va avoir un impact sur la structure qui l'accueille. Ainsi, l'historique des artothèques sera non exhaustif, puisque ce n'est pas l'objet central de ma réflexion. Ce qui m'a intéressée, pendant mon stage et lors de la rédaction de ce mémoire, c'est ce que l'artothèque va changer – ou non – pour l'Espace Vallès, en termes d'application d'une politique culturelle précise, de valeurs défendues par la structure mais aussi en termes de communication. Dans cette optique, la question posée – comment la création d'une artothèque peut-elle redynamiser l'image d'une galerie municipale ? – prend tout son sens. La volonté de l'Espace Vallès de se renouveler avec ce projet se décline en quatre grands objectifs, qui seront les chapitres de ma réflexion : démocratiser l'art contemporain, créer une circulation des publics, soutenir la création contemporaine et développer des services numériques.

---

<sup>57</sup> Définition du mot « artothèque » d'après le Dictionnaire de français Larousse [en ligne]. Dernière consultation le 1/06/2021. URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/artoth%C3%A8que/5591>

## **2.1. Démocratiser l'art contemporain**

Appréhender les enjeux de ce projet d'artothèque pour l'Espace Vallès nécessite un point de départ dans la construction et l'enrichissement de la politique culturelle déjà existante à Saint-Martin-d'Hères. Le premier objectif cité par la délibération du conseil municipal<sup>58</sup> lors de l'élaboration du projet est la démocratisation de l'art contemporain : il s'agit d'aborder les différents aspects d'une telle notion, de sa signification à sa mise en œuvre concrète.

### **2.1.1. Une galerie d'art dans une ville ouvrière**

Durant les Trente Glorieuses en France<sup>59</sup>, un essor des classes moyennes se trouve généralisé dans l'intégralité du pays. Un développement démocratique se crée et se déploie grâce à des structures favorisant l'éveil – artistique, entre autres – des citoyens comme les musées, les théâtres, les cinémas, les bibliothèques ou les galeries d'art. Des lieux, auparavant considérés comme savants ou consacrés à la recherche, ouvrent leurs portes et se modernisent afin d'accueillir un public nouveau, plus vaste, et de toutes les classes sociales. D'abord l'industrialisation au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis l'après-guerre, incitent les populations à percevoir de plus en plus de changements, remarquer l'importance des mutations, et ainsi entretenir une envie de transmettre. Conserver le passé et en garder des traces devient une nécessité ; et une volonté de découvrir, préserver et valoriser le patrimoine se crée peu à peu. L'attrait touristique pour le patrimoine transforme les œuvres d'art, galeries et musées en des lieux d'intérêt commun. Saint-Martin-d'Hères se place dans ce contexte socio-politique changeant, puisque la commune, d'origine rurale, devient peu à peu ouvrière. Des années 1920 aux années 1960, la ville de Saint-Martin-d'Hères se développe grâce à sa population grandissante, la construction de différentes écoles mais aussi le développement de plusieurs usines, comme la biscuiterie Brun de plus de dix hectares. La population ouvrière, découlant de l'industrialisation du village de Saint-Martin-d'Hères, se mêle à la population rurale, lorsqu'une zone agricole vient s'implanter dans un différent secteur de la commune. La ville accueille alors une population diversifiée, avec différentes valeurs – ouvrières, agricoles – et différents besoins culturels.

---

<sup>58</sup> Délibération du conseil municipal, séance du 27 avril 2021 n°8, disponible en annexe 6 p°120.

<sup>59</sup> De 1945 à 1973. Période succédant à la Seconde Guerre Mondiale pendant laquelle la France et d'autres pays occidentaux industrialisés connaissent une amélioration de la qualité de vie de leur population mais aussi un essor économique et démographique sans précédent.

Saint-Martin-d'Hères, comme la France après la seconde guerre mondiale, se base sur une politique d'accueil des étrangers : différentes communautés (européennes, russes, maghrébines) vivent donc au sein d'une même zone géographique étendue. Dans les années 1960, la ville connaît un bond démographique sans précédent, notamment grâce à la construction du domaine universitaire en 1962, au rapatriement des Français d'Algérie, et au développement de l'agglomération grenobloise<sup>60</sup>.

L'action culturelle de la ville suit le cours de son histoire, avec des associations qui se créent dans une optique de devoir de mémoire, en lien avec la transmission des usages sociaux et historiques de la population martinéroise<sup>61</sup>. Les politiques culturelles de la ville sont jusqu'alors liées à la conservation et valorisation de son patrimoine historique, notamment par le biais de fêtes traditionnelles comme le bal du 14 juillet, des déambulations et défilés à thème, des fêtes de la jeunesse organisées par l'Amicale Laïque. La culture portée par la commune est une culture populaire liée aux traditions folkloriques du secteur et à la communauté intergénérationnelle attachée aux valeurs familiales. L'éducation, les activités artistiques et culturelles mais aussi les loisirs constituent des avantages sociaux considérables que la ville met en place pour les ouvriers et leurs enfants.

C'est à partir des années 80 que les élus de Saint-Martin-d'Hères portent la culture comme outil de lien social entre les habitants, et surtout comme vecteur de distinction de la ville-centre qu'est devenue Grenoble. La ville met alors en place une politique culturelle active, non plus axée sur l'histoire du territoire, mais sur la construction d'une identité culturelle propre, affirmée. Par la compréhension et la valorisation de l'interculturalité et des différentes communautés qui ont constitué – et constituent toujours – les habitants de Saint-Martin-d'Hères, la ville se lance dans la création d'une culture communautaire collective. Pour ce faire, différents plans culturels sont mis à exécution notamment le 1% culturel artistique<sup>62</sup>, mais également l'achat d'équipements culturels municipaux comme Mon Ciné (1987), l'Espace Vallès (1990) et l'Heure Bleue (1993). Ces différents lieux projettent Saint-Martin-d'Hères dans le paysage culturel de l'agglomération et permettent d'attirer un public plus large, tout en

---

<sup>60</sup> Les Jeux olympiques d'hiver de 1968 participent notamment au développement touristique et démographique de l'agglomération, puisque Grenoble est la deuxième ville de France accueillant les JO depuis Chamonix en 1924.

<sup>61</sup> SMH Histoire, association pour la création d'un musée de Saint-Martin-d'Hères, créée en 1977, produit des publications, des événements et manifestations culturels dans le but de faire connaître l'histoire de Saint-Martin-d'Hères et conserver le patrimoine martinérois.

<sup>62</sup> Cf. « 1.1.1.1. Les origines de l'Espace Vallès », dans la partie 1 de ce mémoire p°13.

donnant l'occasion à ses habitants d'accéder à une offre culturelle diverse et constante. La culture est à la fois vue comme une responsabilité collective, que l'on peut définir par des activités et lieux dits « culturels », mais également comme un engagement individuel. Il s'agit de s'approprier les dimensions esthétiques et morales de la culture, dans un élan personnel, basé sur la volonté et le choix. Les collectivités territoriales apportent en ce sens beaucoup de nouvelles ressources, et mettent à disposition des possibilités d'expression culturelle. Selon José Arias, ancien élu à la culture de 1983 à 2014 : « Il ne suffit pas de commander, il ne suffit pas d'avoir des pratiques, ce n'est pas parce qu'on est une ville de banlieue qu'on n'a pas le droit de diffuser et de permettre la création artistique. »<sup>63</sup>. Saint-Martin-d'Hères s'est donc très tôt inscrite dans une politique volontariste qui met en avant l'accès à la culture, l'éducation populaire et la considération des artistes et de leurs œuvres. Cette politique se traduit par une compétence culturelle de la ville, puisque tous les équipements sont en gestion directe et qu'il y a donc une programmation culturelle de la ville. Plus encore : la municipalité a créé des habitudes de participation culturelle chez les habitants en ayant une approche de la culture marquée par l'éducation populaire.

Dans cet esprit de démocratiser l'art, depuis 1992, la ville de Saint-Martin-d'Hères, en partenariat avec le concours du Conseil Général de l'Isère et de la DRAC, publie *Périphériques*, un journal<sup>64</sup> relatant toute l'actualité culturelle de la ville. Dans l'édito du premier journal, le directeur de la publication – et maire de l'époque – Jo Blanchon indique :

La culture n'est pas le supplément d'âme, l'écrin (l'écran?) dont se parerait telle ou telle société, tel ou tel individu. Elle participe de la vie même, elle en est comme le subtil rayonnement. Elle se constitue d'un tissu d'expériences, d'un foisonnement de tentatives et de tâtonnements d'où parfois éclot la chance d'une singulière réussite d'expression. A côté des lisières urbaines et de la situation géographique particulière auxquelles il se réfère, le titre de ce petit journal voudrait rendre compte des circulations, des trajets, des échanges qu'il laisse évoquer. Les pages de **Périphériques** espèrent être une invitation à l'art et, peut-être aussi, l'accompagnement d'une réflexion.<sup>65</sup>

Au-delà du caractère philosophique et émancipateur indéniable qu'il rattache à la culture et du désir de diffuser plus largement l'information culturelle du secteur, Jo Blanchon

---

<sup>63</sup> Citation tirée de l'entretien avec José Arias, *op.cit.* note 9 p°13.

<sup>64</sup> À sa première publication en mars 1992, *Périphériques* était un journal bimestriel, mais est devenu trimestriel depuis février 2002.

<sup>65</sup> Jo Blanchon in *Périphériques* – La culture à Saint-Martin-d'Hères n°1, janvier à mars 1992.

ancrer avec *Périphériques* une volonté culturelle forte : celle de tenir un engagement à long terme. Ainsi, il renforce les liens entre politique de la ville et culture, il développe l'attrait des habitants envers les différentes offres et pratiques artistiques présentes sur leur territoire mais il soutient également les différents secteurs culturels grâce à une valorisation quotidienne et égalitaire – puisque chaque équipement culturel municipal est toujours évoqué dans le journal. Ainsi, dans chaque *Périphériques* depuis 1992, un article au minimum a été écrit sur l'Espace Vallès et ses expositions, ses artistes, ou ses événements phares. Ce journal constitue d'ailleurs une partie essentielle de la communication de la galerie, puisqu'il est en libre-service dans tous les bâtiments municipaux et distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres des habitants.

Aujourd'hui, ce projet d'artothèque est une continuité dans le désir qu'a la municipalité de permettre à chacun d'accéder à une offre culturelle. Par son principe même, l'artothèque permet à toute personne d'accéder, facilement et gratuitement, à des objets artistiques. L'utilisateur pourra alors côtoyer l'art contemporain au quotidien, être confronté à une œuvre et à ses enjeux, dans une situation qui relève de l'intimité – puisque l'emprunteur emporte l'œuvre pour l'installer dans son lieu de vie ou son lieu de travail. L'art intègre alors littéralement le quotidien de l'utilisateur. Pouvoir renouveler un prêt ou en changer l'objet permet également de s'approprier différentes techniques de l'art contemporain, d'en connaître la grande diversité pour mieux l'apprécier – ou non. Cette artothèque correspond donc, pour les individus qui y participeront, à une appropriation personnelle de l'art contemporain au quotidien.

### **2.1.2. La médiation de l'art contemporain, une nécessité ?**

Pour favoriser la démocratisation, qui correspond à un égal accès aux différentes offres culturelles, une structure se doit de ne pas rester statique, dans l'attente de voir les publics venir de leur propre chef. La participation à la vie culturelle et l'accompagnement dans la réflexion et dans la création sont alors des enjeux de taille. Saint-Martin-d'Hères a bien compris ce principe puisque si les habitants ne vont pas vers la culture, c'est la culture qui va jusqu'à eux. C'est à ce moment que la médiation entre en jeu.

La ville de Montréal définit la médiation culturelle comme « des stratégies d'action culturelle centrées sur **les situations d'échange et de rencontre** entre les citoyens et les milieux

culturels et artistiques. »<sup>66</sup>. Ainsi, la médiation cherche à développer la liberté par la rencontre. Liberté de choix, et liberté de goût. Par la sensibilité de chacun, la médiation culturelle est un outil utilisé dans un désir d'égalité dans le rapport à la fréquentation de l'œuvre d'art. La sensibilité de l'individu est tout de suite mise en jeu puisque face à une œuvre d'art, le goût entre inévitablement en compte<sup>67</sup>. Pour qu'en premier lieu, un avis personnel ou un jugement par le goût soit émis, il faut que l'individu soit confronté à l'œuvre, qu'il soit en contact avec elle. Mais un simple contact suffit-il pour appréhender une œuvre? Un individu ne peut pas pleinement aimer quelque chose qu'il ne connaît ou ne comprend pas<sup>68</sup>. Pourtant, le but de la médiation n'est pas de faire aimer l'art, mais tout simplement de le faire connaître, et comprendre. Du latin *cum* (« avec ») et *prehendere* (« prendre »), comprendre signifie « saisir par l'intelligence, embrasser par la pensée »<sup>69</sup>. Le public doit alors comprendre pour s'approprier et interagir librement avec l'art. Plus largement, la médiation est le lien qui facilite le contact entre l'artiste, l'œuvre, et le public. Plusieurs actions de médiation existent dans plusieurs secteurs artistiques, mais toutes tendent vers l'objectif de créer un temps de rencontre entre les spectateurs et acteurs culturels dans une idée d'échange, d'interaction et d'engagement personnel.

Différents publics peuvent être visés par une action de médiation, puisque le projet peut être dans une démarche pédagogique, accompagnante, ou informatrice. Par exemple, une visite guidée tout public dans un musée peut être considérée comme une action de médiation, tout comme un bord de scène après un spectacle en temps scolaire. La notion de médiation est alors étroitement liée au développement et à l'inclusion sociale mais aussi à l'apprentissage. En ce sens, lorsque la médiation culturelle en direction du jeune public est mentionnée, elle est souvent rapprochée de la notion d'éducation artistique et culturelle (EAC). Pour justifier cela, il est nécessaire de déterminer les différents pôles d'action que la médiation utilise. Un exemple

---

<sup>66</sup> Définition de la médiation culturelle disponible sur le site de la ville de Montréal. URL : <http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-meditation-culturelle/> [dernière consultation le 27/05/2021]

<sup>67</sup> Alain Kerlan, dans son étude « À la source éducative de l'art » dans la revue *STAPS* vol.102, no. 4 (2013) sur le rapport entre l'éducation et l'art, prend en compte ce choc esthétique caractéristique lorsqu'il évoque « la restitution du sensible et du rapport au sensible ». Après avoir montré le sensible comme un élément central de la pédagogie artistique, il indique : « toute expérience esthétique vraie possède le goût de la "première fois" ».

<sup>68</sup> Dans *L'amour de l'art* (1966), co-écrit par Pierre Bourdieu et Alain Darbel, Bourdieu défend différents niveaux dans l'appréhension d'une œuvre d'art. Sa possibilité d'être aimée varie selon son « niveau d'émission » (sa complexité, lisibilité, les codes qu'elle véhicule) et le « niveau de réception » du public (la compréhension desdits codes artistiques). Ainsi, l'éducation - influencée par la classe sociale de l'individu - et l'expérience - que la fréquentation des musées procure - permettent d'apprécier pleinement une œuvre (dans un sens intuitif, et interprétatif).

<sup>69</sup> D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)



concret : une action de médiation à l'école Paul Langevin à laquelle j'ai participé les 27 et 28 janvier 2021. Menée par Alice Assouline – chargée de mission EAC à l'Espace Vallès – la rencontre s'est faite en plusieurs temps. Le principe était avant tout de faire connaître la galerie et son exposition aux différentes classes de CP rencontrées. D'abord, nous avons montré l'œuvre (adaptée à leur programme scolaire et leur cycle d'éducation) qui était *Le dodo* de la collection *Galerias d'espèces disparues* de France Cadet. C'est la première étape : voir. Pendant ce temps, les élèves ont un premier contact visuel avec l'œuvre, et leur appréhension d'une œuvre d'art se fait moins importante et moins intimidante. Une première réaction peut se faire ici, qui sera seulement basée sur le sensoriel. Qu'elle soit physique – comme un rire ou un cri – ou qu'elle soit émotionnelle – comme de la peur ou du dégoût – la réaction n'est pas basée sur un jugement éclairé, mais sur une sensation, puisque l'élève n'a pas encore toutes les clefs en mains pour comprendre et appréhender l'œuvre dans son intégralité. La seconde étape consiste à réfléchir autour de l'œuvre, et discuter sur la technique utilisée. Le message interprété par les élèves, ce qu'ils imaginent de l'œuvre et ce qu'ils ressentent face à elle. Cette étape est indispensable pour susciter l'échange et l'intérêt des élèves, pour que chacun s'exprime dans une totale légitimité et liberté. Elle aide également à accéder à l'autre enjeu de la médiation : comprendre. Maintenant que le contexte est connu de l'élève, peut-être verra-t-il l'œuvre autrement. En tout cas, il a maintenant appris différentes choses sur l'art, et donc sur lui-même, puisque l'action de médiation est entièrement basée sur le ressenti et les réactions des élèves. Rappelons que l'art est une notion anthropologique qui est souvent utilisée pour nous définir en tant qu'individu, et cela peut commencer dès le plus jeune âge. La dernière étape est la pratique. La médiatrice Alice Assouline et moi-même avons alors créé des exercices en résonance avec l'œuvre et son thème (la disparition ou mutation de différents animaux existants). Cette étape de la médiation est importante pour rendre le spectateur acteur de sa propre vision de la culture. C'est une tentative de mieux comprendre l'art par l'expérience et l'expérimentation. Elle permet de stimuler l'imagination et susciter la création, d'un même pied d'égalité, chez les élèves. Ainsi, la médiation a donc quatre pôles d'actions qu'il est possible d'utiliser (cf. schéma ci-dessous).

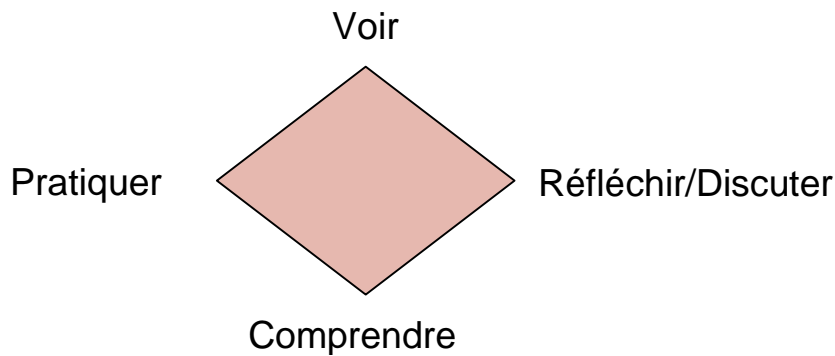


Figure 2. Schéma des différents pôles d'action de la médiation culturelle. Créé par mes soins, inspiré du cours « Initiation à la médiation culturelle » dispensé par E. Viosat à l'Université Grenoble Alpes (2018).

Qui dit médiation, dit forcément médiateur. L'UNESCO, dans son rapport de 1972<sup>70</sup> concernant la conférence entre ministres de la culture, indique : « Le rôle des animateurs culturels, en tant que médiateurs entre les créateurs et le public, a souvent été évoqué comme une donnée nécessaire et bénéfique de ce que certains ont décrit comme l'ère du développement culturel ». Même si le poste de médiateur/médiatrice culturelle n'existe pas officiellement lors de cette commission européenne, le rôle de ces derniers est déjà considéré comme indispensable. Sur ce sujet, Ariane Mnouchkine, dans son texte *L'histoire commençait*, indique :

Cependant, il y a des gens, il y a des artistes, il y a des troupes - le Théâtre du Soleil fait partie de ces troupes, il y a même des hommes et des femmes politiques --- qui s'efforcent d'être fidèles à ce rêve, le rêve d'un pays cultivé, d'un pays savant, d'un pays où l'ignorance est reconnue comme la maladie la plus grave à guérir en tout premier lieu et où l'éducation artistique est une cause nationale.<sup>71</sup>

Aujourd'hui, le métier de médiateur culturel est à la fois officiel, puisqu'il est accessible par différentes formations d'études supérieures comme des Masters professionnels, ou des écoles; à la fois officieux, puisqu'un médiateur est souvent chargé d'autres missions comme la communication au sein d'une même structure. Cependant, son rôle est vu comme essentiel au bon développement et au bon rayonnement d'une structure, notamment dans les collectivités territoriales qui s'inscrivent dans une dynamique citoyenne et un contexte de revitalisation de territoire. Ainsi, la médiation peut être catégorisée de trois manières : politique,

<sup>70</sup> UNESCO. *Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe*. Helsinki, 19-28 juin 1972, Rapport final, Unesco, 1972.

<sup>71</sup> Citation tirée de *L'histoire commençait* par Ariane Mnouchkine, disponible sur le site du Théâtre du Soleil. URL : <https://www.theatre-du-soleil.fr/fr/a-lire/l-histoire-commencait-ariane-mnouchkine-4148> [dernière consultation le 15/04/2021]

sociale, communicationnelle. La médiation se veut effectivement un enjeu politique, lorsqu'elle possède une visée éducative : montrer les savoirs et possessions des structures culturelles et patrimoniales comme les musées, les centres d'arts ou les galeries d'expositions. La médiation devient sociale lorsqu'elle est vécue comme expérience, c'est-à-dire quand le public s'approprie l'objet culturel, et interagit avec lui. L'idéal même est de rendre acteur l'individu qui n'était même pas spectateur. L'objectif ultime de la médiation pour les institutions patrimoniales comme la galerie Vallès, d'ailleurs, est de plus en plus de laisser une marge participative aux différents publics pour qu'ils deviennent des acteurs à part entière de l'information et de l'image de la structure. Cela correspond à une médiation communicationnelle, un élargissement du champ des possibles.

A partir de sa création, Vallès représente le domaine de l'art contemporain dans la municipalité martinéroise. Ateliers artistiques encadrés par des artistes, conférences d'histoire de l'art en rapport avec les expositions, visites guidées pour les groupes, les familles, les associations ou les scolaires : de nombreuses activités de médiation sont proposées depuis l'ouverture de la galerie. Elles se font bien sûr en adéquation avec les thèmes de l'exposition, les artistes associés et les différentes dynamiques du territoire. Cependant, presque toutes ces activités sont faites sur place, dans la galerie. C'est pour cela qu'en 2020, Alice Assouline a été chargée de mission pour l'Espace Vallès de novembre 2020 à avril 2021. Ses objectifs principaux étaient de rétablir les partenariats avec les structures culturelles de l'agglomération grenobloise, mais également de réaliser des actions d'interventions et de médiations en milieux scolaires sur l'exposition *30 ans < 30 artistes*. En parallèle, la municipalité de Saint-Martin-d'Hères indique dans sa délibération cadre (*op.cit.* note 31 p°21) qu'un de ses champs d'actions principaux dans sa politique culturelle 2020-2026 sera la médiation :

Sous une grande diversité de formes, elle est le moyen « d'aller vers » des publics éloignés de l'accès à la culture et elle s'inscrit dans une stratégie de revitalisation des territoires, de valorisation du vivre ensemble et de développement social. La médiation est également un outil qui permet de rendre plus visible et lisible les actions artistiques et culturelles de diffusion, de création, d'éducation artistique et culturelle menées et accompagnées par la collectivité.

Des moyens financiers et humains ont donc été mis à disposition pour renforcer les partenariats scolaires de l'Espace Vallès, mais aussi pour apporter une nouvelle dynamique d'ouverture et de démarchage culturel. Le but était également de viser un nouveau public, plus jeune, et l'alerter sur l'art contemporain pour lui permettre d'en suivre l'actualité. Le principe

même de la médiation transparaît alors : le vivant est la clé pour promouvoir l'art. L'appropriation personnelle d'une œuvre passe par une identification du spectateur et cette identification se fait grâce à un contact humain.

Par ailleurs, les actions de médiation peuvent apporter une meilleure visibilité à une structure comme l'Espace Vallès, et soutenir son image de structure accessible et dévouée à démocratiser l'art contemporain. D'abord, la médiation peut être financée par des institutions partenaires comme la DRAC qui conduit une politique de soutien des actions d'EAC selon des critères spécifiques. Par exemple, la présence d'un artiste ou d'un intervenant artistique dans un projet est synonyme (ou presque) de subvention pour un projet EAC. La médiation pour Vallès est donc une nécessité dans sa façon de toucher de nombreux publics, produire parfois une première interaction avec l'art contemporain, et ainsi créer les potentiels publics de demain. Permettre une réflexion par et grâce à l'art. L'image de Vallès ne sera que renforcée et embellie par une artothèque qui, en dehors de faciliter la rencontre avec des œuvres diverses et consolider une interaction quotidienne avec l'art contemporain, pourra servir de fonds pour des actions de médiation, dans la galerie ou à l'extérieur. Il sera possible d'emmener des œuvres de l'artothèque dans les écoles pour des actions de médiation, ou de s'en servir de base pour des ateliers créatifs qui seraient animés à la galerie, par exemple.

### **2.1.3. Vers une démocratie culturelle**

La culture est un enjeu sociétal, dans le sens où elle évolue avec son temps. Les problématiques d'une société, qu'elles soient politiques, sociales, écologiques ou économiques, s'envisagent et émergent grâce à une participation active des individus dont les artistes. Une réflexion commune entre les acteurs culturels s'engage alors : comment passe-t-on d'une ère de démocratisation culturelle, mise en place depuis les années 60, à une phase de démocratie culturelle?

Comme dit précédemment, André Malraux, grâce au Ministère de la culture et de la communication, attribue une politique publique nationale à la culture. Une volonté de « Culture pour tous » est mise en place, notamment avec la création de nombreux équipements culturels nationaux sur l'entièreté du territoire. Les maisons de la culture, dont la première naît en 1961

au Havre, permettent de diffuser plus largement et plus équitablement une offre culturelle dite « d'excellence ». Ces lieux rassemblent deux idéaux de Malraux et son ministère : d'abord – et cet idéal est le même que celui de l'éducation populaire présente à Saint-Martin-d'Hères : l'accès de chacun à la culture, peu importe son origine sociale ou géographique. Le deuxième idéal représente une reconnaissance des œuvres françaises les plus accomplies : « la culture élitiste pour tous » selon Antoine Vitez<sup>72</sup>. En effet, dans les années 50, l'offre culturelle était concentrée dans la capitale française. « Hors de Paris point de salut » indique Catherine Tasca, ancienne Ministre de la Culture et de la Communication<sup>73</sup>. La décentralisation culturelle est alors l'idée de sortir de la capitale, et débute par la décentralisation théâtrale. La culture est encore vue comme un tout, homogène et généralisée. Cependant, c'est grâce à ces maisons de la culture que les problématiques culturelles essentielles se sont mises en place : la quête de tous les publics, la responsabilité politique en matière de développement culturel, la pluridisciplinarité, la place de la création contemporaine dans la société ou encore l'absolue nécessité de l'art dans la vie et le quotidien de chacun. C'est avec l'arrivée de Jack Lang en tant que Ministre de la Culture en 1981 que toutes les expressions artistiques sont de mieux en mieux considérées, des formes reconnues comme avant Malraux, aux formes dites « populaires » comme la photographie, le rock ou le jazz. La culture devient un champ global basé sur l'interculturalité et la pluralité des domaines d'expression (arts populaires ou urbains) mais aussi des moyens d'expression (bande dessinée, street art). Ce sont les prémices d'une culture collective, alimentée par une culture et des pratiques individuelles, où chacun apporte une dimension différente à ce que l'on appelle l'art.

Dernièrement, cette notion de démocratisation culturelle est de plus en plus questionnée. D'autres notions sont aujourd'hui à considérer, notamment les droits culturels<sup>74</sup>. Ces derniers interrogent la capacité de chacun à accéder à la culture mais évoquent également le droit de chacun de côtoyer des œuvres et activités culturelles dans l'optique d'un enrichissement personnel – intellectuel, sentimental ou social – et de la construction de son identité culturelle propre. De nombreuses interrogations sont amenées par le prisme des droits culturels : la diversité culturelle, la liberté et responsabilité culturelle d'un individu, les

---

<sup>72</sup> Acteur, metteur en scène et poète du 20<sup>ème</sup> siècle. Antoine Vitez fut directeur du théâtre national de Chaillot, puis administrateur de la Comédie Française, et a œuvré, en tant que dramaturge engagé, pour que le théâtre soit présent dans les cités.

<sup>73</sup> NEIRINCK Danièle, *50 ans Ministère de la Culture et de la Communication*, Célébration nationale n° hors-série, Direction des archives de France, Paris, 2009.

<sup>74</sup> Cf. la définition et l'explication des droits culturels p°21 de ce mémoire.

modalités de participation d'un individu à la vie culturelle locale, l'apport culturel d'un citoyen à la société, etc. C'est grâce à l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001 puis la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005 que les valeurs de la démocratie commencent à rejoindre officiellement le milieu culturel. En mettant l'individu au centre des préoccupations, les droits culturels indiquent une liberté d'accès à l'objet culturel tout en introduisant une appropriation de ce dit objet par l'individu. Le but ultime est alors semblable à celui de la démocratie : l'accomplissement de l'individu grâce à l'art, sans porter atteinte à sa dignité. Comme l'indique Masahiro Mashita, professeur d'études interculturelles au Kobe College au Japon : « Par démocratie on entend tout ce qu'il faut admirer : la liberté d'expression, les droits de l'homme, le respect de l'individu, la justice distributive, etc. »<sup>75</sup>. C'est ainsi que la notion de démocratie culturelle prend forme, en mettant l'accent sur le rôle de l'individu au sein de la vie culturelle et sur sa participation à la création d'un ensemble de cultures, individuelles et collectives.

La démocratisation correspond donc, grossièrement et initialement, à une diffusion à grande échelle d'œuvres artistiques reconnues, dans un esprit d'égal accès à la culture et de lutte contre les discriminations sociales qui peuvent parfois affecter la rencontre avec le monde culturel. En revanche, la démocratie culturelle est un projet plus récent, une notion en construction, qui vise à permettre aux habitants d'être acteurs de leur culture, en valorisant et intensifiant les pratiques culturelles de la population. La démocratisation est alors représentative de la qualité artistique, alors que la démocratie culturelle entretient le lien social. L'une n'empêche pourtant pas l'autre, c'est un rapport complexe qui nécessite des compromis partiels entre les disciplines artistiques, mais aussi les acteurs du territoire (associatif, institutionnel, collectif). Publics et usagers se retrouvent acteurs, contribuent aux débats et aux choix culturels.

Parallèlement à Jack Lang et sa politique d'offres culturelles diversifiées dans les années 80, se crée une montée en puissance des politiques publiques locales grâce à l'émergence de collectivités territoriales. Le territoire est alors pris en compte, pas seulement géographiquement, mais individuellement, avec son identité propre et ses spécificités. Les responsabilités des collectivités territoriales dans l'implication culturelle se sont renforcées

---

<sup>75</sup> HAMASHITA Masahiro, « Les non- et anti-démocraties », in *Réinventer la démocratie? Diversité culturelle et cohésion sociale*, Revue Diogène n°220, octobre 2007.

avec les années. C'est en ce sens que le compte rendu du Comité interministériel à la ville<sup>76</sup> du 29 janvier 2021 indique l'objectif de « démocratiser l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires » et un développement de « moyens supplémentaires pour accéder au sport et à la culture ». Il y a un désir de renforcer la cohésion sociale dans les villes, de contribuer à l'intégration des populations défavorisées et/ou étrangères. L'Etat veille au renforcement de certaines politiques publiques dans les villes dans l'idée de garantir les valeurs républicaines sur tout le territoire. Par ailleurs, une volonté s'est créée, au fil des années et de la politisation des classes populaires périurbaines, de changer les représentations extérieures qui se font de certains quartiers et de certaines communes. La démocratie culturelle est, dans un sens, une mise en pratique d'une sorte de *sapere aude*<sup>77</sup> dans un contexte institutionnel : les droits d'accès et de production culturelle sont garantis pour tous grâce aux politiques culturelles territoriales<sup>78</sup>. Une nouvelle dimension s'ajoute à la culture grâce au libre entendement des usagers, à un modernisme culturel mis en place en faveur des habitants qui se retrouvent acteurs de culture, et non pas bénéficiaires, ni spectateurs. Les multiples cultures de la population martinénoise sont donc invitées à se rejoindre, dans cette idée que John Dewey – et plus tard Joëlle Zask<sup>79</sup> – évoquent : notre expérience culturelle individuelle et sa signification ne seront pas amoindries par une culture<sup>80</sup> différente, mais bien élargies et enrichies.

En construisant le projet d'artothèque, la ville de Saint-Martin-d'Hères mobilise différents acteurs autour d'un projet commun pour construire un nouvel espace démocratique avec les habitants. Comment cette démocratie culturelle transparaît-elle dans le projet de l'artothèque Vallès? D'abord, une fois le projet voté par la municipalité en 2020, il a été entendu que le choix des œuvres dans la politique d'acquisition serait entièrement fait par les usagers de l'Espace Vallès. Ainsi, lors de l'ouverture de l'exposition *30 ans < 30 artistes*, un bulletin

---

<sup>76</sup> Instance de décision pour la politique de la ville mise en place par l'Etat depuis 1988. La citation est accessible dans le dossier de presse du 29 janvier 2021. URL : [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/DOSSIER%20DE%20PRESSE-bassedef\\_bis.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/DOSSIER%20DE%20PRESSE-bassedef_bis.pdf) [dernière consultation le 27/05/2021].

<sup>77</sup> Locution latine attribuée à Horace dans ses *Epitres*, elle sera reprise par Emmanuel Kant dans son essai *Qu'est ce que les Lumières ?* (1784) où il invite l'humanité à sortir de sa minorité, imposée par elle-même, pour raisonner seul. Il indique : « Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières. ».

<sup>78</sup> La loi NOTRe (2015) renforce la responsabilité partagée des collectivités en matière de compétence culturelle et implique une prise en compte indéniable des droits culturels.

<sup>79</sup> Philosophe française, Joëlle Zask se spécialise dans la politique et plus précisément dans la démocratie participative.

<sup>80</sup> Ici, le terme « culture » peut être interprété dans sa signification anthropologique : les us et coutumes, manières de faire ou de penser, d'une communauté humaine.

de vote qui résumait le projet demandait au public « quelles œuvres voulez-vous voir à l'artothèque Vallès? ». Cette idée de faire voter le public pour son œuvre favorite permet en premier lieu une coopération entre la structure culturelle et l'utilisateur. En second lieu, il y a une valorisation de l'implication culturelle de l'habitant, en tant que citoyen. Cela prépare également l'artothèque à accueillir un public préétabli, puisqu'un individu qui a voté pour voir telle ou telle œuvre sera plus enclin à devenir un usager du nouveau service. C'est une implication directe des habitants dans un projet culturel. Bien sûr, sur une base de volontariat, mais dans une optique de construire ensemble – institution et citoyens – une nouvelle offre culturelle de choix. Cette pratique de vote pour l'acquisition des œuvres de l'artothèque sera reconduite à chaque exposition pour toujours impliquer les publics. Particulièrement, une diversité culturelle représentée par les habitants de la ville de Saint-Martin-d'Hères – héritiers de différentes figures comme celle de l'étranger, de l'immigré, de l'ouvrier – se doit d'être considérée et nourrie. L'aspiration à la mise en place d'une démocratie culturelle à Saint-Martin-d'Hères indique un besoin de redéfinir la démocratie, ses principes mais aussi se rendre compte de la demande culturelle du territoire. L'artothèque représente une reconnaissance de cette diversité et une volonté de participer en tant que citoyen à un projet culturel et politique qui représente une avancée. Avec cette politique d'implication des publics, on peut toutefois se demander si la création d'une artothèque n'est pas une tentative d'éduquer les différents publics à un art considéré légitime et digne de connaissance. Il y a, d'un côté, une volonté de faire connaître l'art contemporain en créant des conditions d'accès égalitaires au service et en faisant participer la population à la politique d'acquisition des œuvres. D'un autre, le projet d'artothèque en lui-même a été voté par la municipalité dans une dynamique tutélaire qui sous-entend que le citoyen a besoin de l'institution pour accéder et côtoyer l'art contemporain, ou en tout cas, d'être motivé dans ce sens. La municipalité s'impose comme catalyseur d'une culture qui reste choisie. « Ils sont consultés mais pas forcément associés à la décision, et surtout pas associés à la formulation des problèmes dont il leur est demandé de débattre. C'est un biais assez marquant des dispositifs institutionnels. » explique Joëlle Zask<sup>81</sup> concernant les habitants et leur implication dans les pratiques culturelles démocratiques. Ainsi se pose la question de la réussite d'un tel projet : les habitants se sentiront-ils représentés dans un tel projet? Surtout, viendront-ils être purs consommateurs de culture, ou vont-ils prendre conscience de leur droit

---

<sup>81</sup> ZASK Joëlle, « La démocratie, c'est le régime qui fait face à l'imprévisible. », Entretien réalisé le 16 novembre 2020 par Éric Fourreau, Éditions de l'Attribut, *Nectart*, 2021/1 N° 12, pages 21 à 36, dernière consultation le 1/06/2021.

URL : [cairn.info/revue-nectart-2021-1-page-21.htm](http://cairn.info/revue-nectart-2021-1-page-21.htm)



à être acteur de leur propre vie culturelle, en fournissant un apport personnel et en apportant leur propre pierre à l'édifice?

## **2.2. Créer les moyens d'une circulation des publics**

Pour pouvoir favoriser l'implication des différents publics dans la vie culturelle martinénoise et leur fournir une politique culturelle adaptée à leur situation, il est nécessaire de comprendre les différentes circulations des publics présentes sur le territoire martinénois. Quels publics pour quels équipements? Quelles sont les spécificités de l'offre culturelle à Saint-Martin-d'Hères? Comment l'Espace Vallès s'inscrit-il dans cette dynamique culturelle territoriale, vis-à-vis de ses usagers mais aussi des autres structures culturelles? Cette dynamique se retrouve questionnée avec l'arrivée de l'artothèque.

### **2.2.1. Jeux d'acteurs entre l'équipement et les publics**

Dans le but de définir différents publics et leurs caractéristiques, il est non négligeable de réfléchir aux images qu'une structure culturelle véhicule. Une galerie d'art contemporain, notamment, se retrouve souvent soumise à différentes perceptions ; la perception que le public se fait de l'art contemporain, mais aussi d'une galerie d'art. Cela peut agir sur la dynamique structure/publics.

Tout d'abord, la perception que le grand public se fait de l'art contemporain est difficilement qualifiable. Puisque l'appréciation d'une œuvre repose souvent sur le ressenti et l'appréhension de cette dernière, il est d'usage de trouver l'art contemporain péniblement accessible. Effectivement, la diversité de techniques, médiums, domaines artistiques qui caractérise l'art contemporain peut parfois porter à confusion. D'expérience personnelle, lors de ma visite à la Biennale de Lyon en 2015<sup>82</sup> ; qui constituait mon premier contact officiel avec le monde des arts plastiques ; j'ai pu voir les réactions diverses face à des œuvres d'art contemporain. Plus précisément, *AURA* de Céleste Boursier-Mougenot<sup>83</sup> est une œuvre qui m'a

---

<sup>82</sup> Cette 13<sup>ème</sup> édition de la Biennale de l'art contemporain de Lyon intitulée « La vie moderne » s'est tenue de septembre 2015 à janvier 2016 à la Sucrière, ancienne usine de sucre aujourd'hui devenue lieu culturel d'exposition.

<sup>83</sup> Une batterie vient se faire frapper, à des moments aléatoires, par des noyaux de cerises qui produisent leur propre musique - ou nuisance sonore - et, au fur et à mesure, finissent par recouvrir l'instrument. Dans les faits, la chute

personnellement marquée. En premier lieu, par son emplacement, puisqu'elle était installée seule, au centre de la salle du bas de la Sucrière, ce qui lui donnait un certain panache. En second lieu, par son ingéniosité technique, puisque le principe même de l'œuvre était interactif, sans même que les visiteurs le sachent. Chacun était surpris de voir une œuvre prendre vie, même pour quelques secondes, sans même savoir pourquoi. Entre les questionnements sur la légitimité d'appeler cela de l'art, et les jugements de valeurs (« c'est moche », « ma petite sœur peut faire la même chose »), c'est surtout de l'incompréhension qui se faisait sentir face aux différentes œuvres. La cause en est l'habitude qu'a le spectateur de vouloir comprendre le message de l'œuvre, l'intention de l'artiste. Parfois, certains spectateurs souhaitent tellement trouver une signification dans l'œuvre qu'ils se perdent dans la contemplation et se sentent stupides face à leur propre incompréhension. Cette incompréhension, ou cet inconfort, peut également être dû à l'habitude, formée par la plupart des courants de l'art, qu'une toile doit abonder de détails iconographiques ou utiliser des techniques reconnues : une toile vide de fond peut alors dans un premier temps paraître vide de sens. Cependant, la vérité est que, parfois, les artistes eux-mêmes ne sauraient donner un sens à leur œuvre autre que celui qui guide leur processus artistique. L'art abstrait, courant majeur de l'art contemporain, se veut alors plus instinctif que descriptif, puisque par définition, il n'est pas figuratif. Deux débats sont alors perpétuels lorsque l'art contemporain est évoqué au tout public : celui de la représentation, qui indique qu'une œuvre doit ressembler à quelque chose ou vouloir dire quelque chose, comme dans beaucoup de courants artistiques. Celui, aussi, de la beauté de l'art, mais ce débat est intemporel, comme l'indiquent les nombreux écrits philosophiques<sup>84</sup> qui débattent de la question. Ainsi, l'art contemporain rompt avec nos représentations classiques de l'art, mais aussi avec l'interaction de l'œuvre avec le public. L'art contemporain questionne, turlupine, intéresse, choque, dégoûte parfois. Finalement, c'est dans la réflexion qu'il engage chez le spectateur que l'art contemporain est reconnaissable en tant que tel.

Ensuite, la perception que le tout public peut se faire des galeries d'art contemporain peut également représenter un frein à sa circulation. Une galerie d'art, dans la représentation collective, n'est pas comme un musée ou une salle de spectacle. En plus de la logique

---

des noyaux n'était pas totalement aléatoire puisqu'elle était due aux ondes magnétiques émises par les appareils électroniques des visiteurs. Les ondes électromagnétiques étaient détectées et activaient la trappe relâchant les noyaux de cerise sur la batterie.

<sup>84</sup> Hegel et son *Esthétique*, Platon et sa *République*, Kant et sa *Critique du jugement*, ou plus récemment, Alain Karlan *op. cit* note 66 p°45 et Carole Talon-Hugon dans l'épisode 1 « L'art doit-il être beau? » de l'émission *Les chemins de la philosophie* par Adèle Van Reeth sur France Culture.

marchande qui apparaît comme la toute première caractéristique de ce type de lieu, contrairement à la dimension patrimoniale et historique d'un musée par exemple, il y a tout de suite une image de lieu fermé, ou en tous cas, difficilement ouvert à tous. Lorsque l'adjectif « contemporain » s'ajoute à cette image, il est très peu probable qu'une personne sans expérience artistique ou connaissance générale de la culture (dans son sens large) soit intéressée par le lieu. Pourtant, ce sont souvent des lieux qui privilégient le contact avec le client/l'utilisateur et qui s'ouvrent dans un souci de sensibiliser le plus d'individus possible à un art particulier. Outre l'image de ce type de structure, la fréquentation d'une galerie d'art est mise à mal depuis l'avènement d'internet et l'accessibilité constante à différentes œuvres d'art. Le schéma habituel d'une exposition planifiée et installée est souvent malmenée par l'offre permanente et diversifiée d'internet. Certes, pour les puristes, voir sur un écran et voir en vrai n'est clairement pas la même chose. Pourtant, certaines galeries ont fermé en partie pour cela, comme celle d'Aline Vidal, à Paris<sup>85</sup>.

Une fois toutes ces précisions apportées, il est nécessaire d'indiquer que malgré ces difficultés, contre lesquelles les galeries d'art luttent, l'art contemporain possède bel et bien un public fidèle et constant. Dans le cas de l'Espace Vallès à Saint-Martin-d'Hères, une distinction est souvent faite entre le public scolaire, qui est par définition un public captif par rapport à ses conditions de fréquentation et à la formalisation des visites de la galerie, et le public qualifié par la structure de « libre ». En 2019, ce public libre (autrement dit, les usagers hors public scolaire) représentait 45,5% de la fréquentation totale de la galerie, comme l'indique le graphique en figure 3 ci-dessous. Ainsi, cette dernière repose sur les expositions permanentes, et non des actions spécifiques ou des événements particuliers. Au niveau de la typologie des publics, mon intégration à l'équipe de l'Espace Vallès entre les mois de janvier et juin m'a permis de déterminer que le public fréquentant la galerie n'est pas un public jeune. Bien que le public soit plutôt mixte – pour l'exposition *Madone(s)* fin 2020, 63% du public était des femmes<sup>86</sup> – il est situé dans une tranche d'âge entre 50 et plus de 65 ans. Il est donc très rare de

---

<sup>85</sup> Dans l'article « Aujourd'hui, les gens ne rentrent plus dans les galeries d'art » par Florence Daully publié le 9 décembre 2017 dans *Télérama*, la galeriste indique : «Maintenant, tout le monde peut aller voir les œuvres d'un artiste sur Internet. De toute façon, les gens ne rentrent plus dans des galeries. J'ai voulu sortir du schéma d'une exposition tous les trimestres pour créer plutôt des moments forts quand un artiste me propose une idée.»  
URL : <https://www.telerama.fr/sortir/aujourd'hui,-les-gens-ne-rentrent-plus-dans-les-galeries-d-art,n5391122.php>  
[dernière consultation le 27/05/2021].

<sup>86</sup> Chiffres tirés d'un questionnaire de satisfaction sur les supports de communication de l'Espace Vallès, intitulé « On aimerait mieux se connaître », diffusé pendant l'exposition *Madone(s)* d'Anne Ferrer et Isabelle Levenez. Mis en place par la DAC dans tous les équipements culturels de la municipalité, ce sondage permettait de savoir

voir des étudiants – en dehors du cadre scolaire – ou des familles passer les portes de la galerie. Lors de mon stage, ce type de public n’a pas vraiment fréquenté le lieu, ou alors, il est entré par hasard sans même connaître l’existence de l’Espace Vallès et de ses expositions. Dire que la galerie Vallès possède un public « type » est donc correct, et ce, pour plusieurs raisons. Outre celles exposées plus-haut sur la représentation de l’art contemporain et des galeries d’art, la circulation des publics peut être impactée par la programmation d’un lieu culturel. Même s’il est nécessaire de veiller à la culture de la quantification, parfois considérée comme un philistinisme cultivé<sup>87</sup>, il est important d’étudier la fréquentation des publics au niveau quantitatif pour connaître l’impact des actions d’une structure. Au fil des années, la circulation des publics à l’Espace Vallès variait en fonction des expositions et des artistes exposés. La fréquentation annuelle la plus élevée entre 2010 et 2020 a été celle en 2015, année où des œuvres d’artistes internationaux, comme Gilbert & George ou Shepard Fairey (Obey), ont investi le lieu. En ne prenant en compte que cette exposition, entre le vernissage, les conférences, le public libre et scolaire, l’Espace Vallès a eu un bilan de fréquentation à plus de 2390<sup>88</sup> personnes. Rappelons que les galeries sont un type particulier d’établissement et que ces chiffres ne sont pas comparables avec d’autres structures culturelles, d’autant plus que l’Espace Vallès est une petite galerie. En comparaison, l’intégralité des expositions en 2019 aura rassemblé plus ou moins 2004 personnes. Il est donc notable que la programmation possède un impact important sur la fréquentation des publics, comme le montre le graphique ci-dessous évoquant l’évolution de la fréquentation des publics suivant les années et les différentes activités de la galerie<sup>89</sup>.

---

quels supports de communication étaient les plus efficaces et les plus favorisés du public. Malheureusement, il n’a pas été utilisé dans tous les équipements suite à la fermeture des lieux culturels en octobre 2020.

<sup>87</sup> Hannah Arendt dans *La crise de la culture*, indique que le philistin cultivé s’intéresse à la culture (contrairement au philistin inculte) pour de mauvaises raisons, telles que l’influence, le pouvoir et le prestige. Cependant, les collectivités territoriales comme Saint-Martin-d’Hères ne rentrent pas dans ce cadre puisqu’elles font côtoyer le peuple et l’art pour ouvrir l’esprit des habitants à ses bénéfices ; qu’ils soient symboliques, moraux ou émotionnels.

<sup>88</sup> Donnée issue des bilans annuels fournis par l’Espace Vallès. Pour déterminer l’impact et le rayonnement de la structure, mais aussi pour rendre compte d’un bilan aux différents investisseurs, la galerie possède une politique de comptage pour chaque événement. Ce bilan quantitatif est ensuite retranscrit dans chaque bilan annuel.

<sup>89</sup> Ce graphique évoque d’ailleurs une évolution de la courbe public libre et public scolaire assez similaire suivant les années. Pour les vernissages et conférences, en revanche, la galerie possède un public fidèle.

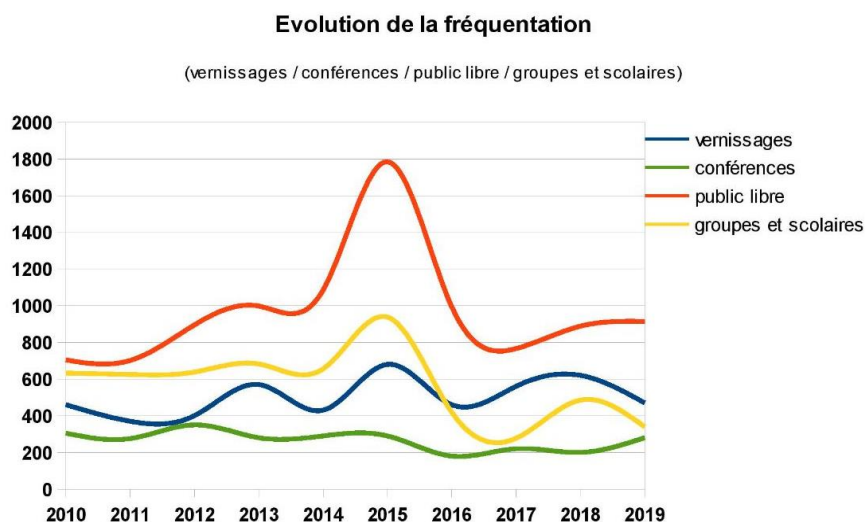


Figure 3. Evolution de la fréquentation de l’Espace Vallès depuis 2010 suivant les évènements et les types de publics.

Par ailleurs, la communication culturelle d’un lieu possède un fort impact sur sa fréquentation, en plus de sa connaissance et de son rayonnement. L’adoption d’une stratégie de communication adaptée aux publics visés et l’élaboration de supports de communication efficaces sont – entre autres – des atouts non négligeables pour présenter sa structure, la faire connaître et la rendre attractive. Or, l’Espace Vallès est limité en termes de communication à grande échelle et la stratégie de communication est la même pour tous les publics. Outre des publications sur le portail culturel de la ville de Saint-Martin-d’Hères, qui possède un public particulier et qui n’est pas propre à l’Espace Vallès<sup>90</sup>, des catalogues et des cartons d’invitations sont édités à chaque exposition. Cependant, ils sont accessibles seulement pour les individus connaissant déjà la galerie : les cartons d’invitation sont envoyés par courrier à la liste de diffusion des usagers référencés à la galerie, et les catalogues d’expositions ne sont disponibles qu’à la galerie. En dehors des actions de médiation dans les écoles et du bouche à oreille, l’Espace Vallès n’a donc pas d’emprise sur la fréquentation du grand public, ou même du public jeune.

L’Espace Vallès a donc un besoin et un désir d’élargir son public. En ce sens, le projet d’artothèque est un des outils privilégiés pour contrer ces freins<sup>91</sup> à la fréquentation du tout

<sup>90</sup> Cf. « 2.4.1. Pour une modernisation de l’équipement » p° 82 de ce mémoire, qui évoque plus en détail le portail culturel, son élaboration et ses caractéristiques.

<sup>91</sup> La difficulté de trier les informations culturelles de la ville, notamment celles de la galerie ; le manque de communication avec les structures éducatives ; parfois le thème ou le domaine artistique exposé ; la nature des œuvres...

public. Par son concept de mettre en lien différents publics et des œuvres d'art, l'artothèque peut être considérée comme un outil de médiation à part entière. Les nouveaux publics visés grâce à ce projet correspondent à la fois à un tout public, qui ne connaît pas l'art contemporain et ses enjeux et ne fréquente pas les galeries d'art mais peut avoir une sensibilité particulière face à des œuvres d'art, et à un public familial. Montrer que côtoyer l'art ne coûte pas forcément de l'argent, que ce type de lieu est ouvert à tous, seul ou en famille, sont les principaux objectifs de l'artothèque vis-à-vis de ce type de public. L'artothèque peut également toucher un public jeune (adolescents ou jeunes adultes) qui est proche géographiquement – les lycées environnants et l'Université Grenoble Alpes se situent à moins de deux kilomètres de la galerie – et intéressés par la culture. Les 18-26 ans (étudiants ou non étudiants) ne représentant pas le public cible habituel de l'Espace Vallès, il serait intéressant de favoriser des démarches envers ce type de public pour les sensibiliser au domaine culturel défendu par la galerie, et ainsi sensibiliser les générations futures à la culture.

L'artothèque, par le prêt d'œuvres gratuit, tente de changer le regard sur l'accessibilité à l'art contemporain, mais aussi l'opinion générale concernant ce domaine culturel. Des démarches de communication particulières sont à prévoir, pour mettre en avant ce nouveau service et le faire connaître à des publics qui ne connaissent pas encore l'Espace Vallès. Outre ce travail de fond, une réflexion est engagée à l'Espace Vallès pour créer des actions de médiation rattachées à l'artothèque, et voir comment faire vivre la future collection hors les murs de la galerie. Pour éveiller la curiosité ou même faire parler de la galerie ailleurs qu'en son lieu, des projets en partenariat ont été évoqués, notamment avec la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères, qui a eu l'occasion de fidéliser différents publics et qui a l'habitude de recevoir des familles et du jeune public lors de ses événements autour de la lecture. Par exemple, utiliser des œuvres de l'artothèque lors d'expositions à la médiathèque ou même pendant des ateliers de lecture, pour illustrer certaines histoires, etc. Le travail sur les publics et leur circulation est donc un questionnement complexe, difficile à anticiper, et qui nécessitera une réflexion approfondie, même après l'ouverture du service, de manière continue et perpétuelle. Cette dernière se devra d'être en lien avec la communication, jugée nécessaire pour faire voir le lieu comme accueillant et ouvert à tous. Faire connaître le concept de la galerie et de l'artothèque, montrer que fréquenter ce type de lieu n'est pas réservé à une élite, est un premier pas vers la banalisation et la généralisation de ce type de pratique culturelle.

## 2.2.2. L'élargissement d'un réseau institutionnel

A l'image de toutes les artothèques, en élaborant ce nouveau service, l'Espace Vallès va s'inscrire dans de nouveaux réseaux, professionnels comme institutionnels. Cela implique un nouveau fonctionnement pour la structure, mais aussi pour ses agents, et une nouvelle dynamique territoriale.

Le projet d'artothèque est explicitement mis en place entre deux équipements culturels municipaux : l'Espace Vallès et la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères. La médiathèque, répartie en quatre bibliothèques sur tout le territoire martinérois, représente la plupart des actions culturelles autour de la lecture et du patrimoine, et est le premier équipement culturel municipal de la ville. Ouverte depuis 1966, elle fait partie du réseau professionnel SITPI (syndicat intercommunal regroupant les communes adhérentes que sont Echirolles, Fontaine, Pont-de-Claix et Saint-Martin-d'Hères). Au fil des années, l'amélioration de son accessibilité – l'inscription gratuite pour tous depuis septembre 2019, l'amplitude des horaires et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – a permis d'en faire l'équipement le plus accompli de la politique culturelle de Saint-Martin-d'Hères. Entre 2016 et 2020, la DAC a noté plus de 5000 inscrits par an, dont plus de 50% ont moins de 25 ans. La médiathèque, tout comme l'Espace Vallès, possède plusieurs actions culturelles (pendant le temps scolaire et périscolaire): des temps de lectures comme « P'tites histoires, p'tites comptines »<sup>92</sup>, des séances de découverte de la littérature, ou encore des temps forts comme les Journées européennes du Patrimoine<sup>93</sup> ou la Quinzaine du numérique<sup>94</sup>. D'ailleurs, la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères est impliquée dans les différentes problématiques du numérique, que ce soit au niveau matériel – avec la mise en place de prêt de liseuses numériques par exemple – ou au niveau institutionnel – grâce à leur insertion dans le réseau de la Numothèque<sup>95</sup>, plateforme numérique regroupant toutes les ressources des bibliothèques et médiathèques de l'agglomération

---

<sup>92</sup> Pour les enfants de 0 à 3 ou 5 ans, ces « temps de lecture, comptines et partage » se déroulent autour d'un thème précis plusieurs fois par an et sur entrée libre, sans besoin d'être inscrit à la médiathèque.

<sup>93</sup> Bien qu'impulsée par Jack Lang et célébrée en France depuis 1984, cette manifestation culturelle européenne prend vie le 3 octobre 1985 durant le Conseil de l'Europe. La Commission européenne rejoint la manifestation qui est rebaptisée « Journées européennes du patrimoine » dès 1999. Pendant deux jours, des lieux de patrimoine comme des monuments historiques, des châteaux ou des édifices religieux se veulent plus accessibles. Dans l'idée de mettre en valeur un patrimoine européen commun, les JEP sont organisées autour d'un thème spécifique. Grâce aux activités et temps forts impulsés par cet événement, des millions de visiteurs se rassemblent chaque année en France autour de la culture (patrimoine, art, architecture, sport...).

<sup>94</sup> Évènement traditionnel organisé par la médiathèque qui propose du contenu et des activités pour lutter contre la fracture numérique et voir autrement notre contact quotidien avec les écrans et la technologie.

<sup>95</sup> Initialement proposée par la ville de Grenoble, l'extension de la Numothèque dans l'ensemble de l'agglomération est le fait de la Métro depuis septembre 2019.

grenobloise. C'est dans le désir d'une plus grande transversalité entre les équipements culturels municipaux – et institutions patrimoniales – que l'Espace Vallès et la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères s'allient sur ce projet d'artothèque, comme me l'a indiqué le Directeur des affaires culturelles Charles Quénard lors d'un entretien : « Tout l'intérêt du projet, outre soutenir la création, rendre accessible la culture et mettre à disposition l'art contemporain, est de s'appuyer sur des structures de proximité, à savoir la médiathèque[...] »<sup>96</sup>.

Un jeu d'acteur entre ces deux structures a d'ores et déjà commencé à se mettre en place, avant le lancement du service prévu pour septembre 2021. D'un point de vue technique, d'abord, puisque l'Espace Vallès repose sur l'expertise technique de l'équipe de la médiathèque concernant la politique de prêt. Le principe de prêter une œuvre sous-tend en effet des formalités administratives, légales et technologiques qui peuvent très vite devenir des contraintes ou des menaces en cas de mauvaise gestion. Ainsi, de nombreuses réunions et prises de contacts ont eu lieu entre les deux équipes pour trouver un terrain d'entente sur le futur fonctionnement du service, et surtout s'assurer de l'exactitude des informations requises. L'Espace Vallès utilisera également, avec ce nouveau service, des moyens matériels concrets de la médiathèque, puisque le logiciel informatique utilisé pour référencer les œuvres de l'artothèque sera le même que celui de la médiathèque pour ses collections<sup>97</sup>. Ainsi, il y a une véritable intégration de l'Espace Vallès et de sa collection dans le catalogue numérique, en interne (via le logiciel de prêt) et en externe (sur le site internet de la médiathèque). La régie financière utilisée sera également celle de la médiathèque, puisque l'Espace Vallès est en régie directe et ne possède pas l'autorisation d'encaisser et de manipuler de l'argent<sup>98</sup>. Or, en cas de perte, de vol ou de casse, l'utilisateur de l'artothèque recevra des pénalités financières à hauteur du prix de l'œuvre (parfois des milliers d'euros). Il a donc été convenu que la régie de la médiathèque intégrera la gestion financière et les frais liés à l'artothèque<sup>99</sup>. Une conséquence impactant directement la circulation des publics: il sera obligatoire pour les publics de l'artothèque de se rendre à la médiathèque lorsque des remboursements seront d'actualité. En effet, comme précisé dans le règlement intérieur de l'artothèque<sup>100</sup> : « En cas de dégradation irréversible (si la restauration n'est pas possible), de perte ou de non-restitution de l'œuvre, celle-ci devra être remboursée par l'emprunteur à

---

<sup>96</sup> Entretien mené le 2 mars 2021.

<sup>97</sup> Livres, CDs, DVDs, jeux vidéo, liseuses électroniques...

<sup>98</sup> L'Espace Vallès ne possède pas de régie d'avance ou de recettes : outre les virements automatiques, il ne peut ni manipuler l'argent en liquide, ni faire des chèques, ni encaisser des recettes.

<sup>99</sup> La médiathèque a dû rédiger un arrêté de modification de régie pour pouvoir encaisser les frais liés à l'artothèque.

<sup>100</sup> Consultable en annexe 7 p°124.



hauteur de son prix<sup>101</sup>. » Ce remboursement se fera à la médiathèque, imposant à l'usager de ramener l'œuvre à l'Espace Vallès puis de se rendre à la médiathèque pour rembourser et mettre sa situation à jour. Cette navette obligatoire entre les équipements ne se fera qu'en cas de force majeure, c'est-à-dire si la responsabilité de l'usager est en cause<sup>102</sup>.

Ensuite, le lien entre les deux équipements sera également humain. Au niveau des publics, bien sûr, puisqu'une nouvelle circulation, plus explicite et organisée, pourra se créer entre la médiathèque et l'Espace Vallès ; l'inscription à l'artothèque nécessite une carte de la médiathèque à jour, les individus peuvent alors bénéficier des avantages de prêt de la médiathèque. Et inversement : lors d'une inscription à la médiathèque, l'accès à l'artothèque de l'Espace Vallès est automatique. Ainsi, les différents publics qui ne se croisent pas habituellement seront invités à côtoyer les deux services ou, en tout cas, en connaître les spécificités, puisqu'en règle générale, les publics d'une bibliothèque/médiathèque ne sont pas les mêmes que ceux d'une galerie d'art. Ils ont des points communs, comme des divergences. En effet, la mission principale de ces deux structures est la même : la diffusion d'œuvres culturelles et de savoirs au plus grand nombre (artistiques, littéraires, scientifiques, techniques). Les usagers de ces lieux culturels sont donc en quête de savoirs, ou en tous cas, voient la culture comme un moyen de s'épanouir et d'apprendre. François Mairesse indique, que ce soit dans un musée ou dans une bibliothèque, que le public peut correspondre à des « chercheurs, amateurs ou curieux, parfois simples touristes venus se distraire ou parfaire leurs connaissances. »<sup>103</sup>. Ainsi, les usagers des deux structures sont similaires. Pourtant, et Saint-Martin-d'Hères en est un bon exemple, les utilisateurs varient du grand public qui fréquente la médiathèque à un public de niche à l'Espace Vallès. Une des causes notable est sûrement que la nature de l'objet exposé et diffusé n'est pas la même induisant une relation différente au public. Au premier abord, la médiathèque et ses objets comme les livres nécessitent la connaissance d'une langue parlée, lue et écrite alors que l'objet de la galerie (œuvres picturales) est appréhendé par les sens. L'esthétique, donc l'image et le visuel, se retrouvent au centre du système des galeries, alors que le savoir est au centre de celui de la médiathèque. Bernard Deloche ajoute à ce propos : « Ce qui fait qu'un analphabète ou même un jeune enfant pourront tirer quelque profit d'une visite de musée, alors qu'ils seront incapables d'exploiter les ressources d'une

---

<sup>101</sup> Prix lors de l'achat de l'œuvre par la ville.

<sup>102</sup> L'emprunteur est tenu de respecter des précautions précises, notifiées dans le règlement intérieur de l'artothèque, disponible en annexe 7 p°124.

<sup>103</sup> MAIRESSE François, « Musée et bibliothèque : entre rapprochement et distance », p. 23-41 (p.24), 1er SEM. 2013 in *Culture & Musées* n°21, Actes Sud, 2013

bibliothèque. »<sup>104</sup>. Ici, on peut s'interroger sur la pertinence d'une telle remarque face au cas Vallès : le jeune public n'est pas la typologie habituelle de la galerie. De plus, que veut dire "tirer profit" ici? Appréhender ? Comprendre? En tirer une leçon morale, artistique ou même philosophique? Dans le même esprit, Dewey indique dans son œuvre *L'art comme expérience*: « Il est tout à fait possible d'apprécier les formes colorées et les parfums délicats des fleurs sans avoir aucune connaissance théorique sur les plantes. »<sup>105</sup>. Le jeune public peut donc être tout à fait réceptif aux différentes œuvres exposées par les deux structures que sont la galerie et la médiathèque. Il continue, cependant : « Mais si l'on entreprend de *comprendre* la floraison des plantes, on doit alors se renseigner sur les interactions entre le sol, l'air, l'eau, et le soleil qui conditionnent la croissance des plantes.»<sup>106</sup>. Ainsi, à mon sens, les publics entre les deux structures varient suivant l'objet exposé, la compréhension de ce dernier et la sensibilité face à lui.

Par une intégration plus ancrée de l'Espace Vallès dans le réseau institutionnel des médiathèques, le projet d'artothèque aura donc également un impact sur la modification du travail de l'Espace Vallès. En effet, la politique d'achat, de prêt et de référencement sera nouvelle pour les agents de la galerie nécessitant de nouvelles compétences. Des formations sont donc prévues pour le personnel, ce qui représente un coût pour la municipalité, mais aussi du temps et de l'énergie déployés dans le projet pour le personnel des deux structures impliquées. La manière de travailler de ces dernières devra être adaptée en conséquence lorsque le nouveau service sera lancé en octobre 2021 et une coordination devra être mise en place. L'initiation du projet d'artothèque a également conduit à une réflexion sur les espaces : où stocker les œuvres, face au manque de place à l'Espace Vallès? Des travaux sont à prévoir pour créer un espace d'entrepôt en dehors de la galerie ou bien un espace d'exposition réservé aux œuvres de l'artothèque au sein même de la galerie. Toutes ces réflexions sont engagées dans un souci d'efficacité, mais aussi de confort des usagers et des agents travaillant dans les équipements. Il faut pouvoir travailler ensemble, de manière efficace et organisée pour que le nouveau service de l'artothèque soit opérationnel. Du point de vue local, l'éloignement géographique des équipements n'incite pas à la coopération, et pourtant, la volonté de

---

<sup>104</sup> DELOCHE Bernard, « Muséal », p. 235-250 (p.241), in *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la direction d'André Desvallées & François Mairesse. Armand Colin, Paris, 2011.

<sup>105</sup> DEWEY John, *L'art comme expérience*, p°31/608, édition française par Richard Shusterman, Gallimard, Folio Essais, avril 2010.

<sup>106</sup> *Ibid.*

transversalité et d'augmentation de la fréquentation des publics sont au cœur du projet de l'artothèque.

Au niveau national, même si le maillage territorial des artothèques n'est pas officiellement répertorié, le Centre National des Arts Plastiques (CNAP)<sup>107</sup> en recense 49 sur son site internet en 2021. Ce référencement est non-exhaustif puisque certaines artothèques n'y figurent pas, comme celles de Beauvais dans l'Oise ou de La Réunion, mais aussi les artothèques privées (ouvertes par des artistes, collectionneurs ou commerciaux) que Christelle Petit évoque dans son étude « Une artothèque à la bibliothèque : Depuis quand et pour quoi faire ? »<sup>108</sup>. Parmi toutes les artothèques de France, seulement 30<sup>109</sup> font partie de l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA) fondée en 1998, plusieurs années après que le Ministère de la Culture et de la Communication a arrêté de soutenir les collectivités territoriales dans la création et constitution de nouvelles artothèques. L'ADRA participe donc à l'accompagnement et la gestion des artothèques adhérentes. Elle s'identifie comme un « réseau de personnes et de structures conçu pour porter des projets communs (expositions, résidences, éditions, aides à la création...), faire circuler des idées, partager des expériences liées à une profession qui œuvre tous les jours, au plus près des publics, en faveur de l'art et des artistes. »<sup>110</sup>. Il est possible, pour toutes les artothèques de France dont l'Espace Vallès, de s'ancrer dans ce réseau, en signant la charte des artothèques qui définit et détaille les objectifs et missions d'une artothèque<sup>111</sup>. Ainsi, une dynamique de groupe est en essor pour définir, solidifier et pérenniser ce type de structure. Cependant, Annie Chevretil Desbiolles, inspectrice de la création artistique pour le Ministère de la Culture et de la Communication, indique dans son étude *L'artothèque comme média* : « Si L'ADRA ne fait pas déclaration d'impuissance, les faits et les échanges avec ses membres indiquent que, sans volonté de l'État de définir son cadre d'intervention, la renaissance des artothèques dans leur diversité n'aura pas

---

<sup>107</sup> Le Centre National des Arts Plastiques, ou CNAP, fondé en 1982, est une institution culturelle française qui a pour but de soutenir l'art contemporain. Son champ d'actions regroupe, selon Perrine Martin-Benejam, responsable de la communication et de l'information du Centre national des arts plastiques, "l'achat d'œuvres d'art, la commande artistique, la production d'œuvres originales, l'octroi d'aides et de bourses financières, l'information aux artistes et professionnels ou encore le suivi et la valorisation des projets aidés."

<sup>108</sup> Christelle Petit, « Une artothèque à la bibliothèque : depuis quand et pour quoi faire ? » *op. cit.* note 54 p°39.

<sup>109</sup> Cf. Liste et carte des artothèques françaises membres de l'ADRA en annexe 8 p°127.

<sup>110</sup> Citation issue de la présentation de l'ADRA intitulée *Naissance d'un concept* sur son site officiel. URL : <https://www.lesartotheques.com/adra/> [dernière consultation le 15/06/2021].

<sup>111</sup> Cf. la Charte des artothèques ADRA approuvée par l'AG extraordinaire du 25 septembre 2008 mis à jour par l'AG du 20 novembre 2020 en annexe n° 9 p°128.

lieu quelle que soit la qualité de projets qui naissent sur le territoire. »<sup>112</sup>. Ainsi, les artothèques constituent un réseau institutionnel instable, qui n'a ni règles d'harmonisation, ni gestion territoriale globale. Ce manque est dû, toujours d'après l'étude d'Annie Chevrefils Desbiolles, à la diversité des emplacements des artothèques (elles peuvent être présentes dans des équipements de statuts divers), au terme « artothèque » qui reste « fort peu évocateur pour le grand public », mais aussi à « la souplesse des missions des artothèques, qui varient selon leurs implantations et leurs statuts ». C'est ensuite à la collectivité territoriale qui exerce la tutelle sur l'artothèque en question d'évaluer ses possibilités d'évolution, mais aussi les opportunités de rejoindre de tels réseaux institutionnels, tout en prenant en compte les besoins de la population en rapport avec ce nouveau service. L'artothèque met donc en lien l'Espace Vallès et la médiathèque, et nécessite une cohésion qui va donner sens au niveau des équipements culturels de Saint-Martin-d'Hères, tout en envisageant la possibilité de la création d'un réseau métropolitain.

### **2.2.3. Comparaison avec l'artothèque de Grenoble**

L'implantation géographique, institutionnelle, mais aussi la gestion de la structure et l'importance de sa collection peuvent également avoir un impact direct sur la circulation des différents publics. L'artothèque de Grenoble, qui a servi de modèle aux autres artothèques françaises du fait de son ouverture dès 1968, est un exemple par sa longévité et son développement. Il est alors intéressant de voir en quoi cette artothèque a influencé l'Espace Vallès dans sa démarche, et comment il est légitime d'aspirer à devenir une structure de cette envergure.

D'un point de vue géographique, Grenoble est la ville centre de l'agglomération Grenoble Alpes Métropole, tandis que Saint-Martin-d'Hères est au cœur de la métropole, dans une première couronne entourant Grenoble. Une comparaison est intéressante puisque le même service est mis en place mais les communes possédant ces artothèques n'ont pas du tout les

---

<sup>112</sup>CHEVREFILS DESBIOLLES Annie, *Étude : L'artothèque comme média* [en ligne], Rapport n°SIE 2017 011 du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique, décembre 2016, dernière consultation le 27/05/2021.

URL : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-l-artotheque-comme-media-Les-artotheques-une-experience-originale-de-democratisation-de-l-art-dans-un-ecosysteme-artistique-en-recomposition>

mêmes caractéristiques. Grenoble est une ville de 160 649 habitants<sup>113</sup>, et possède une large offre culturelle avec de nombreux acteurs et structures artistiques et culturelles qui se sont implantés sur le territoire principalement au XX<sup>ème</sup> siècle, période de grand développement économique et urbain. Grenoble possède notamment de nombreux équipements comme la Maison de la culture (ou MC2) inaugurée en 1968 par Malraux, mais aussi des théâtres, cinémas, galeries d'art, musées de plusieurs statuts juridiques et politiques (municipaux, départementaux, privés, associatifs). Tous les champs artistiques sont illustrés sur le territoire: lecture, spectacle vivant, cinéma, culture scientifique ou technique, musique, danse, beaux-arts... etc. Un tissu associatif important est soutenu par la municipalité, sous forme de subventions ou de mises à disposition de matériel. La politique culturelle de la ville de Grenoble correspond à huit grands objectifs<sup>114</sup>, articulés en quatre axes<sup>115</sup>, tous autour d'une mission principale : « promouvoir la culture sous toutes ses formes en favorisant la mixité et l'élargissement des publics des structures, des événements et des pratiques artistiques, y compris dans l'espace public »<sup>116</sup>. Grenoble a une grande partie de projets culturels financés par le contrat de ville<sup>117</sup>. Saint-Martin-d'Hères, nous l'avons vu, est une municipalité active sur le plan culturel, avec une politique volontariste forte, axée sur le lien social entre les habitants. Saint-Martin-d'Hères est une ville moyenne de 38 479<sup>118</sup> habitants, qui possède une offre culturelle variée et diversifiée pour son envergure (bibliothèques, cinéma, galerie d'art, salles de spectacle, conservatoire). En termes de budgets culturels, les deux municipalités sont difficilement comparables, puisque la direction des affaires culturelles de Grenoble possédait plus de 26 millions d'euros<sup>119</sup> pour son fonctionnement en 2019, face aux 4,8 millions d'euros octroyés à la direction des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères. Les budgets diffèrent et cela s'explique par de nombreuses différences notamment la taille de la commune, les ressources globales de sa population. De plus, Grenoble étant la ville-centre de l'agglomération,

---

<sup>113</sup> Recensement 2015 de l'INSEE.

<sup>114</sup> « Développer la mixité et l'élargissement des publics », « Développer les pratiques artistiques et culturelles », « Favoriser le travail des artistes, encourager la créativité, la vitalité des répertoires et des œuvres de référence », « Favoriser la présence des artistes dans la cité et le renouvellement des équipes », « Accompagner les équipements et événements structurants et rayonnants », « Favoriser les échanges », « Développer les projets artistiques et culturels sur l'espace public », « Donner à tous les clefs pour lire et comprendre la Ville ».

<sup>115</sup> « Les publics », « Les artistes », « Les espaces de rencontres entre artistes et publics », et « le patrimoine ».

<sup>116</sup> *Grenoble Culture[s]*, document contenant les modalités d'accompagnements élaboré par la ville de Grenoble, 2019, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.grenoble.fr/994-grenoble-culture-s.htm>

<sup>117</sup> *Contrat de ville 2015-2022* par Grenoble Alpes Métropole, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/466-contrat-de-ville-2015-2020.htm>

<sup>118</sup> Recensement 2015 de l'INSEE.

<sup>119</sup> Sur un budget global de plus de 264 millions d'euros, soit à peu près 10% du budget total de la municipalité grenobloise, ce qui indique un fort investissement culturel (d'après le document *Grenoble Culture[s]* p.10/65 *op. cit.* note 116 p°66).

l'investissement culturel y est le plus élevé. Cela dit, les deux villes gèrent en direct cinq équipements municipaux<sup>120</sup>, malgré la différence de développement démographique et économique.

Ainsi, suivant les configurations locales, la création d'une artothèque ne répond pas aux mêmes enjeux. C'est pourquoi les artothèques de Grenoble et de Saint-Martin-d'Hères ont chacune leurs caractéristiques, leurs demandes, notamment concernant les publics et habitants. Pour commencer, l'artothèque de Grenoble est depuis toujours basée dans un autre équipement culturel. La première artothèque de Grenoble a ouvert à la MC2 (alors appelée "Le Cargo") en 1968, et a cessé toute activité en 1982. Cela est dû à une décision municipale d'ouvrir une autre artothèque a vu le jour en 1976, mais, cette fois, en bibliothèque. Tandis que la MC2 devient scène nationale avec des missions encadrées par le Ministère de la Culture, l'artothèque du Cargo ferme et fait don ou dépôt des œuvres acquises à la ville de Grenoble pour sa future artothèque, implantée dans la Médiathèque du centre commercial Grand Place à partir de 1989, aujourd'hui devenue la Bibliothèque Kateb Yacine. Depuis 2017, l'artothèque de Grenoble est nouvellement située à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine. Cette situation de l'artothèque dans un équipement ayant déjà une politique de prêt est un réel avantage, alors que l'Espace Vallès ne possédait pas encore ce type d'activité. L'expérience technique mais aussi sociale n'est pas la même et permet à l'artothèque de Grenoble d'être considérée comme un exemple dans sa politique d'application.

Le changement de lieu semble, au premier abord, avoir un impact sur la fréquentation des publics et leur circulation. Pourtant, Anne Langlais-Devanne, responsable de l'artothèque de Grenoble, m'a affirmé lors d'un entretien téléphonique que cela n'avait rien changé à la fréquentation en général. La plupart des usagers qui venaient à la bibliothèque Kateb Yacine continuent à venir à la bibliothèque du patrimoine, tandis que ceux qui ne venaient pas à Kateb Yacine (pour plusieurs raisons comme la méconnaissance du lieu, la non-fréquentation du quartier ou autres) trouvent un avantage au nouvel emplacement du service municipal. L'avantage de fréquentation – notamment l'envie d'attirer des publics qui ne seraient pas familiers à l'art contemporain – qui était apporté par le contexte de consommation (impliqué

---

<sup>120</sup> Équipements municipaux de la ville de Grenoble : le Musée de Grenoble, Le Muséum de Grenoble, La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) sur 14 sites, le Théâtre Municipal de Grenoble, et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Équipements municipaux de Saint-Martin-d'Hères : la Médiathèque sur 4 sites, le Conservatoire à rayonnement communal (CRC) Erik Satie, la galerie d'art contemporain Espace Vallès, Saint-Martin-d'Hères en scène (regroupant l'Heure Bleue et l'espace culturel René Proby), et Mon ciné.

par le centre commercial Grand Place) est remplacé aujourd'hui par l'emplacement en centre-ville. En effet, même si le centre commercial était un grand lieu de passage tout public, le quartier de Chavant<sup>121</sup> est un véritable nœud de transport en commun, beaucoup plus accessible par ses nombreuses lignes de tram et de bus, voire par son réseau cyclable. Le nouvel emplacement et l'implantation dans une autre bibliothèque est donc un avantage concernant le passage des différents publics, comme cela le sera à l'Espace Vallès. Cependant, il est important de notifier la différence de dimensions des structures, qui ont forcément un impact sur la fréquentation des usagers. A la bibliothèque du patrimoine de Grenoble, il y a plus de 200 places de travail assises<sup>122</sup>, très souvent occupées par des étudiants venant trouver de la tranquillité et des ressources bibliographiques. Même si les étudiants ne viennent pas pour l'artothèque, la circulation entre les étages et l'accueil des usagers influencent les jeunes à connaître l'artothèque, voire à y adhérer. Ce type de passage sera impossible à l'Espace Vallès, qui ne possède pas d'espace dédié à la fréquentation du public, mais plus une politique de passage, liée à son activité d'exposition. À Grenoble comme à Saint-Martin-d'Hères, des collectivités sont libres d'emprunter à l'artothèque. Puisque des deux côtés, des campagnes de communication sont prévues pour démarcher ce type de public, les différentes collectivités et associations seront libres de venir prendre des œuvres pour leurs structures.

Toujours selon Anne Langlais-Devanne, l'artothèque de Grenoble ne possède pas de public cible, ce qui est illustré par la gratuité de l'artothèque (mise en place depuis 2019 à Grenoble) et l'entrée libre pour pouvoir consulter, s'imprégner des œuvres. L'Espace Vallès et l'artothèque de Grenoble s'implantent donc dans une dynamique de libre accès au public, alors que certaines artothèques développent une politique tarifaire, demandant des frais d'inscription, ou imposant de fournir une attestation d'assurance clou à clou<sup>123</sup>. La responsable de l'artothèque de Grenoble ajoute : « Forcément, la population est triée quand on fait ça »<sup>124</sup>. L'idée de l'artothèque de Grenoble est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des œuvres d'artistes qui ne s'identifient pas à des courants artistiques précis. Ainsi, la collection est composée d'à peu près 2500 œuvres, dont beaucoup de formes multiples pour permettre

---

<sup>121</sup> Où se trouvent la bibliothèque d'étude et du patrimoine et l'artothèque de Grenoble.

<sup>122</sup> Depuis les jauges imposées par le contexte sanitaire, seulement 100 personnes sont acceptées en places assises dans la bibliothèque, soit 50% de la capacité initiale.

<sup>123</sup> Type de contrat d'assurance qui assure chaque parcelle d'un objet ou d'un bien mobilier, notamment concernant son transport, son altération, etc. Ainsi, un remboursement « de clou à clou » correspond à la valeur totale de l'œuvre réelle dans le contrat avec l'artiste.

<sup>124</sup> Citation d'Anne Langlais-Devanne, responsable de l'artothèque de Grenoble, issue d'une conversation téléphonique informelle, le 18 mai 2021.

d'acheter des œuvres d'artistes connus ou reconnus mais aussi de faciliter le transport des œuvres. Les axes d'acquisitions vers lesquels l'artothèque essaye de tendre le plus possible sont également pensés pour favoriser la circulation de différents publics. En effet, la collection est surtout composée d'œuvres éclectiques issues de différents courants esthétiques, des années 70 jusqu'à maintenant. Comme à l'Espace Vallès et dans d'autres artothèques, le format est d'une grande importance, puisque la taille de l'œuvre se doit d'être pratique. Anne Langlais-Devanne ajoute, à ce propos, que la taille de l'œuvre va également conditionner la typologie de l'emprunteur. D'un côté purement pratique, un format trop grand ne sera pas accessible à tous, puisque le but d'une artothèque est d'investir l'espace privé de chacun, notamment un salon, une chambre, un bureau... Des lieux qui, par définition, ne sont ni extensibles ni gigantesques. L'artothèque de Grenoble retrouve également l'Espace Vallès sur ses ambitions: une envie de diversité. Diversité des esthétiques, mais aussi de nationalité de l'artiste, de son genre, etc. L'artothèque de Grenoble m'a d'ailleurs confié avoir des manques concernant les estampes ou les photographies faites par des femmes artistes, notamment dans la période des années 70. L'idée, aujourd'hui, est d'essayer de tendre à un certain équilibre homme/femme même s'il est difficile de répondre à la parité. A l'instar de l'Espace Vallès qui tente toujours de programmer des femmes artistes, l'artothèque de Grenoble cherche pour l'instant à acquérir des œuvres faites par des femmes, sans pour autant les privilégier ou oublier les artistes hommes. Par ailleurs, ce qui est parfois un argument important, interprété positivement par le public, est le lien fort que la structure entretient avec son territoire. Ainsi, l'artothèque de Grenoble – puisque la sélection des œuvres du catalogue se fait par plusieurs personnes – fournit une attention particulière aux œuvres provenant d'artistes locaux, qu'ils soient grenoblois, isérois ou même rhône-alpins.

Comme à l'Espace Vallès, un bon nombre d'individus entrent dans l'artothèque de Grenoble sans même savoir ce que c'est ou depuis quand elle est ici. Ainsi, même pour une structure aussi installée que l'artothèque de Grenoble, un travail est à fournir pour dynamiser les allers et venues du public. L'individu qui vient à l'artothèque en premier lieu n'est considéré ni comme public ni comme usager, mais comme habitant. Il est donc important de mettre en valeur et en pratique un réseau territorial dans chaque structure, pour favoriser le mélange des publics. En ce sens, l'artothèque de Grenoble s'exporte parfois sur d'autres sites de la bibliothèque de Grenoble et établit souvent des partenariats avec différentes structures ou événements, comme Médiart's qui accueille souvent des artistes en résidence dont les œuvres sont à l'artothèque, mais aussi le mois de la photo ou la maison de l'image, puisque l'artothèque



possède un large choix d'œuvres photographiques. Ces démarches partenariales sont cette année mises à mal pour moult raisons<sup>125</sup>. Tout comme l'Espace Vallès qui est parfois en lien avec d'autres lieux culturels comme Mon Ciné ou le VOG à Fontaine, l'artothèque de Grenoble renvoie des usagers vers d'autres lieux, suivant les artistes dont ils ont les œuvres. Il y a ici l'idée de renforcer la circulation des publics et de dynamiser le réseau d'art contemporain local, même si la situation actuelle n'est pas favorable. Le suivi pointu de la fréquentation des publics et de la vie des œuvres – puisque tout est informatisé à l'artothèque de Grenoble, comme à la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères – sera également un avantage pour connaître la circulation des publics et ainsi tenter d'en cibler de nouveaux. Néanmoins, outre cibler de nouveaux publics, une artothèque se doit également de fidéliser ses publics actuels. Dans cette optique, l'artothèque de Grenoble invite des artistes, organise des ateliers de création, ou des rendez-vous dits « pédagogiques », qui expliquent ce qu'est une artothèque et ses enjeux, car le public de Grenoble est en demande de ce type d'action. Tout comme à la galerie, la médiation au quotidien, dans l'espace même, avec les personnes qui viennent, est très importante, mais différente et imprévisible. Anne Langlais-Devanne m'a alors confié que « l'intérêt d'un outil comme l'artothèque, c'est aussi de pouvoir mettre en contact les artistes et les personnes qui viennent ici. »<sup>126</sup>.

Bien sûr, une comparaison des deux équipements ne va pas à l'encontre d'un éventuel partenariat. Effectivement, l'artothèque de Grenoble possède un fort potentiel grâce à son importante collection et son emplacement dans la ville centre, et l'Espace Vallès peut apporter une autre vision au service par sa catégorisation et son expérience de galerie d'art. Chaque structure dépend d'une institution municipale différente mais possède ses collectivités et ses projets divers et variés avec les publics correspondants<sup>127</sup>. Anne Langlais-Devanne m'a d'ailleurs indiqué que « la diversité des publics est très grande en bibliothèque, mais le fait de pouvoir échanger avec d'autres professionnels des artothèques est assez intéressant car ce ne sont pas les mêmes questionnements »<sup>128</sup>. Elle souligne ensuite l'importance d'être membre d'un réseau comme l'ADRA<sup>129</sup>, pour pouvoir échanger avec des structures et professionnels de

---

<sup>125</sup> La crise sanitaire, mais aussi la prise de fonction de la responsable de l'artothèque l'été dernier, et les travaux de la bibliothèque qui ont duré 18 mois pour une réouverture le 19 décembre 2020.

<sup>126</sup> Echange téléphonique du 18 mai 2021 *op. cit.* note 124 p°68.

<sup>127</sup> L'artothèque de Grenoble compte plus de 60 collectivités membres de l'artothèque, et plusieurs projets avec des établissements scolaires, tout comme l'Espace Vallès.

<sup>128</sup> Echange téléphonique *op.cit.* note 124 p°68.

<sup>129</sup> Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques, *op.cit.* p°64.

la culture différents. Il n'est donc pas impensable d'imaginer de futures collaborations entre les artothèques de Grenoble et de Saint-Martin-d'Hères.

## **2.3. Soutenir la création contemporaine**

A mon sens, les artistes font partie intégrante de l'évolution de notre société. Ils aident à diffuser une vision personnelle des enjeux sociétaux, et ainsi à construire une communauté plus riche dans sa diversité. La pluralité du terme « soutenir » me paraît importante dans la notion de soutien à la création : il s'agit de la maintenir, de la défendre, de l'affirmer, mais aussi d'y apporter notre aide. Dans quelles mesures l'Espace Vallès, avec ses spécificités précédemment exposées, s'identifie-t-il comme lieu soutenant les artistes? Comment s'inscrit-il dans la lignée des politiques culturelles soutenant la création, notamment avec ce nouveau projet d'artothèque?

### **2.3.1. Aider à la création**

L'engagement dans les arts et le soutien à la création contemporaine n'est pas toujours tombé sous le sens. La phase d'adaptation et de modernisation dans les arts s'est faite à partir des années 1970, notamment grâce à des mouvements de prise de conscience comme celui du nouveau réalisme, ou l'art militant.

A cette époque, l'art contemporain n'est que très peu mentionné et les dispositifs artistiques de ce qui est appelé « l'art vivant » ne sont présents que dans les galeries d'art parisiennes. Alors que les maisons de la culture se concentrent sur les arts du spectacle, l'actualité artistique et plastique n'est pas directement présentée au grand public. C'est dans l'idée de valoriser les artistes et leur travail, mais aussi de confronter les artistes avec le public que le projet du Centre d'art du plateau Beaubourg – aujourd'hui Centre National d'Art et de Culture Georges-Pompidou (CNAC) – est initié par Georges Pompidou dès 1969. La notion d'art contemporain commence alors à émerger, pour se différencier des valeurs de l'art moderne, qui ne correspondent pas, ou plus, au paradigme esthétique des artistes de l'époque.

Je voudrais passionnément que Paris possède un centre culturel [...] qui soit à la fois un musée

et un centre de création, où les arts plastiques voisinaient avec la musique, le cinéma, les livres, la recherche audio-visuelle, etc. Le musée ne peut être que d'art moderne, puisque nous avons le Louvre. La création, évidemment, serait moderne et évoluerait sans cesse. La bibliothèque attirerait des milliers de lecteurs qui du même coup seraient mis en contact avec les arts.<sup>130</sup>

Le président Pompidou, en ces mots, traduit sa volonté de créer un lieu qui présente la création contemporaine à tous les publics. Par des approches différentes – via les différents domaines artistiques – une vision globale d'une civilisation actuelle sera montrée. C'était compter sans la volonté des artistes de l'époque d'être considérés comme des créateurs libres de produire et d'exposer comme bon leur semble, et non pas comme objet phare d'une démonstration de pouvoir et de prestige. Comme l'a dit Jacques Chirac lors de son discours du 29 novembre 1999<sup>131</sup> : « La culture n'est pas une marchandise. Les peuples veulent échanger leurs biens mais ils veulent garder leur âme. ». Ainsi, en 1972, une contestation éclate lors de l'exposition « 60-72 : 12 ans d'art contemporain en France » au Grand Palais. L'exposition, commandée par Pompidou, montrait les différentes techniques et représentations de l'art contemporain français, pour la première fois dans la ligne de mire de l'Etat. Des artistes s'opposent à cette « exposition vitrine » en scandant « Expo 72 : des artistes au service du capital »<sup>132</sup>. Après un mouvement de foule important et l'intervention de la police, certains artistes retirent leurs pièces de l'exposition. Cette première tentative de l'Etat de soutenir les artistes contemporains est illustrée comme inachevée, sans succès.

L'ouverture institutionnelle à la création se fera plus officielle grâce à un travail commun entre l'Etat et les collectivités territoriales dans les années 80. Sous le ministère de Jack Lang le budget à la culture se retrouve doublé. Ce déploiement de moyens financiers est essentiel dans l'élaboration et la mise en place de plusieurs idées. D'abord, la création de nouveaux fonds comme les FRAC (Fonds régional d'art contemporain) ou les FIACRES

---

<sup>130</sup> Propos recueillis lors d'une interview accordée au journal *Le Monde*, 17 octobre 1972 et retranscrits sur le site internet du Centre Pompidou dans le dossier pédagogique *Au coeur de Paris, le « Centre Beaubourg »*. Dernière consultation le 27/05/2021. URL : [http://mediation.centrepompidou.fr/education/ressources/ENS-architecture-Centre-Pompidou/au\\_coeur\\_de\\_paris/p3.htm](http://mediation.centrepompidou.fr/education/ressources/ENS-architecture-Centre-Pompidou/au_coeur_de_paris/p3.htm)

<sup>131</sup> Alors Président de la République, Jacques Chirac prononce ce discours à l'Élysée sur l'environnement économique, fiscal et social des entreprises dans le contexte de la mondialisation, et indique que les interrogations culturelles et ses enjeux se doivent de rester en dehors de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

<sup>132</sup> FRANCE CULTURE, « On s'est battu pour l'art : l'Expo 72 au Grand Palais » dans l'émission radiophonique *La fabrique de l'histoire* par Emmanuel Laurentin [en ligne], 12/05/2006, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/sest-battu-pour-lart-lexpo-72-au-grand-palais>

(Fonds d'Incitation à la Création). Ensuite, la création de structures comme le Centre national des arts plastiques (CNAP) en 1982 indique un soutien et une diffusion grandissante de l'art contemporain. D'autres manifestations culturelles sont des initiatives politiques favorisant la création et la concertation avec de nombreux artistes, comme la fête de la musique ou les journées du patrimoine. Cet entrain pour la création et la diffusion de tous les arts est toujours fait en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, actrices de proximité avec les habitants, notamment pendant la période de décentralisation.

Aujourd'hui, des structures comme l'Espace Vallès constituent un soutien important pour les artistes. D'abord, un soutien financier qui passe par des commandes d'œuvres. En effet, l'Espace Vallès, pour ses expositions, rencontre en premier lieu l'artiste dans son atelier pour bien appréhender son travail, ses techniques. Lorsque l'exposition est entendue et mise en place sur un thème tiré d'un commun accord avec l'artiste exposé, la galerie finance, par un forfait tarifaire, les œuvres qui seront créées pour l'exposition. Il n'y a pas de cachet ni de rémunération pour les œuvres, mais le montant financier pour la production des œuvres est choisi entre Vallès et l'artiste, suivant les besoins de ce dernier. Ainsi, les œuvres exposées à Vallès sont – pour la plupart – des œuvres faites sur mesures. Elles peuvent être transportables (sculptures, tableaux, cadres) ou *in situ*, à la manière de *La cité des étoiles* de Ludovic Paquelier, en 2011, où d'immenses peintures d'acrylique noire s'étendaient sur les murs de la galerie. Dans ce cas, l'œuvre dure le temps de l'exposition et est effacée ensuite. Détruite, d'une certaine manière. C'est cette éphémérité de l'art que l'Espace Vallès entretient parfois, qui a également donné envie à l'équipe de la galerie d'encourager un projet comme l'artothèque, qui permet de toujours garder une trace du passage des artistes, une partie de leurs travaux, dans l'idée d'une perpétuelle rétrospective.

Au-delà d'un soutien financier, la galerie Vallès représente un soutien moral pour les artistes. Philippe Calandre, photographe plasticien, indique à ce propos : « Heureusement qu'il y a ce genre d'établissement, c'est même vital. Un artiste a besoin d'un soutien permanent. Avoir un lieu, c'est fondamental. »<sup>133</sup>. Être exposé, trouver un espace pour pouvoir affirmer son travail, en faire une démonstration est indispensable pour un artiste, et cela fait partie des missions de l'Espace Vallès. Le lieu est alors un refuge et un pilier important dans le développement et la création continue de l'artiste, d'où la pertinence de créer des dispositifs

---

<sup>133</sup> Citation issue d'une conversation informelle lors d'une visite de l'artiste à la galerie.

comme les résidences d'artistes<sup>134</sup>. Cependant, l'Espace Vallès étant une galerie d'exposition et non un espace de recherche de création : le lieu n'est ni approprié, ni subventionné, pour organiser des résidences d'artistes. Le lieu qu'est l'Espace Vallès en lui-même, cependant, est particulièrement intéressant dans son architecture pour pouvoir installer des expositions de natures différentes, et ainsi soutenir plusieurs domaines artistiques. L'extérieur du bâtiment est dans un renforcement et paraît un peu austère, les professionnels de la structure le savent très bien, puisqu'ils m'ont confié qu'« il faut vouloir y rentrer, mais le bâtiment est fait comme ça. Une fois que le public rentre, il se rend compte que c'est accessible et qu'il ne faut pas forcément être un expert pour apprécier. Nous sommes toujours là pour le rappeler, d'ailleurs. »<sup>135</sup> Cela dit, l'intérieur du lieu avec les hauteurs de plafond, le volume, l'éclairage ou même les différences de perspectives grâce au deuxième étage permettent aux artistes d'imaginer comment investir ce lieu. C'est une autre forme de motivation. Philippe Calandre ajoute, d'ailleurs : « Frédéric et Bertrand sont très à l'écoute, et nous apportent un soutien logistique très important, en plus du commissariat [...]. On peut les laisser faire, sans aucune supervision, ils connaissent le lieu par cœur donc on est toujours agréablement surpris de voir un accrochage qui est quasiment parfait »<sup>136</sup>.

Les œuvres sont alors en parfaite corrélation entre l'espace proposé et la vision de l'artiste qui en découle. Cet appui moral de l'Espace Vallès envers les artistes est illustré par le projet d'artothèque : une partie des œuvres des artistes sera acquise et stockée de manière permanente à l'Espace Vallès. Ainsi non seulement l'art se démocratise, mais la commune soutient de manière immuable les artistes exposés dans l'Espace Vallès. En tant de crise sanitaire, permettre à un projet comme l'artothèque de voir le jour donne de l'espoir aux artistes, aux usagers mais aussi aux personnels des structures culturelles locales. C'est une valeur ajoutée, une opportunité de travailler encore plus intensément pour ce que l'on juge nécessaire à l'épanouissement culturel de chacun.

---

<sup>134</sup> Pendant un temps, un ou plusieurs artistes peuvent élire résidence dans une structure subventionnée - ou non - par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ces résidences de création représentent un soutien à la production et à la diffusion d'œuvres artistiques, mais aussi une possibilité de professionnalisation importante pour les jeunes artistes.

<sup>135</sup> Citation issue d'un entretien avec Bertrand Bruatto, administrateur à l'Espace Vallès, le 24 février 2021.

<sup>136</sup> Citation issue d'une conversation informelle, *op. cit.* note 133 p°73.

### 2.3.2. Valoriser les artistes et diffuser leurs œuvres

L'Espace Vallès, bien avant le lancement du projet d'artothèque, représentait donc un véritable soutien financier, matériel et moral, à la création pour les artistes. Ce soutien à la création contemporaine et sa valorisation peuvent cependant prendre plusieurs formes, et l'ouverture de l'artothèque en fait partie.

En effet, la galerie met en place, depuis sa création, des programmes d'implications des artistes dans les activités et champs d'actions de la structure en proposant à des artistes locaux de devenir médiateurs des expositions. Dans le cahier des charges de la galerie, si les artistes partenaires sont disponibles, ils s'engagent implicitement à faire une partie de médiation (ateliers, conférences...). Donc, c'est à la fois un soutien à l'artiste et une relation de partenariat qui n'a pas forcément de rapport avec l'œuvre exposée. Ainsi, Fabrice Nesta, artiste plasticien exposé plusieurs fois à l'Espace Vallès – notamment pour l'exposition *30 ans < 30 artistes* qui avait lieu pendant mon stage – est aussi conférencier pour la galerie. Pendant ces conférences, il évoque l'Espace Vallès, l'exposition en cours, mais également son travail et sa vision d'artiste. Il s'identifie alors comme « artiste, enseignant, conférencier »<sup>137</sup>. Pour toucher un plus large public, il donne ses conférences, ouvertes et gratuites pour tous, à la galerie mais également dans des écoles comme le lycée Pablo Neruda. Fabrice Nesta, véritable artiste partenaire de l'Espace Vallès, propose également des ateliers de création lorsque le contexte est favorable. Il n'est pas le seul artiste associé à la galerie : Alice Assouline, artiste et intervenante artistique, a été engagée comme chargée de mission EAC de novembre 2020 à avril 2021. Son travail de médiation se déroulait dans les écoles de l'agglomération<sup>138</sup>, et a permis à l'Espace Vallès de redynamiser d'anciens partenariats, et parfois d'en créer de nouveaux, pour pouvoir envisager de nouveaux projets artistiques et culturels. L'Espace Vallès aide donc les artistes à diffuser leurs projets artistiques mais aussi à rencontrer différents publics, s'inscrire dans un réseau de professionnels autre que praticiens plastiques. Cette relation de partenariat est sur le principe de réciprocité : les artistes intervenants permettent de faire connaître l'Espace Vallès à leur échelle. L'Espace Vallès soutient donc des œuvres, mais avant tout des artistes.

---

<sup>137</sup> D'après Fabrice Nesta lui-même lorsqu'il se présente pendant ses conférences.

<sup>138</sup> Cf. le déroulé d'une action de médiation en école par Alice Assouline et moi-même p°33.

C'est ainsi que Frédéric Guinot, directeur artistique de la galerie, et Bertrand Bruatto, responsable administratif, évoquent le premier objectif de l'artothèque : mettre en valeur les travaux des artistes. Notamment dans un contexte sanitaire comme le nôtre, où toute activité culturelle est soit en suspens, soit en attente d'évolution. Il faut le dire, la pandémie de COVID-19 n'a pas aidé les actions culturelles à se concrétiser, ni les artistes à recevoir des aides pour produire de manière adaptée à leurs ambitions. C'est en partie à cause de – ou grâce à – ce contexte que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur du projet d'artothèque<sup>139</sup>. Plus précisément, dans la délibération prise par le conseil municipal, ce projet permet « d'apporter aux artistes qui y sont programmés visibilité et soutien à la création [...] »<sup>140</sup>. Le principe même du projet est d'acquérir dans les collections des œuvres de chaque exposition, pour montrer la diversité des pratiques artistiques et les typologies différentes que les œuvres d'art contemporain peuvent avoir. Ainsi, créer une collection constitue le point de départ d'un engagement assumé et durable envers la création. Tous les artistes et tous les styles sont représentés dans la future collection de l'artothèque Vallès : il n'y a pas d'élitisme, ni de valorisation d'un artiste aux dépens d'un autre. Comme l'indique l'ADRA dans sa charte des artothèques, « Ces collections s'attachent à prendre en compte en toute liberté la pluralité des productions et des pratiques artistiques contemporaines. Leur inscription dans le paysage de l'art actuel est aussi bien d'ordre régional que national et international. »<sup>141</sup>. En ce sens, l'Espace Vallès n'a pas fait le choix de soutenir particulièrement des artistes locaux, mais bien d'alimenter la future collection avec des œuvres de chaque artiste qui a été ou sera exposé à l'Espace Vallès. Dans une idée d'offrir une valeur patrimoniale et historique à certaines œuvres précédemment exposées, mais surtout de garder une trace de l'artiste après chaque exposition, et poursuivre le soutien à l'artiste au-delà de l'exposition de son œuvre.

Dans sa charte de coopération, l'ADRA, après avoir rappelé que les artothèques soutiennent la création contemporaine grâce à leur politique d'acquisition, indique également que « la programmation d'expositions, la publication de catalogues, la production d'œuvres, etc. » correspond à un soutien actif de ce milieu artistique. Ainsi, elle indique ensuite que « L'accompagnement de la création et celui de la production déterminent la vie d'une institution d'art contemporain. ». En ce sens, une artothèque, pour la structure qui y est rattachée,

---

<sup>139</sup> D'après les dires de Claudine Kahane, adjointe aux affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères. La retranscription de son entretien est en annexe 2 p°111.

<sup>140</sup> Argument considéré dans la délibération municipale concernant l'artothèque Vallès *op. cit.* note 58 p°41.

<sup>141</sup> Charte de coopération de l'ADRA *op.cit.* note 110 p°64.

représente son engagement culturel et ses valeurs – le partage, le soutien et la valorisation d'œuvres d'art. « C'est donc une volonté de transmission qui domine, une détermination «pédagogique», celle d'offrir aux emprunteurs un panorama de l'histoire récente de l'art, une sorte d'inventaire, à l'intérieur duquel chacun sera amené à agir pour dessiner son musée imaginaire<sup>142</sup>. »<sup>143</sup> indique Claire Tangy, directrice de l'artothèque de Caen. Outre ce fonds d'acquisition représentant différentes démarches artistiques pour leur donner une meilleure visibilité, l'artothèque permet une nouvelle dynamique au niveau de la relation avec l'artiste : un partenariat sur la longueur se forme. Puisque la galerie et son artothèque possèdent une dynamique territoriale particulière, avec différents partenaires et divers réseaux, l'artiste exposé ou présent au sein de la collection de l'artothèque peut avoir de nouvelles opportunités. Par exemple, des interactions avec la municipalité seraient possibles, comme une interview dans le journal communal *Périphériques* ou même des interventions artistiques dans d'autres secteurs municipaux. Ce nouveau projet d'artothèque représente à la fois une valorisation du travail des artistes, à la fois un premier pas vers d'autres projets communs entre artistes et professionnels institutionnels de la culture. Ainsi, l'Espace Vallès, grâce à l'artothèque, représente à la fois un lieu de création (pour les œuvres *in situ*), d'exposition et de rencontre entre les artistes et les publics.

Dans cet esprit, « L'accès à la culture pour tous les citoyens – démocratie oblige – doit être assuré. Tout comme le soutien aux créateurs. A cause de leur fragilité et des risques qu'ils prennent pour mettre une œuvre à la disposition du public. »<sup>144</sup>. Jérôme Clément évoque dès le premier chapitre de son livre *L'urgence culturelle* la responsabilité de l'Etat dans la considération de la culture comme une affaire publique. Contrairement à des pays comme les Etats-Unis, qui jugent la culture comme un bien individuel, avec ses coûts et ses recettes ; la France a depuis des siècles considéré que la culture était un bien commun, des « activités de l'esprit » et non des marchandises, qui se devaient d'être gérées par une entité supérieure. En l'occurrence, l'Etat. Il dénonce, par la même occasion, le système financier qui régit aujourd'hui la culture et ses évolutions. Dans cette vision sociétale que Clément qualifie *l'urgence culturelle*, un soutien et une valorisation des artistes et des créateurs culturels – non pas uniquement de leurs œuvres – est de mise. En ne rentrant pas dans la logique marchande de

---

<sup>142</sup> Référence à l'essai *Le Musée Imaginaire* d'André Malraux (1947) qui questionne la nature et le regard que l'on porte sur une œuvre d'art, dans les musées et dans notre propre mémoire.

<sup>143</sup> TANGY Claire, « Les artothèques, des collections à valeur d'usage », *op. cit.*, note 56 p°39.

<sup>144</sup> CLÉMENT Jérôme, *L'urgence culturelle*, Editions Grasset & Fasquelle, Paris, 2016.



biens culturels, par la délicatesse de leur position sociale et la fragilité de leur statut, les artistes ont besoin de ressources économiques pour que leur activité et situation perdure. C'est à ce moment que les structures comme l'Espace Vallès entrent en jeu, à leur échelle. Frédéric Guinot, le directeur artistique de la galerie, indique à ce propos :

Le plus important à nos yeux, c'est le soutien aux artistes et à la création. Je me mets à la place des artistes : si je suis artiste, qu'on vient me voir pour me produire, qu'on m'aide financièrement et qu'en plus on veut m'acheter une œuvre, c'est royal. C'est une manière de soutenir, de séduire aussi les artistes qui ne viennent pas tous avec les mêmes conditions.<sup>145</sup>

Son collègue, Bertrand Bruatto, en évoquant la création du projet d'artothèque, ajoute : « Nous étions surtout du côté des artistes, les laisser parler, s'exprimer, pour soutenir la création. Seulement, plus le projet avance, plus nous nous rendons compte que l'image entière de Vallès en sera transformée, pour le meilleur. »<sup>146</sup>.

### **2.3.3. Une démarche de légitimation de la structure**

L'affirmation de la municipalité dans une politique de soutien et de promotion de la création contemporaine – qui a débuté dès les années 70 avec, entre autres, l'utilisation du 1% culturel dans les projets d'urbanisme – se perpétue donc avec ce projet d'artothèque. Il convient à présent de voir en quoi ce projet représente un pas de plus vers une légitimation de l'Espace Vallès.

En premier lieu, il est nécessaire de voir le fonctionnement de la création d'une artothèque. En effet, la politique d'acquisition et de création d'une collection, qui n'était pas présente auparavant à l'Espace Vallès, est le premier facteur qui légitimise la structure dans sa connaissance de l'art contemporain. Puisque la création d'une collection d'œuvres d'art et sa diffusion sous forme de prêt est ce qui caractérise une artothèque, elle correspond à la mission générale du Ministère de la Culture et de la Communication de « rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de la France et de l'humanité dans les domaines du patrimoine, architecture, arts plastiques, arts vivants, cinéma et communication. »<sup>147</sup>. C'est pourquoi en

---

<sup>145</sup> Citation issue d'un entretien avec Frédéric Guinot, directeur artistique de l'Espace Vallès, le 24 février 2021.

<sup>146</sup> Citation issue d'un entretien avec Bertrand Bruatto, *op. cit.* note 135 p°74.

<sup>147</sup> Les missions principales du Ministère de la Culture et de la Communication sont sur le site du gouvernement. URL : <https://www.gouvernement.fr/le-ministere-de-la-culture> [dernière consultation 27/05/2021].

1982 – parallèlement à la création du Centre national des arts plastiques (CNAP) – l’Etat octroie à certaines structures (galeries de prêt ou d’exposition, bibliothèques municipales) un soutien financier pour constituer un fonds d’œuvres originales. Annie Chevrefils Desbiolles, dans son étude ministérielle *L’artothèque comme média*, indique :

Cette aide du ministère est alors à destination des collectivités territoriales en les accompagnant dans leur volonté de constituer un patrimoine d’œuvres contemporaines. L’État marque ainsi également sa volonté de soutenir la création artistique contemporaine (soutien à l’économie des artistes-auteurs plasticiens) et au marché de l’art (en particulier celui des estampes originales vendues par les éditeurs et des galeries d’art) et aussi aux savoir-faire à travers les ateliers d’art.<sup>148</sup>

Les municipalités sont alors accompagnées par l’Etat pour construire une politique culturelle qui vise à soutenir les pratiques contemporaines tout en créant des collections patrimoniales constituées d’œuvres d’artistes vivants. A l’instar des fonds régionaux d’art contemporain (FRAC) qui soutiennent la création contemporaine et le marché de l’art en créant des collections d’œuvres uniques, des artothèques se créent au sein d’autres institutions comme des bibliothèques, des musées, ou des centres d’arts. Annie Chevrefils Desbiolles ajoute qu’à partir de 1985-1986, l’accompagnement de l’Etat auprès des collectivités territoriales dans la constitution de collections destinées au prêt se termine. « Le plus souvent intégrées à des équipements en régie directe, sans direction artistique identifiée et suffisamment professionnalisée ; le ministère cesse tout soutien financier après avoir confié une étude à la sociologue Nathalie Heinich. »<sup>149</sup>. Ainsi, même si la convention ministérielle de 1982 engendre la création des artothèques au sein du territoire, la conservation et valorisation de fonds publics d’art contemporain revient ensuite aux collectivités territoriales qui ne possèdent plus le soutien de l’Etat. La politique d’acquisition et la création de la collection se fait donc en conséquence, en privilégiant une mobilité facile des œuvres.

L’élaboration d’une collection d’artothèque possède alors plusieurs caractéristiques. D’abord, la politique d’acquisition correspond à la direction vers laquelle l’artothèque va tendre pour sélectionner les futures œuvres. L’Espace Vallès ne possède pas de critères particuliers quant aux artistes choisis : ils peuvent être de la région ou non, reconnus internationalement ou non. Le principal est son implication en tant qu’artiste dans la création d’aujourd’hui. Les courants artistiques auxquels les artistes s’identifient ont une importance dans leur pluralité,

---

<sup>148</sup> CHEVREFILS DESBIOLLES Annie, *op. cit.* note 112 p°65.

<sup>149</sup> *Ibid.*

puisque'il est important de représenter la diversité de l'art contemporain. Cependant, le médium choisi pour l'œuvre aura une grande importance pour l'acquisition de l'artothèque. Une œuvre trop délicate ou fragile ne sera pas transportable facilement, il faut donc privilégier un support résistant qui pourra se rendre de lieu en lieu sans complication. Ainsi, le multiple est le format privilégié pour les œuvres. Alain Parent dans son article *Les multiples* explique :

Il existe plusieurs définitions du multiple. Les uns le restreignent à l'objet en trois dimensions. Les autres admettent comme multiples les objets d'art traditionnels qui depuis le Moyen-Âge et surtout le XIXe siècle, reproduisent l'œuvre originale avec une légère transformation ou dégradation des qualités plastiques en fonction du nombre: les éditions de bronzes, diverses formes d'art graphique, les tapisseries.<sup>150</sup>

Ici, on évoquera par le terme « multiple » les estampes, photographies, dessins, lithographies, gravures. Même si certaines de ces œuvres multiples sont tirées, par définition, en plusieurs tirages, elles sont œuvres à part entière et se retrouvent le plus souvent signées et numérotées par l'artiste pour certifier l'authenticité de l'achat. Bien que certaines artothèques abordent l'art contemporain dans son ensemble en mettant en prêt des formats pluridisciplinaires avec des œuvres musicales ou vidéo, chacune reste libre dans l'élaboration de sa collection. La dimension de l'œuvre sélectionnée, dans la même idée, est une caractéristique à prendre en compte pour le bon fonctionnement du service. Si le format n'est pas adapté au transport, les œuvres ne pourront pas facilement et correctement se rendre chez les usagers et revenir en bon état à l'artothèque. Une dimension moyenne appropriée et adoptée par l'Espace Vallès est le 50x50cm (induit par son exposition *30 ans < 30 artistes*) mais toutes ne feront pas cette taille. Ce format facilite à la fois l'emprunt pour les usagers, et la mise en circulation par le service menuiserie de la ville de Saint-Martin-d'Hères qui sera chargé de l'encadrement des œuvres. La conservation et le respect de l'œuvre sont alors des enjeux non négligeables pour tous les acteurs du service qui se retrouveront, à un moment ou à un autre, à gérer la collection.

Par ailleurs, le budget pour la collection varie forcément d'une structure à une autre. Comme toute structure, une artothèque sans financement ne peut créer sa collection ni pourvoir au bon fonctionnement de son service. Puisque l'artothèque sera rattachée à un équipement municipal, la ville de Saint-Martin-d'Hères a octroyé 10 000 € pour le lancement de l'artothèque en 2021, et 5 000 € sont garantis pour les années suivantes. Même si le budget est

---

<sup>150</sup> PARENT, Alain, « Les multiples », *Vie des arts* n°65 [en ligne], p° 48–51, hiver 1971-1972, dernière consultation le 1/04/2021. URL : <https://www.erudit.org/en/journals/va/1971-n65-va1192399/57943ac.pdf>

prévu à la baisse, le budget de fonctionnement est moindre puisqu'il correspond à celui de la structure. Les seules dépenses seront donc pour l'achat des œuvres. D'ailleurs, la personne à l'origine de l'acquisition en elle-même varie selon le type d'artothèque. Certaines possèdent une commission d'acquisition qui se réunit chaque année pour valider l'achat d'œuvres, comme les artothèques départementales de l'Aisne ou du Lot. Ce type de fonctionnement permet un véritable échange entre professionnels du monde de l'art et une vision diversifiée des potentielles œuvres de la collection, mais elle est contrainte par le temps et peut manquer de réactivité par rapport à l'évolution du marché de l'art et la circulation des œuvres. Pour des artothèques comme celle de l'Espace Vallès, la collection sera à l'initiative d'une seule personne : le directeur de la galerie, qui sera par extension le responsable de l'artothèque, Frédéric Guinot. Ce mode d'acquisition peut être vu comme trop subjectif, puisque organisé et décidé par une seule personne, mais il permet d'agréments la collection au fur et à mesure de la programmation de la structure.

En second lieu, la légitimation de la structure se fera au niveau de son statut. John Dewey, dans *L'art comme expérience*, indique l'existence d'une idée entretenue : l'œuvre ne fait pas et ne devrait pas faire partie de notre quotidien. Cette idée découle de lieux considérés propres à accueillir l'art comme les musées et les galeries d'art. Ainsi, l'art devrait être idéalisé et enfermé dans des lieux appropriés pour que la population s'y rende et l'admire comme il se doit. Pourtant, un projet comme l'artothèque vient contredire cette idée (qui découle du capitalisme, vu qu'elle crée une logique de production de l'art générant de l'intérêt, et donc des ressources et des revenus), puisque l'œuvre sort du lieu consacré à l'art pour aller chez qui le veut, du collectionneur à l'artiste en passant par le badaud qui se baladait là par hasard. L'artothèque ouvre alors une porte des possibles au niveau de la considération même de la structure en tant que galerie d'art. Grâce à l'artothèque, une équité se forme entre les publics qui bénéficient de la culture contemporaine, mais aussi entre les œuvres et entre les artistes. Au sein des réseaux artistiques, ce nouveau service indiquera aux collectionneurs, nouveaux artistes ou même apprentis artistes que l'Espace Vallès se donne les moyens de soutenir la création contemporaine. Une fois la sélection faite et l'œuvre achetée, il faudra la faire vivre grâce à des actions de sensibilisation et des partenariats d'ores et déjà envisagés comme l'école des Beaux Arts de Grenoble/Valence<sup>151</sup>, mais la galerie ne pourra que faire évoluer le projet et la collection de l'artothèque sur une base d'interaction entre professionnels.

---

<sup>151</sup> Un partenariat entre l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) et l'Espace Vallès était en construction pendant mon stage, pour plusieurs années à venir. Notamment, un projet d'utiliser certaines œuvres de l'artothèque

## 2.4. Développer des services numériques

Outre l'aspect politique et social de la structure, le nouveau projet de l'Espace Vallès aura également un impact sur son rapport avec la technologie et le numérique. Au-delà de la communication d'un établissement, le numérique se rattache à d'autres problématiques culturelles comme les habitudes des publics, la relation au territoire, l'accessibilité ou encore le modèle organisationnel et économique d'une structure. Suivant les ambitions de cette dernière, le numérique peut alors être un outil pour parvenir à ses fins plus efficacement et plus rapidement.

### 2.4.1. Pour une modernisation de l'équipement

Cette création d'artothèque constitue une volonté de se moderniser, de la part de la galerie et de la municipalité. Un des enjeux du projet a tout de suite été, dans son énoncé, l'envie de s'inscrire dans le développement numérique.

Ici, j'entends par « numérique » ce que Marcello Vitali-Rosati, philosophe du virtuel, définit comme « l'ensemble des pratiques et des possibilités qui ont émergé grâce au développement des technologies »<sup>152</sup>. Ainsi sont concernées par cette définition les nouvelles technologies, Internet, les télécommunications mais aussi l'informatique en général. Dans sa tentative de définir le numérique, il indique :

On peut raisonnablement affirmer que ce développement de l'emploi du mot et sa valeur sociale et culturelle ont été déterminés avant tout par la naissance et la diffusion d'Internet et, encore plus précisément, du web, soit à partir des années 1990. Le web, plus que la simple présence des ordinateurs, a déterminé un changement majeur de nos pratiques et de notre rapport au monde, car il a engendré de nouveaux modèles de production, de diffusion et de réception du savoir en général.<sup>153</sup>

Selon lui, l'emploi du terme « numérique » et sa signification vont de pair avec la

---

pour mener un workshop d'un semestre aux Beaux-Arts, mais aussi l'envie d'exposer un futur diplômé de l'école à l'Espace Vallès et ainsi acquérir une ou plusieurs de ses œuvres pour la collection.

<sup>152</sup> VITALI-ROSATI Marcello, « Pour une définition du "numérique" », in *Pratiques de l'édition numérique*, édité par E. Sinatra Michael, Vitali-Rosati Marcello, collection « Parcours Numériques », *Les Presses de l'Université de Montréal*, p. 63-75, Montréal, 2014.

<sup>153</sup> *Ibid.*

naissance d'internet. Ainsi, à son sens, le numérique n'est même plus un outil, mais une facette à part entière de notre quotidien et de notre réalité, par l'omniprésence du web mais aussi des avancées technologiques (matérielle ou immatérielle) comme les smartphones, les ordinateurs ou les réseaux sociaux. Le numérique est à la base de beaucoup de nos activités, et même si son utilisation va au-delà de la communication et de l'information<sup>154</sup>, les nouvelles pratiques de communication et leur diffusion permettent un fonctionnement de l'information à grande échelle. Dans le secteur culturel, le numérique et plus particulièrement internet, représente aujourd'hui une nécessité pour les structures. D'abord, pour son caractère transversal : par sa capacité à repenser l'organisation, l'administration et le fonctionnement en interne, le numérique permet aux structures de développer de nouveaux outils et de penser autrement la gestion de l'entreprise et de ses projets. Ensuite, le numérique est non négligeable pour son influence dans la communication : internet permet d'informer un grand nombre d'individus au même moment (partager des informations sur la structure, ses événements, ses activités, etc). Il permet en ce sens de donner une visibilité toute autre que la communication papier, puisque le monde entier peut accéder aux informations publiées sur le web. Il y a une facilité d'accès à l'information, mais aussi à sa diffusion. N'importe quelle structure culturelle peut se créer une identité sur internet, via un site personnel, des réseaux sociaux ou même les médias, qui à chaque article ou objet publié, participent à la création de l'image d'une structure.

Une structure culturelle se doit donc d'utiliser le numérique pour son bon fonctionnement, mais aussi pour un rayonnement plus important qu'une communication seulement en face à face. Un parallèle entre l'évolution de la société et l'usage qui est fait du numérique, plus spécifiquement d'internet, est d'ailleurs intéressant. En effet, les différentes phases de développement du web représentent des étapes majeures dans la façon d'appréhender notre quotidien. Le web 1.0, souvent nommé « web traditionnel » dans les stratégies de marketing digital, correspond aux usages d'internet à ses débuts dans les années 90 : les internautes consultent des informations du professionnel au particulier, sans échange ou interaction. Le web 2.0, ou « web social », qui valorise l'interaction entre les individus, est ensuite arrivé par l'avènement des plateformes communautaires (blogs, forums) et les réseaux sociaux dans les années 2000. Internet évolue vite, et nous sommes ensuite passés à une période

---

<sup>154</sup> Toujours selon Marcello Vitali-Rosati : « Nous sommes obligés de prendre en compte le fait que l'on ne communique pas seulement sur le web : on organise sa journée, on achète des produits, on gère ses comptes en banque, on met en place des manifestations contre le gouvernement, on s'informe, on joue, on éprouve des émotions. ». *op. cit.* note 152 p°82.

qualifiée de web 3.0, ou « web sémantique », basée sur l'expérience de l'utilisateur : tous les contenus d'internet sont personnalisés par rapport aux données personnelles de chacun (localisation, achats fréquents, préférences, habitudes de fréquentation). Nous sommes aujourd'hui toujours dans le web 3.0, mais dans ce qui semble être une période transitoire vers une nouvelle évolution internet. Certains chercheurs et professionnels de l'informatique réfléchissent sur la prochaine étape dans l'histoire du web, le web 4.0, et ses possibilités, notamment le développement de la relation entre l'individu et les intelligences artificielles connectées à internet. Dans un but d'une meilleure insertion et d'un rendu toujours plus personnalisé et centré sur les besoins et goûts du consommateur, des assistants virtuels tels que Alexa (Amazon) ou Siri (Apple) ont été créés et sont déjà capables de comprendre plusieurs langues et répondre à des requêtes spécifiques comme appeler quelqu'un, dire la météo, entretenir une conversation. Il est tout à fait envisageable d'imaginer le web 4.0 comme une nouvelle étape dans notre quotidien, où l'individu sera en contact direct avec une entité intelligente reliée au web, et où internet sera en symbiose constante avec l'environnement sociétal.

Une fois cet historique non exhaustif des évolutions d'Internet fait, il est logique de dire que la communication numérique d'une structure culturelle est en accord avec ses enjeux et son identité. Certaines structures se donnent sur internet une mission uniquement informative, comme l'Espace Vallès et sa présence sur le portail culturel, qui correspond à une banque d'informations culturelles spécifiques à la ville de Saint-Martin-d'Hères. D'autres structures, dans leurs usages de la communication numérique, sont plus ancrées dans la logique du web 2.0 et 3.0, comme le Musée de Valence qui favorise l'échange et les jeux interactifs autour des œuvres exposées dans ses *stories*<sup>155</sup> Instagram par exemple. Laurent Mano indique sur le site de son agence marketing Preferendum que puisque le web 3.0 « rassemble autour de valeurs », « Il convient donc de mettre en exergue la mission, la vision et les valeurs de l'entreprise pour convaincre ce nouveau type de client. »<sup>156</sup>. Les structures culturelles se doivent donc de bien s'identifier et d'assumer leur identité, pour pouvoir toucher les publics correspondants à leur vision de la culture et de la société, ou convaincre ceux qui n'y

---

<sup>155</sup> Photos et vidéos partagées pendant un temps imparti sur un profil Instagram, d'une durée de quinze secondes maximum, découpables en plusieurs séquences.

<sup>156</sup> MANO Laurent, *Web 1.0, 2.0, 3.0 : l'évolution d'Internet et son impact sur le marketing digital* [en ligne], Preferendum, publié le 9/07/2020, dernière consultation 27/05/2021. URL : <https://www.preferendum.fr/blog/web-1.0-2.0-3.0-1%20-%20C3%A9volution-dinternet-et-son-impact-sur-le-marketing-digital>

correspondent pas. De nombreuses spéculations sont possibles vis-à-vis du web 4.0, puisque nous sommes en phase de transition vers d'infinies possibilités mettant en rapport l'individu aux connexions intelligentes. Pour un lieu culturel, le web 4.0 changera définitivement le rapport au public, et instaurera de nouvelles dynamiques de communication et de fréquentation des équipements. Ainsi, la culture sera sans doute une partie intégrante de cette nouvelle ère informatique, comme l'indique Françoise Rivière dans sa présentation de la revue *Diogène* intitulée *Réinventer la démocratie? Diversité culturelle et cohésion sociale* :

Certes, plus que la démocratie, le marché mondial a étendu son assise de manière incontestable. Et la culture, portée par cet élan et aidée par les progrès des techniques de l'information, prend sur la scène politique mondiale une dimension non négligeable : au regard de la société du numérique, la culture se conçoit déjà pour certains comme la manne que fut la technique pour le développement de l'économie industrielle.<sup>157</sup>

Dans cette citation, Françoise Rivière évoque les conséquences que la culture et les nouveaux médias peuvent avoir sur les enjeux politiques<sup>158</sup>. Comme vu précédemment, la culture est en effet étroitement liée aux décisions politiques d'un secteur territorial, qui lui-même évolue en fonction des avancées sociales, économiques ou technologiques. Pour Françoise Rivière, la culture, dans une société régie par le numérique, aurait une place de grande importance dans le quotidien de chacun puisque les savoirs, pratiques et activités culturelles se trouveraient constamment remis en question.

Cela étant dit, pour l'heure, à Saint-Martin-d'Hères, la politique culturelle défendue par la ville sur le numérique est entièrement représentée par le portail culturel. Cette plateforme numérique, lancée en 2018, « centralise les informations de la culture à travers un panorama de champs artistiques », selon Agnès Villard, chargée de communication à la Direction des affaires culturelles chargée de mettre à jour le portail. Les événements artistiques et culturels sont mis en avant sur le site, et non pas les équipements. Ainsi, différents onglets classent l'actualité par domaine artistique (« art contemporain »/ « danse »/« théâtre » etc) et un autre onglet informe sur les équipements culturels de la ville. Le portail possède également d'autres contenus, comme les supports de communication de certaines structures numérisés (catalogues, plaquettes de saison) ou encore un espace presse pour les médias locaux. Son développement a demandé

---

<sup>157</sup> RIVIERE Françoise, « Présentation », p.3-6 (p.4), in *Réinventer la démocratie? Diversité culturelle et cohésion sociale*, Revue Diogène n°220, octobre 2007.

<sup>158</sup> Par exemple, on peut aujourd'hui penser à l'utilisation que les personnalités politiques font des réseaux sociaux pour s'exprimer sur leurs objectifs politiques, mais aussi fidéliser et entretenir une communauté.



un an de concertation entre les services et a nécessité différents moyens humains et techniques, puisque sa gestion est partagée entre le service communication de la DAC et la direction de la communication de la ville de Saint-Martin-d'Hères. Ainsi, toutes les informations artistiques sont centralisées sur le même site, de la même manière, vers le même public. Agnès Villard ajoute à ce propos : « En revanche, il a été voulu comme un outil généraliste par rapport au public ciblé : ce n'est pas un outil spécialisé où l'on emploie des mots compliqués, où il y a des angles pointus sur la culture. [...] C'est un outil de communication populaire, à l'image de la ville et de ses habitants. »<sup>159</sup>. Nonobstant, cette centralisation des données culturelles empêche les structures de montrer leur singularité, et de produire une communication personnalisée, en adéquation avec leurs désirs et leurs besoins. Il va sans dire qu'un utilisateur du portail culturel de la ville ne sera pas le même que celui d'Instagram. Chaque structure culturelle possède un public type et un public cible, et sur le portail culturel, tout est homogène. Cependant, avant la création de ce site, l'entière actualité culturelle de la ville était présentée dans un onglet « activités » du site de la ville de Saint-Martin-d'Hères. La création d'un portail culturel est donc une évolution numérique importante pour la ville et une affirmation de l'importance de ses politiques culturelles, mais qui ne suffit pas pour efficacement transmettre l'information à différents publics. Le but premier est d'informer les usagers – potentiels ou affirmés – des équipements culturels, des événements, informations et actualités culturelles. Cette mission est accomplie, mais le portail culturel ne reste qu'un outil dans une chaîne d'information possible, notamment en termes numériques. Des réseaux sociaux permettraient de toucher d'autres publics, tout en s'inscrivant dans une certaine instantanéité et personnalisation de l'information pour chaque structure culturelle.

La communication numérique des structures culturelles sur internet se résume donc au portail culturel. Mais, puisque l'actualité culturelle est toujours en mouvement, il est nécessaire de faire évoluer le portail en même temps que la politique culturelle de la ville. Ainsi, des changements majeurs, comme la fusion de l'Heure Bleue et de l'Espace Culturel René Proby en Saint-Martin-d'Hères en scène ou la création de l'artothèque à l'Espace Vallès, nécessitent de repenser le portail et la dynamique numérique en place au sein des équipements. A partir du lancement de l'artothèque Vallès, un patrimoine commun entre la galerie et la médiathèque sera en effet numérisé. Les œuvres de la collection de l'artothèque, dans une idée de rapprocher les

---

<sup>159</sup> Citation tirée d'un entretien informel avec Agnès Villard, chargée de communication à la Direction des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères, mené le 7 mai 2021.

équipements et documenter les savoirs, intégreront le réseau en ligne des œuvres disponibles à la médiathèque. Le catalogue de l'artothèque, disponible en format papier à la galerie, sera également disponible en ligne sur le portail culturel, qui est régulièrement mis à jour sur l'offre culturelle dispensée par la municipalité<sup>160</sup>. En lien avec ce catalogue numérique se posent différentes interrogations, notamment les problématiques de droits d'auteurs et le droit à la reproduction. Pour pouvoir bénéficier de l'image de l'œuvre, une clause a été ajoutée dans la convention que l'Espace Vallès doit signer avec l'artiste<sup>161</sup> indiquant : « L'Artiste ou son représentant dûment mandaté à cet effet autorise la reproduction et la représentation de(s) œuvre(s) aux fins d'assurer la promotion des expositions et de la politique artistique de la Commune » dans le « 3.1 Destination » de l'Article 3 – Autorisation de reproduction et de représentation. Même si la propriété de l'œuvre est réservée à l'artiste, sa reproduction est donc autorisée. D'autres artothèques comme celle de Villeurbanne préfèrent cependant se contenter d'un catalogue disponible sur place et non sur internet, dans l'optique d'éviter les litiges ou problématiques juridiques. Ces différentes publications du futur catalogue permettront une plus large diffusion de la collection de l'artothèque et une meilleure visibilité au nouveau service de la structure, tout en appuyant la volonté de la municipalité de se renouveler, d'apporter de la nouveauté à la vie culturelle locale par le biais du numérique.

#### **2.4.2. Une stratégie potentielle de communication numérique**

À mes yeux, la citation qui illustre le mieux l'Espace Vallès en tant que structure en attente d'une insertion numérique est celle de Georges-Philippe Vallois : « Un nouveau monde audiovisuel et numérique naît sous nos yeux qui pourrait, si les artistes et les acteurs du monde de l'art savent s'en emparer, offrir aux arts plastiques une nouvelle audience. »<sup>162</sup>.

Le rattachement municipal de la galerie implique des politiques culturelles à gérer et appliquer. Qui dit politique, dit profusion, dit image. Nous avons vu en ce sens que la municipalité de Saint-Martin-d'Hères a opté pour la centralisation de ses moyens de

---

<sup>160</sup> Cette publication du catalogue virtuel de l'artothèque sur le portail culturel fait partie des démarches de communication prévues pour promouvoir le service.

<sup>161</sup> Le contrat d'achat d'une œuvre d'art par la commune de Saint-Martin-d'Hères est disponible en annexe 10 p°131.

<sup>162</sup> VALLOIS George-Philippe, Préface de *Quand l'art contemporain passe à la télévision* par Clémence de MONTGOLFIER, Editions Hermann, Paris, 2019.

communication, en lien avec sa politique culturelle qui se veut commune, collective. Même si la communication de tous les équipements est centralisée, il existe la possibilité de travailler sur le souhait qu'a l'Espace Vallès de se moderniser, de s'ancrer dans une politique culturelle active et démocratique. En plus de se moderniser, la galerie pourrait utiliser le numérique pour se démarquer, se distinguer institutionnellement et socialement, ce qui correspond à un des facteurs de l'art évoqué pour la première fois par Bourdieu<sup>163</sup>. Ainsi, une stratégie globale est envisageable, concernant ce qui serait possible en termes de communication numérique, comme un site internet personnel (en dehors du portail culturel) ou des réseaux sociaux. Qu'une structure culturelle puisse être identifiée et s'exprimer par internet est aujourd'hui un besoin essentiel, non plus une volonté ; notamment depuis la pandémie COVID-19 qui a forcé les établissements à fermer et les publics à côtoyer autrement les lieux culturels. De nouveaux moyens de communication doivent être envisagés pour que le contact avec les usagers de la structure et les publics potentiels ne soit jamais totalement perdu. Même si la politique culturelle défendue par la ville dans le projet d'artothèque concernant la volonté d'insertion numérique n'est pas encore présente au niveau matériel ou en termes de stratégie de communication numérique, il est possible de décerner une identité pour l'Espace Vallès sur internet.

Outre le portail culturel qui représente un premier (et unique) pas vers une insertion numérique pour la structure, Google et son référencement SEO<sup>164</sup> donnent à voir facilement l'Espace Vallès au grand public d'internet. Les seules images de la galerie disponibles sur Google Maps<sup>165</sup> sont les horaires et une photo en noir et blanc prise par Philippe Calandre en 2018 : il n'y a donc pas de mise à l'honneur des différentes couleurs et de la diversité des expositions, qui est pourtant une caractéristique emblématique de l'Espace Vallès. Cependant, la galerie possède un bon référencement, puisqu'elle est la première galerie à apparaître lorsque l'on recherche « galerie art saint martin d'hères » ou même « galerie d'art »<sup>166</sup> sur Google. Malgré l'absence de l'Espace Vallès sur les réseaux sociaux, où les réactions des utilisateurs font tout, des usagers ont pris le temps de mettre un avis positif sur Google, ce qui indique un potentiel non négligeable pour une valorisation du lieu sur les réseaux sociaux et sur internet

---

<sup>163</sup> Dans *La Distinction* (1979) entre autres, Pierre Bourdieu analyse sociologiquement les pratiques et les œuvres culturelles pour en étudier les fondements et les constructions sociales qui en découlent.

<sup>164</sup> Le référencement, sur le web, correspond au positionnement et à la visibilité des sites internet sur les pages de résultat de moteurs de recherches comme Google, Yahoo ou Bing. Plus un site est présent et bien placé dans les résultats de recherches, plus il augmentera son nombre de visiteurs et développera sa notoriété.

<sup>165</sup> Lors de l'écriture de ce mémoire, soit en avril 2021.

<sup>166</sup> En habitant ou en étant localisé à Saint-Martin-d'Hères, l'algorithme de Google fait apparaître en premier l'Espace Vallès dans les recherches internet, puis les galeries d'art contemporain du centre-ville.

en général. La galerie, une fois fréquentée, est appréciée de ses usagers. Grâce à Google Maps, les internautes peuvent voir les détails du lieu de manière simple, rapide et claire ; contrairement au portail culturel de la ville qui dilue les informations de la galerie dans les autres actualités culturelles de la ville ; sa mise à jour constante et systématique est donc importante pour le lieu.

Concernant les réseaux sociaux, la ville de Saint-Martin-d'Hères possède un Facebook général, où il est possible de relayer via le service communication de la Mairie des informations culturelles, avec le risque que ces informations culturelles soient noyées dans l'actualité de la commune. Le seul équipement culturel possédant un compte Facebook est Saint-Martin-d'Hères en scène. Ainsi, l'Espace Vallès n'a pas de page ou profil propre pour pouvoir créer des événements, partager un contenu personnalisé, ce qui est dommage, d'autant plus que le public qui ne vient pas à la galerie correspond démographiquement aux utilisateurs de Facebook aujourd'hui.<sup>167</sup>. La galerie est également absente des réseaux sociaux habituellement utilisés par les structures culturelles, comme Instagram ou Twitter. Pourtant, ces réseaux sociaux ne sont pas incompatibles avec ce type de structure. Par exemple, la galerie Alter-Art (association loi 1901) ou la galerie Vent des Cimes à Grenoble possèdent toutes deux une page Instagram et Facebook, leur permettant de partager leurs activités et établir un contact direct avec leurs différents publics. Certes, les stratégies de communication sont difficilement comparables puisque ces galeries ne sont pas municipales, mais très peu en France le sont, et aucune ne possède de compte Instagram ou Twitter. Rappelons tout de même que le caractère participatif et personnalisé que le web possède aujourd'hui permet à une structure de se concentrer sur l'individu, le public potentiel et non plus sur l'objet en lui-même. Une expérience participative peut avoir lieu via le numérique, ce qui montre la structure comme ouverte au changement et aux suggestions de ses usagers, sans pour autant avoir un impact sur son appartenance ou ses enjeux politiques.

La municipalité n'est pourtant pas fermée à l'idée de développer des réseaux sociaux pour ses équipements culturels. C'est mandatée par le Directeur des affaires culturelles que j'ai élaboré un dossier pour soutenir la création d'un Instagram à l'Espace Vallès, en lien avec

---

<sup>167</sup> Contrairement aux idées reçues, Facebook possède une large portée démographique. Même si ce n'est pas le réseau social le plus utilisé par les 16-25 ans, selon Statista en 2019, 65% des utilisateurs actifs de Facebook dans le monde ont moins de 35 ans. Plusieurs graphiques sont disponibles dans l'étude de Christophe Asselin *Facebook les chiffres essentiels en 2021 en France et dans le Monde* sur le blog Digimind.

URL : <https://blog.digimind.com/fr/agences/facebook-chiffres-essentiels#France> [dernière consultation 27/05/2021]

Florent Revel-Mouroz, chef de projet communication numérique et webmaster pour la ville de Saint-Martin-d'Hères. Ce dossier a été demandé pour une soumission au cabinet du Maire et un éventuel lancement du réseau social au même moment que le lancement du nouveau service de l'artothèque. Ces deux projets se retrouvent dans le but de toucher et attirer de nouveaux publics et non plus être dans une optique de fidélisation d'un public particulier tout en marquant un temps fort dans l'historique et l'image de l'Espace Vallès : lancer l'artothèque et l'Instagram en même temps ferait d'une pierre, deux coups, si l'on peut dire. Un réseau social comme Instagram représente plusieurs opportunités pour une galerie d'art contemporain comme l'Espace Vallès, notamment inspirer visuellement : les publications pourront à la fois toucher les internautes artistiquement, et leur donner envie de découvrir le lieu. Instagram s'est d'ailleurs affirmé comme un véritable tremplin pour certains artistes qui profitent de la gratuité du réseau et de ses nombreux utilisateurs pour s'insérer dans le monde de l'art. Les codes du marché de l'art se trouvent bousculés par les réseaux sociaux. Créer un compte Instagram pour la galerie serait donc un moyen de rester dans le concret – et non uniquement le virtuel – et d'écrire de nouvelles règles de communication numérique au sein d'un équipement culturel municipal. L'idéal serait de penser Instagram comme un réel support de médiation, qui crée le lien entre public, artiste et œuvre, et non pas simplement comme un outil commercial ou promotionnel. Ainsi, avoir un compte Instagram permettrait à l'Espace Vallès de créer de nouveaux projets numériques, notamment en lien avec le projet d'artothèque. L'immédiateté des réseaux sociaux permet de couvrir pleinement les événements et les actualités de la structure, pour plus de visibilité. Certains projets sont même envisageables uniquement en numérique, grâce à Instagram, comme la diffusion du catalogue de l'artothèque, d'interviews d'artistes, des contenus interactifs avec les abonnés, etc. Les différents indicateurs en temps réel qu'offre un Instagram professionnel permettraient également de se rendre compte de l'audience que possède l'Espace Vallès, de l'intérêt que ses publications suscite mais aussi d'ancrer la ville dans une démarche de communication directe et d'échange avec ses habitants, via un réseau social simple, connu par des milliards de personnes à travers le monde. Bien sûr, des ressources humaines et matérielles sont à prévoir, comme un smartphone et des personnes référentes pour gérer le profil, mais aussi une stratégie de communication précise, notamment concernant la qualité du contenu et la fréquence de publication. Peu de personnes savent comment marche réellement une galerie d'art, encore moins une galerie municipale d'art contemporain. Le but des réseaux sociaux est d'ouvrir les portes, montrer l'invisible pour faire découvrir autrement le lieu, tout en gardant une logique esthétique, et c'est exactement ce que l'Espace Vallès tente de mettre en place avec le projet d'artothèque.

### 2.4.3. Favoriser une meilleure accessibilité

Par le parti pris politique de la ville, une très forte dynamique culturelle est instaurée au sein du territoire. Nous avons vu que pour la municipalité de Saint-Martin-d'Hères, l'intérêt général et la notion de service public, d'égalité d'accès aux équipements est une politique réelle menée à travers différents équipements et différentes actions. Que reste-t-il à faire en termes d'accessibilité culturelle?

Amener un nouveau projet comme celui de l'artothèque est une occasion particulière pour imaginer d'autres moyens afin d'améliorer la structure grâce au numérique. En termes d'accessibilité, notamment, de nombreuses choses sont encore à faire à l'Espace Vallès. D'abord, une accessibilité physique, puisque le deuxième étage de la galerie n'est pas atteignable pour les publics à mobilité réduite, et il n'y a pas de travaux prévus avant 2025-2026<sup>168</sup> au plus tôt. Toute une partie de l'exposition n'est alors pas visible suivant l'installation, et l'accueil de ce type de public pose problème selon les expositions. Pour rappel, la loi n°2005-102<sup>169</sup> « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe une accessibilité généralisée pour les individus atteints de handicap. L'article 41 indique ainsi : « L'accessibilité est due à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ». Par ailleurs, cette loi indique qu'au 1er janvier 2015, chaque établissement recevant du public (ERP) doit répondre à des normes favorisant l'amélioration de l'accessibilité de leurs lieux (qu'ils soient commerciaux, culturels, médicaux, etc). Si l'ERP n'est pas accessible en 2015, un agenda d'accessibilité programmée (ou Ad'AP) est élaboré par le lieu<sup>170</sup> et des dérogations sont possibles suivant les cas. Pour les ERP de catégorie 5<sup>171</sup> comme l'Espace Vallès, l'obligation à remplir était la « mise en accessibilité de l'ensemble des prestations dans une partie du bâtiment » selon la DRAC de Basse-Normandie dans sa plaquette *Musées et*

---

<sup>168</sup> Dates évoquées dans un document élaboré en 2020 par la Direction des affaires culturelles, intitulé *Panorama culturel*. Ce document énumère les équipements culturels municipaux et leurs caractéristiques (financement, fréquentations, activités...).

<sup>169</sup> Loi n°2005-102 du 11 février 2005.

<sup>170</sup> Depuis le 31 mars 2019, le dispositif Ad'AP est terminé et « Les gestionnaires d'ERP doivent désormais déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale » indique le gouvernement sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

<sup>171</sup> Un ERP de catégorie 5 ne peut accueillir qu'un nombre de personnes inférieur au seuil du règlement de sécurité des types d'exploitation.

*accessibilité : un enjeu de société*<sup>172</sup>. Ainsi, puisque l'Espace Vallès donne à voir ses expositions au rez-de-chaussée, ce qui constitue l'entièreté de son activité, il n'est pas dans l'illégalité même si les objectifs de la loi handicap ne sont pas atteints. Ensuite, l'accessibilité ne concerne pas uniquement l'accès physique au lieu, c'est un processus qui influence toute l'expérience de ce type de public dans la structure culturelle. Avant même d'arriver sur place, il est important de savoir si les normes d'accessibilités sont à jour ou non. Sur le portail culturel de la ville de Saint-Martin-d'Hères, rien de la sorte n'est mentionné pour l'Espace Vallès, ce qui indique que les normes ne sont pas respectées : un individu appartenant à cette catégorie de public peut alors se retrouver réticent à venir, voire même découragé de ne pas savoir si une expérience culturelle est possible pour lui en ce lieu. D'autres étapes sont à prendre en compte dans l'accessibilité du lieu, notamment l'emplacement du lieu, les possibilités de stationnement, sa signalétique (vers le lieu et à l'intérieur, toutes deux absentes à l'Espace Vallès) qui ont une importance capitale pour l'accès au lieu et pour son accueil. À l'intérieur de ce dernier, des normes sont également à respecter notamment en termes de signalisation (visibilité, lisibilité, circulation...) et d'accès en hauteur (escaliers, rampes, ascenseurs...). Ainsi, une structure accueillant du public se doit donc d'étudier entièrement son accès et son accueil, de la préparation de la visite à l'expérience culturelle dans le bâtiment une fois sur place.

Dans la mesure où les travaux sur l'accessibilité physique ne sont pas prévus avant plusieurs années, la structure peut cependant envisager d'autres moyens pour rendre plus accessible le lieu. En effet, le numérique peut être vu comme une solution pour tenter de pallier l'inaccessibilité et répondre aux besoins spécifiques des publics en situations de handicap. Cela peut-être des dispositifs relatifs aux nouvelles technologies ou aux écrans, puisque comme Olivier Donnat l'indique dans *Les pratiques culturelles à l'ère du numérique* :

Avec le numérique et la polyvalence des terminaux aujourd'hui disponibles, ce sont la plupart des pratiques culturelles qui convergent vers les écrans : visionnage d'images et écoute de musique bien entendu, mais aussi lecture de textes ou pratiques en amateur, sans parler de la présence désormais banale, des écrans dans les bibliothèques, les lieux d'exposition et même parfois dans certains lieux de spectacle vivant... Tout est désormais potentiellement visualisable sur un écran et accessible via l'internet.<sup>173</sup>

---

<sup>172</sup> Direction Régionale des Affaires culturelles de Basse-Normandie, *Musée et accessibilité : un enjeu de société*, mars 2012.

<sup>173</sup> DONNAT Olivier, « Les pratiques culturelles à l'ère du numérique » in *Observatoire des politiques culturelles* n°37, p. 18 à 24, 2010.

Puisque les écrans – et les nouvelles technologies en général – font partie intégrante de notre quotidien, ils sont déjà utilisés et banalisés comme outil d’accessibilité. Ainsi, dans les lieux culturels, des équipements sont pensés et adaptés pour favoriser l’accessibilité, comme des bornes multimédia ou des audioguides pour les personnes malvoyantes ou ayant un handicap cognitif, mais aussi des amplificateurs de son pour malentendants et autres dispositifs adaptés. Même s’il est possible d’avoir des visites guidées spécifiques pour les usagers atteints de handicap, comme c’est le cas à l’Espace Vallès, la plupart des musées et galeries reposent aujourd’hui en grande partie sur des dispositifs multimédias. A l’Espace Vallès, l’accessibilité numérique semble impossible tout de suite puisqu’il n’y a pas de moyens technologiques ou matériels déployés en ce sens. Cependant, beaucoup de possibilités sont envisagées pour mettre en place des expositions et des collections accessibles à tous les publics et certaines technologies sont déjà mises en place, comme la traduction de certains contenus du portail culturel en langue des signes. Des possibilités et demandes de l’Espace Vallès ont été évoquées en conseil municipal mais sont en attente au niveau du service technologique de la ville de Saint-Martin-d’Hères, comme des tablettes tactiles qui seraient installées dans la galerie pour les publics malentendants ou malvoyants. D’autres moyens sont uniquement envisagés et pas encore discutés, comme des visites de certaines expositions en numérique, ou des audio-guides.

Ce type d’installations et de modifications du lieu pour une meilleure accessibilité implique des modifications dans les habitudes de travail des agents de l’équipement culturel. Des formations sur le numérique et le fonctionnement des appareils seront nécessaires. Il faudra également un investissement financier et matériel important de la part de la municipalité pour que le matériel soit en bon état de marche et ainsi que les besoins des usagers atteints de handicap soient toujours respectés. Bien que l’équipe de la galerie soit déjà polyvalente, du temps et des nouvelles compétences seront requis pour veiller au bon accueil de ce type de public.

De plus, la création et gestion de réseaux sociaux précédemment évoqués peuvent être rapprochées d’un dispositif de lutte contre l’inaccessibilité (physique ou morale). Dans son âge d’or, la télévision « était perçue comme un nouveau moyen de diffuser des œuvres culturelles



à des publics éloignés des centres urbains »<sup>174</sup> comme le rappelle Clémence de Montgolfier dans sa thèse sur l'art contemporain à la télévision. Les réseaux sociaux, à l'instar de cette dernière, peuvent apparaître comme un outil de lutte contre l'inaccessibilité à la culture auxquels on ne pourra pas reprocher d'être un outil de communication à sens unique. Les réactions – et l'interaction – régissent, en effet, chaque politique de publication d'un réseau social, quel qu'il soit. Un lien peut d'ailleurs être fait avec la démocratie culturelle que la ville de Saint-Martin-d'Hères met un point d'honneur à mettre en place. Par l'insertion des équipements culturels sur différents réseaux sociaux, un souci de démocratiser et rendre accessible les collections et activités du lieu se fait sentir. Cela entre dans une optique de meilleure immersion au sein du lieu, pour conquérir de nouveaux publics et permettre à des publics spécifiques, comme les publics empêchés, de faire partie de l'expérience culturelle que peut offrir une galerie d'art contemporain.

---

<sup>174</sup> MONTGOLFIER (De) Clémence, *Quand l'art contemporain passe à la télévision*, Editions Hermann, Paris, 2019.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Un nouveau projet comme celui de l'artothèque engage plusieurs réflexions. Des questionnements s'imposent sur la pertinence du projet dans la lignée de la politique culturelle défendue par la ville, mais aussi sur le fonctionnement du futur service et les conséquences qu'il aura sur le lieu qui l'accueille. Puisque le principe d'achat et de prêt sera nouveau pour l'Espace Vallès, l'équipe qui gère le lieu devra se familiariser avec les techniques, et les démarches administratives qui découlent de ces nouvelles missions. C'est un véritable travail de transversalité qui est mis en place avec ce nouveau projet, puisqu'il met en lien deux équipements (la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères et la galerie Vallès) mais aussi les professionnels qui y travaillent.

La création d'une artothèque va redynamiser l'image de la galerie Espace Vallès parce qu'elle va bouleverser les dynamiques dans lesquelles elle s'ancre depuis maintenant trente ans. En interne, d'abord, puisque les agents de la galerie devront développer et mettre en exercice de nouvelles compétences. En externe, ensuite, car des échanges se feront avec d'autres structures culturelles comme la médiathèque, de nouveaux publics seront démarchés, un soutien à la création encore plus important sera mis en place. La galerie gagnera donc en responsabilités et en légitimation. Pour autant, cette artothèque ne représente pas une rupture ou un renouveau, dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité de la politique culturelle mise en place par la ville depuis les années 90 : une accessibilité facilitée à la culture, une démocratie culturelle basée sur la participation citoyenne et un soutien à la création contemporaine dans sa diversité. L'organisation initiale de la galerie, avec ses cinq expositions par an, ses actions de sensibilisation et son équipe polyvalente, ne se trouvera pas changée par ce projet. Les trente années d'existence de l'Espace Vallès lui donnent de l'expérience et une assise importante dans le domaine de l'art contemporain, mais il est dangereux et dommage pour une structure culturelle de rester sur ses acquis. La municipalité l'a bien compris, et c'est dans une optique d'ouvrir les portes du lieu et de le rendre plus attrayant que ce projet est né. La rentrée 2021 représentera donc sans aucun doute un temps fort pour l'Espace Vallès.

Cette redynamisation du lieu possède un grand potentiel, certes, mais encore faut-il que des moyens soient mis en place pour animer le nouveau service. D'un point de vue

métropolitain, l'artothèque permet d'imaginer une insertion encore plus importante dans le territoire, avec de nombreux partenariats et événements possibles, au regard du réseau culturel d'art contemporain qui existe déjà dans l'agglomération grenobloise. Au niveau de la municipalité, des démarches de communication et de médiation culturelle seront indispensables pour faire connaître et pérenniser l'artothèque, la faire grandir et vivre. Seulement, le tout prendra du temps, et comme l'indique Jean de La Fontaine, « Rien ne sert de courir ; il faut partir à point. »<sup>175</sup>.

---

<sup>175</sup> Citation tirée de la fable « Le lièvre et la tortue » du livre VI des *Fables de La Fontaine* par Jean de La Fontaine (1668).

## Bibliographie

Les bilans d'activités de l'Espace Vallès, de 2017 à 2019.

Les revues trimestrielles du journal municipal *Périphériques*, de 1992 à 2021.

Délibération du conseil municipal de Saint-Martin-d'Hères, séance du 24 janvier 2021, n°19.

Délibération du conseil municipal de Saint-Martin-d'Hères, séance du 27 avril 2021, n°8.

BLANCHON Jo, « Présentation » in *Périphériques – La culture à Saint-Martin-d'Hères* n°1, janvier à mars 1992 (périodique municipal).

CHAMBON Jean-Pierre, « Dossier : Les 30 ans de l'Espace Vallès » in *Périphériques – La culture à Saint-Martin-d'Hères* n°90, janvier à mars 2020 (périodique municipal).

CLEMENT Jérôme, *L'urgence culturelle*, Editions Grasset & Fasquelle, Paris, 2016

DELOCHE Bernard, « Muséal », p. 235-250 (p.241), in *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la direction d'André Desvallées & François Mairesse. Armand Colin, Paris, 2011.

DEWEY John, *L'art comme expérience*, édition française par Richard Shusterman, Gallimard, Folio Essais, avril 2010.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BASSE-NORMANDIE, *Musée et accessibilité : un enjeu de société*, mars 2012.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES, *Panorama culturel*, 2020.

DONNAT Olivier, « Les pratiques culturelles à l'ère du numérique » in *Observatoire des politiques culturelles* n°37, p. 18 à 24, 2010.

DUFRÊNE Bernadette & IHADJADENE Madjid, « La médiation documentaire dans les institutions patrimoniales », p. 111-130 (p.124), 1er SEM. 2013 in *Culture & Musées* n°21, Actes Sud, 2013.

GIRARD Augustin. « Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités, histoire d'une modernisation », *Hermès, La Revue*, [en ligne] vol. 20, no. 2, 1996, pp. 27-41, dernière consultation le 15/06/2021. URL :

<https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1996-2-page-27.htm>

GOUY-GILBERT Cécile, *USAGES SOCIAUX DU PASSÉ ET POLITIQUE DE LA MÉMOIRE À Saint-Martin-d'Hères EN ISÈRE* [en ligne], Ministère de la culture et de la communication délégation au développement et aux formations, septembre 1999, dernière consultation le 15/06/2021. URL : [http://rasp.culture.fr/sdx/sdx/api-url/getatt?app=fr.culture.mrt.cultures\\_en\\_ville&base=refbiblio&db=refbiblio&id=attach/gouy\\_usages.pdf&doc=refbiblio\\_2f80fc6c5](http://rasp.culture.fr/sdx/sdx/api-url/getatt?app=fr.culture.mrt.cultures_en_ville&base=refbiblio&db=refbiblio&id=attach/gouy_usages.pdf&doc=refbiblio_2f80fc6c5)

HAMASHITA Masahiro, « Les non- et anti-démocraties », in *Réinventer la démocratie? Diversité culturelle et cohésion sociale*, Revue Diogène n°220, octobre 2007.

KERLAN Alain, « À la source éducative de l'art » [en ligne], *Staps*, vol. 102, no. 4, 2013, pp. 17-30, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.cairn.info/revue-staps-2013-4-page-17.htm>

MAIRESSE François, « Musée et bibliothèque : entre rapprochement et distance », p. 23-41 (p.24), 1er SEM. 2013 in *Culture & Musées* n°21, Actes Sud, 2013.

MARTIN Cécile, SAEZ Jean-Pierre, « Avant-propos. Culture et ville : évaluer pour évoluer » in *Culture et politique de la ville*, p.9 à 13 (p.10), Editions de l'Aube, 2004.

MOLLARD Claude, « 30. La relance du cinéma (1982-1993) », in *La culture est un combat. Les années Lang-Mitterrand* [en ligne], sous la direction de Claude Mollard, Presses Universitaires de France, « Hors collection », Paris, 2015, p. 271-276, dernière consultation le 15/06/2021.

URL : <https://www.cairn.info/la-culture-est-un-combat--9782130654407-page-271.htm>

MONTGOLFIER (De) Clémence, *Quand l'art contemporain passe à la télévision*, Editions Hermann, Paris, 2019.

MONTOUSSÉ Marc, « Fiche 95 : La Distinction, Pierre Bourdieu », *100 fiches de lecture : Les livres qui ont marqué le XXe siècle en économie, sociologie, histoire et géographie économiques*, Breal Edition, Rosny-sous-Bois, 2000.

NEIRINCK Danièle, *50 ans Ministère de la Culture et de la Communication*, Célébration nationale n° hors-série, Direction des archives de France, Paris, 2009.

PARENT, Alain, « Les multiples », *Vie des arts* n°65 [en ligne], p° 48–51, hiver 1971-1972, dernière consultation le 1/04/2021. URL : <https://www.erudit.org/en/journals/va/1971-n65-val192399/57943ac.pdf>

PETIT Christelle, *Les artothèques en Rhône-Alpes : enjeux du type d'implantation*, Mémoire d'étude sous la direction de Gérard Régimbeau, janvier 2010.

PETIT Christelle, « Une artothèque à la bibliothèque : depuis quand et pour quoi faire ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], n° 6, p. 104-115, Paris, 2015, dernière consultation le 11/06/2021. URL : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0104-011>

RIVIERE Françoise, « Présentation », p.3-6 (p.4), in *Réinventer la démocratie? Diversité culturelle et cohésion sociale*, Revue Diogène n°220, octobre 2007.

ROLLAND Pierre, *Saint-Martin-d'Hères – Dix siècles d'histoire*, Ville de Saint-Martin-d'Hères, Service du Patrimoine – SMH histoire-Mémoire vive, Poisat, décembre 2002.

SERRA Mathilde, *L'artothèque, l'artiste et l'art contemporain* [en ligne], Mémoire d'étude sous la direction de Christelle PETIT, Université de Lyon, juin 2019, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69310-l-artotheque-l-artiste-et-l-art-contemporain.pdf>

TANGY Claire, « Les artothèques, Des collections à valeur d'usage », *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*[en ligne], n°6, Paris, t.47, 2002, dernière consultation le 27/05/2021.

URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/37729-les-artotheques.pdf>

UNESCO, *Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe*. Helsinki, 19-28 juin 1972, Rapport final, Unesco, 1972.

VALLOIS George-Philippe, Préface de *Quand l'art contemporain passe à la télévision* par Clémence de MONTGOLFIER, Editions Hermann, Paris, 2019.

VITALI-ROSATI Marcello, « Pour une définition du "numérique" », in *Pratiques de l'édition numérique*, édité par E. Sinatra Michael, Vitali-Rosati Marcello, collection « Parcours Numériques », *Les Presses de l'Université de Montréal*, p. 63-75, Montréal, 2014.

ZASK Joëlle, « De la démocratisation à la démocratie culturelle », *Nectart* 2016/2 N° 3 [en ligne], Éditions de l'Attribut, p. 40 à 47, dernière consultation le 1/06/2021. URL : <https://www.cairn.info/revue-nectart-2016-2-page-40.htm>

ZASK Joëlle, « La démocratie, c'est le régime qui fait face à l'imprévisible. », Entretien réalisé le 16 novembre 2020 par Éric Fourreau, Éditions de l'Attribut, *Nectart*, 2021/1 N° 12 [en ligne], pages 21 à 36, dernière consultation le 1/06/2021. URL : [cairn.info/revue-nectart-2021-1-page-21.htm](https://www.cairn.info/revue-nectart-2021-1-page-21.htm)

## Sitographie

Site de la ville de Saint-Martin-d'Hères (rubriques *Notre histoire*, organigramme...). Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.saintmartindheres.fr/>

Site de la ville de Lyon, rubrique "Culture", *Coopération culturelle*. Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.lyon.fr/culture/cooperation-culturelle>

Site de Grenoble Alpes Métropole, *Le projet GRANDALPE en bref*. Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/755-le-projet-en-bref.htm>

Site du Centre National des Arts Plastiques (CNAP). Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.cnap.fr/>

Site de l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA). Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.lesartotheques.com/>

Site du Ministère de la culture. Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/>

Site des Journées Européennes du patrimoine. Dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>

Site de Légifrance, le service public de la diffusion du droit. Dernière consultation le 03/06/2021. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.cnrtl.fr/>

Dictionnaire de la pédagogie Freinet [en ligne], *Education populaire*, Laboratoire de Recherche Coopérative de l'ICEM-Pédagogie Freinet, ESF, 2018, dernière consultation le 29/05/2021. URL : [http://www.occe32.net/pedagogieTextes/CAPE/EDuc\\_Pop.html](http://www.occe32.net/pedagogieTextes/CAPE/EDuc_Pop.html)

ROUET François, *Les galeries d'art contemporain en France en 2012*, culture études du Ministère de la culture, dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2021/Les-galeries-d-art-contemporain-en-France-en-2012-CE-2013-2>

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 [en ligne], dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946#:~:text=La%20Nation%20assure%20%C3%A0%20l,conditions%20n%C3%A9cessaire>

[s%20%C3%A0%20leur%20d%C3%A9veloppement.&text=La%20Nation%20garantit%20l%20%C3%A9gal,un%20devoir%20de%20l'Etat.](#)

Site du gouvernement français, *Le ministère de la culture*, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.gouvernement.fr/le-ministere-de-la-culture>

Site de la République Française, *Les Journées européennes du patrimoine en six questions*, Vie publique.fr, publié le 23/09/2020, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/276117-six-questions-sur-les-journees-europeennes-du-patrimoine>

Conseil d'Etat, « Gestion en régie directe », Fiche 11 de la rubrique *Famille "activités économiques"*, version de décembre 2018, dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.conseil-etat.fr/Media/contenu-froid/documents/guide-des-outils-d-action-economique/maj-1219/f11-liens.pdf>

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *L'impact des mesures sanitaires sur le secteur culturel*, rubrique « Aides et démarches » du site culture.gouv, dernière consultation le 1/04/21. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-des-mesures-sanitaires-sur-le-monde-de-la-culture/L-impact-des-mesures-sanitaires-sur-les-activites-culturelles>

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Soutien à la création contemporaine*, rubrique « Création » de la DRAC Grand Est, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Creation/Arts-visuels/Soutien-a-la-creation-contemporaine>

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *André Malraux*, rubrique « Histoire du Ministère », mis en ligne 30/06/2011, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministere/Histoire-du-ministere/L-histoire-du-ministere/Les-ministres/Andre-Malraux>

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Les publics empêchés*, rubrique « Disciplines et secteurs » de la DAC Guadeloupe, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe/Disciplines-et-secteurs/Action-culturelle-et-territoriale/Les-publics-empeches2>

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Culture et Santé*, rubrique « développement culturel », dernière consultation le 27/05/2021, URL : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-Sante>

Site de la République Française, *La politique culturelle*, Vie publique.fr, mis en ligne le 8/07/2020, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/269603-la-politique-culturelle#:~:text=L'objectif%20de%20%E2%80%9Cfavoriser%20la%20transmission%20des%20savoirs%20et%20d%C3%A9velopper>

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, *Comité interministériel à la ville*, dossier de presse du 29 janvier 2021, dernière consultation le



27/05/2021. URL : [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/DOSSIER%20DE%20PRESSE-bassedef\\_bis.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/DOSSIER%20DE%20PRESSE-bassedef_bis.pdf)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE, *Témoignage : définition de la signature institutionnelle du Cnap*, Economie.gouv.fr., dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.economie.gouv.fr/apie/publications/temoignage-definition-signature-institutionnelle-cnap>

CNAP - Centre national des arts plastiques, *Présentation du dispositif de soutien*, Cnap, mis en ligne le 2/03/2021, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.cnap.fr/dispositif-theorie-critique-dart>

BLANC Jacques, « Culture d'en haut et débats », *Libération* [en ligne], publié le 17/09/2002, dernière consultation le 27/05/2021.

URL : [https://www.liberation.fr/tribune/2002/09/17/culture-d-en-haut-et-debats\\_415696/](https://www.liberation.fr/tribune/2002/09/17/culture-d-en-haut-et-debats_415696/)

WIKIPEDIA, *Antoine Vitez*, Wikipedia l'encyclopédie libre, modifié le 16/05/2021, dernière consultation le 27/05/2021. URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine\\_Vitez](https://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Vitez)

CULTURE POUR TOUS, *Médiation culturelle / Présentation*, dans la rubrique « professionnels de la culture », dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/>

FUCHS Baptiste, « Droits culturels : une introduction » [en ligne], *Agir par la culture*, publié le 22/10/2013, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.agirparlaculture.be/droits-culturels-une-introduction/>

Assemblée Nationale, *Jack Lang* (17 novembre 1981) [en ligne], dernière consultation le 27/05/2021. URL :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/jack-lang-17-novembre-1981>

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), rubrique « Le Dictionnaire », *Artothèque*, dernière consultation le 1/06/2021. URL : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/artotheque>

Dictionnaire de français Larousse [en ligne], définition « artothèque », dernière consultation le 1/06/2021. URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/artoth%C3%A8que/5591>

Ville de Montréal, *Qu'est-ce que la médiation culturelle ?* [en ligne], posté le 12/10/2016, dernière consultation le 27/05/21

URL : <http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-meditation-culturelle/>

MNOUCHKINE Ariane, *L'histoire commençait*, Site du Théâtre du Soleil, rubrique « à lire », dernière consultation le 15/04/2021. URL : <https://www.theatre-du-soleil.fr/fr/a-lire/l-histoire-commençait-ariane-mnouchkine-4148>

DAULY Florence, « Aujourd'hui, les gens ne rentrent plus dans les galeries d'art », *Telerama* [en ligne], publié le 9/12/2017, dernière consultation le 27/05/2021. URL :

<https://www.telerama.fr/sortir/aujourd'hui,-les-gens-ne-rentrent-plus-dans-les-galeries-dart,n5391122.php>

Grenoble Culture[s], document contenant les modalités d'accompagnements élaboré par la ville de Grenoble, 2019, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.grenoble.fr/994-grenoble-culture-s.htm>

Contrat de ville 2015-2022 par Grenoble Alpes Métropole, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/466-contrat-de-ville-2015-2020.htm>

Centre Pompidou, Dossier pédagogique *Au coeur de Paris, le "Centre Beaubourg"* [en ligne], dernière consultation le 27/05/21.

URL : [http://mediation.centrepompidou.fr/education/ressources/ENS-architecture-Centre-Pompidou/au\\_coeur\\_de\\_paris/p3.htm](http://mediation.centrepompidou.fr/education/ressources/ENS-architecture-Centre-Pompidou/au_coeur_de_paris/p3.htm)

FRANCE CULTURE, « On s'est battu pour l'art : l'Expo 72 au Grand Palais » dans l'émission radiophonique *La fabrique de l'histoire* par Emmanuel Laurentin [en ligne], posté le 12/05/2006, dernière consultation le 27/05/2021.

URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/sest-battu-pour-lart-lexpo-72-au-grand-palais>

CHEVREFILS DESBIOLLES Annie, *Étude : L'artothèque comme média* [en ligne], Rapport n°SIE 2017 011 du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique, décembre 2016, dernière consultation le 27/05/2021.

URL : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-l-artotheque-comme-media-Les-artotheques-une-experience-originale-de-democratisation-de-l-art-dans-un-ecosysteme-artistique-en-recomposition>

TORI, « Artothèque? » [en ligne], article en trois parties, *L'Influx*, publié le 19/12/2018, modifié le 30/01/2019, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.linflux.com/art/artotheque/>

MANO Laurent, *Web 1.0, 2.0, 3.0 : l'évolution d'Internet et son impact sur le marketing digital* [en ligne], Preferendum, publié le 9/07/2020, dernière consultation 27/05/2021. URL : <https://www.preferendum.fr/blog/web-1.0-2.0-3.0-1%C3%A9volution-dinternet-et-son-impact-sur-le-marketing-digital>

Auteur inconnu, *Du web 1.0 au web 4.0 : l'évolution du web depuis 1990* [en ligne], C-Marketing, publié le 11/04/2018, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://c-marketing.eu/du-web-1-0-au-web-4-0/>

PARDO Dimas, *Qu'est-ce que le web 4.0 ?* [en ligne], Pandora FMS - The Monitoring Blog, publié le 29/09/2020, dernière consultation le 27/05/2021.

URL : <https://pandorafms.com/blog/fr/le-web-4-0/>

ASSELIN, Christophe, *Facebook les chiffres essentiels en 2021 en France et dans le Monde* [en ligne], Digimind, posté le 1er février 2021, dernière consultation le 27/05/21.

URL : <https://blog.digimind.com/fr/agences/facebook-chiffres-essentiels#France>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Culture et handicap, guide pratique de l'accessibilité*, 2007, dernière consultation le 15/06/2021. URL : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/23604/file/guide.pdf?inLanguage=fr-FR>

Site officiel de l'administration française, *Obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées*, Service-public.fr, modifié le 21/05/2019, dernière consultation le 27/05/2021. URL : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32873>

## Table des illustrations

Figure 1. Organigramme représentant l'organisation d'une municipalité.....	26
Figure 2. Schéma des différents pôles d'action de la médiation culturelle.....	47
Figure 3. Evolution de la fréquentation de l'Espace Vallès depuis 2010 suivant les évènements et les types de publics.....	58

## Table des annexes

Annexe 1. Délibération du conseil municipal, séance du 26 janvier 2021 n°19, concernant la politique 2020-2026 de la ville de Saint-Martin-d'Hères.....	107
Annexe 2. Retranscription normalisée de l'entretien semi-directif effectué avec l'adjointe aux affaires culturelles de la ville de Saint-Martin-d'Hères Claudine Kahane.....	111
Annexe 3. Tableau récapitulatif de la matrice SWOT sur l'Espace Vallès.....	118
Annexe 4. Répartition des dépenses du budget culturel de la ville de Saint-Martin-d'Hères par service.....	119
Annexe 5. Budget de dépenses en fonctionnement de l'Espace Vallès.....	119
Annexe 6. Délibération du conseil municipal, séance du 27 avril 2021 n°18, concernant la création de l'artothèque à l'Espace Vallès.....	120
Annexe 7. Règlement intérieur de l'artothèque Vallès.....	124
Annexe 8. Liste et carte des artothèques françaises membre de l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA).....	127
Annexe 9. Charte des artothèque rédigée par l'ADRA.....	128
Annexe 10. Contrat d'achat d'une œuvre d'art par la commune de Saint-Martin-d'Hères.....	131

# Annexes

## Annexe 1. Délibération du conseil municipal, séance du 26 janvier 2021 n°19, concernant la politique 2020-2026 de la ville de Saint-Martin-d'Hères. Document de 4 pages.



République Française • Ville de Saint-Martin-d'Hères • Isère

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 
ID : 038-213804214-20210126-26012021_19-DE

Direction des affaires culturelles

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JANVIER 2021

N°19

Le 26 janvier 2021 à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 20 janvier 2021, s'est assemblé sans présence du public en séance retransmise en directe, conformément à l'article 6-II de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

#### Présent(s) :

Monsieur David QUEIROS, Madame Michelle VEYRET, Monsieur Jérôme RUBES, Madame Leah ASSALI, Monsieur Brahim CHERAA, Madame Claire FALLET, Monsieur Fabien SPUHLER, Madame Diana KDOUH, Monsieur Franck CLET, Madame Marie-Christine LAGHROUR, Monsieur Christophe BRESSON, Madame Nathalie LUCI, Monsieur Kristof DOMENECH, Madame Claudine KAHANE, Madame Monique DENADJI, Monsieur Georges OUDJAUDI, Monsieur Philippe CHARLOT

#### Absent(s) :

Madame Nora WAZIZI, Monsieur Abdelaziz GUESMI, Monsieur David SAURA

#### Pouvoir(s) :

Monsieur Thierry SEMANAZ a donné pouvoir à Madame Claire FALLET, Madame Christiane KESSLER a donné pouvoir à Madame Diana KDOUH, Monsieur Alain SEGURA a donné pouvoir à Madame Michelle VEYRET, Madame Elisabeth HERNANDEZ a donné pouvoir à Monsieur Brahim CHERAA, Monsieur Pierre GUIDI a donné pouvoir à Madame Michelle VEYRET, Madame Nicole ALLOSIO a donné pouvoir à Monsieur Franck CLET, Monsieur Jean CUPANI a donné pouvoir à Monsieur Fabien SPUHLER, Monsieur Colin JARGOT a donné pouvoir à Madame Claudine KAHANE, Madame Elisabeth PEREIRA a donné pouvoir à Madame Marie-Christine LAGHROUR, Monsieur Christophe JORQUERA a donné pouvoir à Madame Diana KDOUH, Madame Nathalie PUYGRENIER a donné pouvoir à Monsieur Franck CLET, Monsieur Abdelhalim BENLAKHLEF a donné pouvoir à Monsieur Brahim CHERAA, Madame Mitra REZAI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RUBES, Monsieur François ROQUIN a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RUBES, Madame Frédérique FERRANTE a donné pouvoir à Madame Marie-Christine LAGHROUR, Monsieur Saïd BOUDJEMA a donné pouvoir à Madame Claudine KAHANE, Madame Marie COIFFARD a donné pouvoir à Monsieur Georges OUDJAUDI, Madame Claire MENUET a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHARLOT, Monsieur Jean-Charles COLAS-ROY a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHARLOT pour les représenter et voter en leurs lieu et place.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Fabien SPUHLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article 6-IV de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, les organes délibérants des collectivités territoriales délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent, et les membres de ces organes peuvent être porteurs de deux pouvoirs chacun.



Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

**Objet :**

Délibération cadre de la politique culturelle 2020-2026.

**Vu** la Loi n°2015-991 du août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et son article 103 précisant notamment que « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »,

**Vu** la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi CAP, dont l'objectif est de protéger la libre création et de préserver le patrimoine culturel français,

**Vu** la délibération cadre du Conseil métropolitain de Grenoble- Alpes Métropole du 3 Novembre 2016, relative au Projet culturel métropolitain,

**Considérant** que les arts et la culture sont une nécessité et une priorité pour construire et développer des valeurs communes de liberté, de diversité culturelle et de création, et un levier pour renforcer la cohésion sociale et l'attractivité du territoire,

**Considérant** que la ville de Saint-Martin-d'Hères a depuis plusieurs décennies déployé une politique culturelle forte et ambitieuse, à travers une stratégie de démocratisation culturelle, et ce afin de rendre la culture accessible à tous les citoyens, en soutenant la place du service public culturel de proximité via un maillage territorial constitué de 9 équipements culturels répartis sur la commune, qui contribuent à accueillir les artistes et à animer la vie culturelle locale,

**Considérant** les orientations en matière de politique culturelle métropolitaine, telles qu'inscrites dans la délibération votée par le conseil métropolitain le 3 novembre 2016, qui stipule notamment « Les communes ont été et seront l'acteur principal du bloc communal dans la politique culturelle. La Métropole cherchera en priorité à développer les coopérations intercommunales et les relations entre les différents acteurs culturels du territoire métropolitain. »,

**Considérant** que la situation sanitaire et économique générée par la pandémie Covid19 depuis mars 2020 met particulièrement en péril le monde de la culture, dont les activités ont été fortement perturbées, largement réduites, voire totalement arrêtées, par les mesures sanitaires et leurs conséquences ; et qu'il convient par conséquent de bâtir une politique culturelle adaptée sur ce mandat 2020 – 2026, et de participer activement à la refonte d'un secteur culturel en crise,

**Considérant** qu'une Stratégie Cadre concernant la politique culturelle de la ville permettra, d'une part, d'affirmer une vision partagée et émancipatrice de « la culture pour tous » et « des cultures de tous » qui, à travers les droits culturels, concerne tous les temps de la vie et contribue à la cohésion sociale par la construction de valeurs communes ; et d'autre part, de constituer un cadre stratégique dans lequel inscrire, tout au long du mandat 2020-2026, des objectifs opérationnels précis et des projets concrets en matière de vie culturelle, qu'il s'agisse d'équipements, d'activités, de subventions, de partenariats, qui se déclineront sous la forme d'une feuille de route,



### Le Maire expose :

A l'échelle de son territoire et de ses compétences, Saint-Martin-d'Hères veut préciser son engagement pour une politique culturelle ambitieuse au service des citoyens, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- **placer la jeunesse au cœur du projet culturel** par la variété de l'offre, par la valorisation et l'accompagnement des pratiques des jeunes, par l'attention portée à l'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge,
- **développer la démocratie culturelle** en encourageant et en valorisant la participation dans les actions des équipements culturels municipaux, dans une démarche de diversité culturelle qui favorise l'inclusion, et l'implication des martinérois dans des projets culturels.
- **améliorer l'accessibilité** de tous les publics à l'offre culturelle martinéroise dans une dynamique de développement équilibré du territoire et de proximité avec les habitants,
- **amplifier les démarches de partenariats**, de coopérations et de mises en réseaux entre les différents acteurs du territoire, qu'ils soient culturels professionnels ou amateurs, institutionnels, éducatifs et universitaires, associatifs, hospitaliers et de santé.

Afin de définir et de programmer les projets et les engagements que la ville mettra en œuvre pour atteindre ses objectifs, la Stratégie Cadre concernant la Politique Culturelle 2020-2026 se décline selon cinq champs d'actions.

#### Champ d'actions 1 – Les pratiques culturelles

Déclinées à partir des arts (visuels, musicaux, scéniques, littéraires...) et de la diversité des champs de connaissance, les pratiques culturelles contribuent au sentiment d'appartenance indispensable à chacun et à chaque âge de vie et sont un élément central de la démocratie culturelle.

#### Champ d'actions 2 – La médiation

Sous une grande diversité de formes, elle est le moyen « d'aller vers » des publics éloignés de l'accès à la culture et elle s'inscrit dans une stratégie de revitalisation des territoires, de valorisation du vivre ensemble et de développement social. La médiation est également un outil qui permet de rendre plus visible et lisible les actions artistiques et culturelles de diffusion, de création, d'éducation artistique et culturelle menées et accompagnées par la collectivité.

#### Champ d'actions 3 – L'éveil, l'enseignement et l'éducation artistique et culturelle

Indispensables à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances, ils visent à travers des approches distinctes et complémentaires, des objectifs communs : la construction de cultures personnelles riches et cohérentes, le développement des pratiques artistiques, la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

#### Champ d'actions 4 – Le soutien à la création et à la diffusion

Il s'agit de positionner les artistes au cœur de l'action du territoire, en leur donnant du temps et de l'espace pour développer des projets de création culturelle, dans une relation étroite avec le territoire et ses acteurs. Il convient de favoriser aussi bien l'accompagnement d'artistes émergents que le soutien aux artistes professionnels, tout en portant une attention particulière aux projets diffusés et accessibles au plus grand nombre.

#### Champ d'actions 5 – L'héritage culturel matériel et immatériel

Il constitue une source d'identité et de cohésion, à préserver, à valoriser et à transmettre. Il concerne les monuments et collections d'objets ainsi que les traditions, les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants (traditions orales, pratiques sociales, ...). La valorisation de





l'héritage transmis par les femmes est une composante majeure de la défense de l'égalité entre les femmes et hommes.

La politique culturelle 2020-2026 s'appuiera également sur des principes généraux, qui doivent se traduire dans l'engagement quotidien auprès de la population :

- l'égalité femmes / hommes
- les valeurs laïques et républicaines
- l'attention aux personnes en situation de handicap
- la prise en compte de la notion de développement durable

et portera l'intitulé emblématique suivant :

Saint-Martin-d'Hères : Culture(s) sans frontières  
« sans frontières » entre les disciplines artistiques,  
« sans frontières » entre les milieux sociaux,  
« sans frontières » entre les âges,  
« sans frontières » entre les pays et les langues

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La Stratégie Cadre sur la Politique Culturelle 2020-2026.

***La délibération est adoptée à la majorité : 34 voix pour,  
2 abstention(s).***

***Pour :***

*QUEIROS, VEYRET, RUBES, ASSALI, SEMANAZ, KESSLER, CHERAA, FALLET, SPUHLER, KDOUH, CLET, LAGHROUR, BRESSON, LUCI, DOMENECH, KAHANE, SEGURA, HERNANDEZ, GUIDI, ALLOSIO, CUPANI, DENADJI, JARGOT, PEREIRA, JORQUERA, PUYGRENIER, BENLAKHLEF, REZAÏ, ROQUIN, FERRANTE, BOUDJEMA, CHARLOT, MENUT, COLAS-ROY*

***Abstention(s) :***

*OUDJAOUDI, COIFFARD*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

David QUEIROS,  
Maire

**Annexe 2. Retranscription normalisée de l'entretien semi-directif effectué avec l'adjointe aux affaires culturelles de la ville de Saint-Martin-d'Hères Claudine Kahane.** Propos recueillis par Wendy Lopez le 7/04/2021.

### Entretien avec Claudine Kahane

Adjointe aux affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères  
Entretien semi-directif pour une retranscription normalisée

#### **Pouvez-vous vous présenter ?**

Claudine Kahane, je suis élue municipale à Saint-Martin-d'Hères depuis le printemps 2020. Nous avons été élus au premier tour et j'occupe le poste d'adjointe aux affaires culturelles. Dans une vie antérieure, j'étais professeure de physique et d'astrophysique à l'UGA.

#### **Comment êtes-vous arrivée à ce poste d'élue à la culture ?**

Il y a des éléments qui sont liés à mon engagement politique. Initialement, quand j'envisageais de me présenter aux élections municipales, ce n'était pas forcément pour être adjointe. C'était déjà pour découvrir ce qu'est la vie d'un élu municipal parce que, de toute façon, je venais de prendre ma retraite et j'étais avide de nouvelles activités. J'avais envisagé de reprendre des études mais finalement, vu le contexte, je ne suis pas fâchée que ce soit reporté (*rire*). Je ne suis pas sûre que j'aurais aimé être étudiante dans les conditions actuelles. Voilà, c'est plutôt au cours des discussions, avant même de finaliser ma décision d'être candidate, j'ai échangé avec d'autres élus, avec le Maire de Saint-Martin-d'Hères et c'est comme ça qu'a émergé l'idée que je pourrais être adjointe aux affaires culturelles.

#### **Quand vous vous présentez en municipalité, vous n'avez donc pas de rôle visé? Comment cela se passe-t-il?**

Non, quand on se présente sur la liste et qu'elle est déposée, on est dans un ordre qui correspond à ce que les gens qui portent la liste ont dans la tête en termes de fonction. Évidemment, nous n'allons pas mettre en queue de liste quelqu'un dont on souhaiterait qu'il ait une activité d'adjoint. Ensuite, la désignation des fonctions est un rôle du conseil municipal. Il décide aussi, lors d'un vote, s'il y a des conseillers qui sont missionnés sur telle ou telle question.

#### **Comment voyez-vous votre rôle d'adjointe aux affaires culturelles de la ville ? Comment vous positionnez-vous ?**

Alors, je suis une martinéroise d'assez longue date. J'ai habité à deux reprises à Saint-Martin-d'Hères mais d'une façon durable depuis 1995. Je savais déjà que la ville avait un fort investissement dans la politique culturelle. Je connaissais et fréquentais l'Heure Bleue et Mon Ciné. Je l'ai même connu avant que ce soit une vraie salle de cinéma, c'était installé dans une espèce de grange, un bâtiment assez rudimentaire avec des bancs. C'était quand même un vrai écran, ce n'était pas un drap (*rire*) mais c'était quand même assez rudimentaire. Je savais tout ça et j'ai un attachement personnel aux activités culturelles. Après, je dois dire que les premières semaines et mois de mon mandat, j'ai essentiellement fait le tour de tous les équipements culturels, rencontré tous les agents de la ville qui travaillent dans ces équipements culturels, rencontré les associations culturelles conventionnées avec la ville. Il y en a quatre. De jours en jours, j'ai été de plus en plus émerveillée par tout ce qui se fait à SMH en matière de politique culturelle. Cela a conforté ma conviction que c'était une fonction qui me motivait, qui me plaisait, qui me donnait envie de développer des projets. Je pense aussi que le fait que le directeur des affaires culturelles avait pris assez récemment ses fonctions donc nous étions dans une ambiance enthousiaste, avec l'envie de faire beaucoup de choses. On a toujours cet

enthousiasme donc c'est très satisfaisant. Assez rapidement nous est venue l'idée de construire la délibération cadre, c'est-à-dire de fixer les grandes orientations de la politique culturelle de la ville. On est pas du tout en rupture avec ce qui se faisait avant, évidemment, parce que comme je le disais tout à l'heure c'est vraiment un engagement de longue date. D'ailleurs, l'année dernière, c'était les 30 ans de la galerie Vallès donc ça en dit long sur la date de cet engagement. Cette délibération cadre, donc, est au contraire un affichage fort. D'ailleurs, ce n'est pas si fréquent une délibération cadre. A ma connaissance, il y en a eu une sur la politique environnementale l'année dernière mais je n'en connais pas d'autre dans les autres domaines d'activité de la ville. Cela nous a demandé pas mal de travail parce que le contenu a été co-élaboré avec les acteurs culturels, c'est-à-dire qu'on en a discuté avec les agents des différents équipements culturels, on en a discuté avec les associations conventionnées. C'est quelque chose qui s'est construit progressivement et qui a donné lieu à cette délibération votée en janvier 2021. Le début de mon mandat, également, a été marqué par la crise sanitaire et le premier confinement. Le premier conseil municipal s'est d'ailleurs tenu fin mai, vu le confinement de mars à mai. Très rapidement, au conseil du 7 juin, nous avons voté une délibération de soutien au secteur culturel qui a payé les contrats des acteurs culturels et des intermittents pour tous les spectacles annulés à l'Heure Bleue et à l'Espace Culturel René Proby. Cette dynamique a continué puisque nous avons voté deux autres délibérations du même type, en janvier et en mars 2021. Je crains fort d'en présenter une nouvelle au mois de mai ou juin. C'est comme ça qu'a démarré le mandat. La construction de la délibération cadre est une dynamique positive, pas seulement une dynamique du "moins pire" dans des conditions difficiles. Nous avons aussi lancé des projets, en particulier le projet d'artothèque avec la galerie Vallès. Cela fait partie des choses qui sont très motivantes, en particulier grâce à ton travail, cela va être quelque chose qui va aboutir très prochainement puisque nous sommes dans l'idée que cela sera présenté au prochain conseil municipal, celui du mois d'avril. C'est quelque chose de très motivant, cela rentre complètement dans l'orientation de rendre les équipements culturels encore plus accessibles, d'aller vers des publics qui ne sont pas spontanément - entre guillemets, car rien n'est jamais spontané en la matière - mais qui ne vont pas forcément facilement dans un équipement comme une galerie d'art contemporain. D'ailleurs, je trouve ça superbe qu'une ville ouvrière ait comme équipement une galerie d'art contemporain alors que l'idée stupide que l'on s'en fait est que c'est pour les bobos. Je trouve ça très fort. Mais, cela n'est pas un hasard, il y en a aussi une à Fontaine, qui fut longtemps une municipalité à direction communiste jusqu'aux dernières élections. C'est quelque chose de fort, l'attachement des communistes au monde de la culture et je le partage complètement. Il y a un certain nombre de projets qui sont lancés, nous essayons de travailler en partenariat : partenariat entre les équipements, entre les services de la ville, entre la ville et le monde associatif. Tout ça en partant du constat - et c'est quelque chose qui m'a frappé en rencontrant les services et les associations - c'est qu'il se fait énormément de choses, que tout le monde a beaucoup de relations, mais que ce n'est pas forcément organisé et que nous pourrions gagner en efficacité. En tout cas, avoir des réseaux mieux structurés, que les gens échangent plus sur ce qu'ils font, que l'on passe moins de temps à redécouvrir le couteau à couper le beurre alors que le service d'à côté le pratique déjà depuis très longtemps. Nous essayons de rendre les choses plus actives, plus participatives et plus dynamiques. C'est l'idée. Et cela se construit au fur et à mesure, j'espère que dans les cinq années qu'il reste nous aurons encore pleins d'idées et nous lancerons pleins de choses auxquelles je ne pense pas du tout en ce moment.

**Depuis votre prise de poste en mars 2020, votre vision de la culture a-t-elle évolué ?**

Oui, oui. Déjà, j'ai découvert la notion de droits culturels. J'ai un petit peu travaillé là-dessus dans le cadre de la préparation de la délibération cadre, de manière un peu théorique et formelle, en lisant les textes qui régissent cette notion. Maintenant, il faut rentrer dans la pratique.

Comment faire vivre ces droits culturels? Passer de la démocratisation culturelle à la démocratie culturelle? C'est-à-dire que les gens deviennent acteurs, dans tous les sens du terme puisqu'il y en a qui sont acteurs dans des compagnies théâtrales amateurs. Cela demande d'y travailler, d'y réfléchir et cela relève d'une réflexion collective. La semaine dernière, j'ai passé une journée et demie à Saint-Etienne où il y avait un colloque de réflexion sur les droits culturels organisé par une association de musiciens. Au mois d'octobre, il est prévu d'avoir deux ou trois jours de formation sur les droits culturels, cette fois-ci sur Grenoble. L'idée est que tous les agents des équipements culturels qui le peuvent participent à cette formation. C'est des choses qui ont, effectivement, beaucoup évolué dans ma vision de la culture parce que je découvre un aspect que j'ignorais complètement. Mon positionnement face à la culture a un peu changé. Je suis extrêmement frustrée dans mon rôle de spectatrice parce que je n'ai quasiment pas pu aller au cinéma ni au spectacle depuis que j'ai pris mes fonctions alors que je m'étais dit qu'avec la retraite, je pourrai en profiter un maximum. De ce point de vue, cela a évolué mais pas dans le bon sens. J'espère que cela ne va pas trop durer. Et oui, je suis dans un positionnement qui est différent dans le sens où cela me donne une vision plus politique, je ne dirais pas beaucoup plus technique puisque c'est un métier que je n'acquière pas, mais je suis en train d'apprendre des choses qui paraissent peut être évidentes quand on s'est formé dans le domaine. Par exemple, je ne savais pas que Mon Ciné reversait 60% du montant des tickets de cinéma aux distributeurs, d'une part et au CNC, de l'autre. Ce sont des choses que je découvre. Ma vision a évolué, elle s'est enrichie, cela a renforcé ma conviction que la culture était essentielle - d'ailleurs, nous avons une belle banderole "essentiel" sur le bâtiment de l'Heure Bleue. Cela a renforcé ma fureur quand j'ai constaté à quel point, pour notre gouvernement, ce n'était pas quelque chose d'essentiel.

### **Pouvez-vous me parler plus en détail de la politique culturelle mise en place à SMH ?**

La délibération cadre définit à la fois cinq objectifs, et quatre champs d'actions. L'idée est de mettre noir sur blanc des choses qui étaient déjà largement en oeuvre. C'est aussi se donner un point d'appui, quand on a des projets à construire, des orientations et des décisions à prendre, pour savoir comment elles s'inscrivent dans cette ligne politique. Quels champs d'actions investir ou renforcer? L'idée est aussi de rendre des comptes régulièrement. Typiquement, une fois par an, de faire un bilan de ce qui a été fait. En quoi nous avons investi plus particulièrement sur l'objectif de la jeunesse, ou du patrimoine? Qu'avons-nous fait en termes d'éducation artistique et culturelle? Voilà. C'est une façon de cadrer la politique culturelle de la ville. L'orientation générale, c'est ce que nous disions tout à l'heure : rendre la culture accessible à tous et si possible, rendre chacun acteur de la culture. C'est aussi une vision ouverte de ce qu'on appelle la culture. C'est un sujet sur lequel j'évolue moi-même : la culture, ce n'est pas la vision occidentale, blanche, masculine, à laquelle on pense immédiatement mais c'est beaucoup plus ouvert que ça. Je pense qu'en ayant une vision participative de la culture, c'est aussi dire : "je ne vous offre pas des choses à consommer, mais je vous demande aussi d'apporter votre contribution.". C'est élargir le champ des possibles et c'est aussi un outil pour vivre ensemble, se connaître, se sentir partie prenante d'une collectivité, d'un territoire. Ce n'est pas anodin que les équipements culturels à Saint-Martin-d'Hères soient un peu partout dans la ville, en particulier les médiathèques puisqu'il y en a quatre sur tout le territoire. Pour moi, la culture a vraiment un rôle social, politique, émancipateur très important.

### **Si cela ne vous gêne pas d'en parler, quel est le budget global de la culture à SMH ? Connaissez-vous la répartition budgétaire entre les équipements?**

J'ai un panorama culturel qui retrace le budget de la culture. Là, j'ai une indication qui dit que le budget global de la culture, en juin 2020, correspondait à 8% du budget global de la ville, soit 4,25 millions d'euros. La grosse part du budget est évidemment les salaires. Je pourrai

t'envoyer ce document qui comporte les axes majeurs avec les différents équipements culturels, les temps forts... etc. Quand on regarde les répartitions des ressources, le fonctionnement est à hauteur de 4 millions et l'investissement 700 000, on est donc dans les 4,7 millions d'euros pour la culture à Saint-Martin-d'Hères.

### **Comment la culture à SMH a-t-elle été impactée par la crise sanitaire ? En termes symboliques mais aussi matériels?**

En termes de chiffres, je n'ai pas là comme ça de nombre d'heures ou de jours de fermeture. Je sais que pendant le premier confinement, tout était arrêté. Les médiathèques étaient fermées, le conservatoire n'avait d'activité qu'en visio et bien évidemment, Mon Ciné, SMH en scène et Vallès étaient fermés. Après cela a rouvert. Certains avant l'été, certains à la rentrée. à Erik Satie, le présentiel est revenu pour les enfants seulement, pour les adultes cela n'a pas été le cas. Les médiathèques ont rouvert avant l'été avec des normes sanitaires strictes : le nombre de personnes présentes, la distanciation, les choses comme ça. Mon Ciné et SMH en scène ont rouvert en septembre/octobre puis de nouveau fermeture pour certains. Ce que je peux donner en chiffres, c'est le nombre de spectacles annulés. Il y a quand même des activités qui ont eu lieu : un travail de réflexion sur les bâtiments, mais aussi un travail préparatoire des travaux qui vont avoir lieu à Mon Ciné prochainement. Pour SMH en scène, il y a eu le travail sur la programmation de l'année prochaine qui est finalisé maintenant. Au total, la délibération de juin a donné lieu à 48 000 € de soutien à peu près, pour les spectacles annulés, les activités d'EAC annulées, les intermittents qui n'avaient pas pu travailler. Il y a eu sept activités annulées (à la fois des spectacles et des activités EAC) au mois de juin. Ensuite, en janvier a été votée une délibération pour les mois de novembre et décembre. 4 spectacles annulés, 2 conférences à Mon Ciné annulées et 21000 € de dédommagement pour les compagnies. En mars, 6 spectacles annulés dont le festival Hip Hop et la *battle* qui allait avec, nous avons payé ici 35000 €. C'est le bilan jusqu'à fin février, malheureusement, cela va s'alourdir. Pendant les périodes où les salles de spectacle étaient fermées, il y a eu au total - de novembre à fin février - quatre résidences de compagnies qui ont eu lieu à l'Espace culturel René Proby et quatre résidences à l'Heure Bleue. C'est un élément de solidarité puisque nous mettons à disposition les équipements et le personnel. Une chose intéressante à dire : si l'on regarde le montant des remboursements demandés, pour les saisons de 2019 à 2021, c'est à peine 30%. Les gens ne demandent pas le remboursement des spectacles qu'ils avaient payés et qui ont été annulés. Au total, cela doit faire une bonne quinzaine de spectacles annulés. Pour la programmation 2021-2022, il y a à peu près le même nombre que d'habitude de spectacles prévus, dont 40% de reports de spectacles annulés et reportés. A priori, pour les spectacles de mars, avril, mai : ils seront annulés et il y aura une nouvelle délibération. On paiera les spectacles annulés. Par contre, à partir de la rentrée prochaine, nous ne pourrons plus rester dans le paiement intégral et systématique que nous avons mis en place jusqu'ici. Les délibérations ont toutes été votées à l'unanimité et le soutien est indiscutable. Cependant, nous espérons une logique différente pour l'année prochaine mais s'il y a encore des annulations, nous allons peut-être les gérer différemment. De ce point de vu là, nous avons fait un comparatif avec les autres villes de l'agglomération et nous sommes celle qui a apporté le soutien le plus massif à nos équipements.

### **Pour vous, qu'est-ce que la démocratie culturelle ?**

C'est, d'une part, considérer que la culture n'est pas la production de quelques personnes professionnelles et amateurs mais spécialisées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'acteurs culturels professionnels et amateurs mais cela suppose une vision plus ouverte, plus universelle et plus participative de la culture. Après, ce sont des choses qui se font progressivement, pas au même niveau dans tous les domaines culturels. Cela se construit progressivement et en particulier avec les habitants. On ne décrète pas la démocratie, on la construit. Je ne suis pas

une spécialiste de la question, j'ai découvert la question il y a quelques mois et je me forme, j'apprends des choses. Plus généralement, nous avons une réflexion en cours au sein des élus sur la participation citoyenne. Il n'y a pas que dans le domaine de la culture que c'est important. C'est quelque chose qui s'apprend et qui se construit à différent niveau. Le minimum, c'est de l'information, jusqu'à l'étape de co-construction où les habitants sont partie prenante de ce qu'il se fait. Cela ne s'improvise pas mais se construit tranquillement. Généralement, on apprend que nous sommes allés trop vite, ou trop loin, ou justement pas assez vite et pas assez loin (*rire*).

**Plus largement, quel soutien la ville accorde-t-elle à la création contemporaine ?**

Déjà, la galerie Vallès me semble évidemment un témoignage indiscutable du soutien de la ville à l'art contemporain. Ce n'est pas ce qui vient immédiatement à l'esprit quand on pense à une ville ouvrière et à une municipalité communiste mais si, c'est très important. Dans le domaine de la création du spectacle vivant, il y a une bonne partie de l'activité de l'Heure Bleue et de l'Espace René Proby qui est consacrée à ça. Dans le domaine du cinéma, Mon Ciné est un cinéma d'art et d'essai donc ce n'est pas une vision marchande du cinéma. Il y a beaucoup de festivals, de séances ciné-débat. Dans tous les domaines, il y a beaucoup d'activités relatives à l'éducation artistique et culturelle. C'est moins le soutien à la création mais ça y participe quand même parce que la création sans personne intéressée par la culture et sans spectateur, cela ne vit pas longtemps. Former les jeunes, leur donner envie de participer et d'être acteur, c'est merveilleux.

**D'ailleurs, vous avez récemment participé à une intervention de médiation à l'école Romain Rolland avec Alice Assouline, artiste et médiatrice associée à l'Espace Vallès. Qu'en avez-vous pensé ?**

J'ai adoré. J'ai été assez émerveillée par l'attention et l'implication des élèves. Ce sont des élèves de CM2. Naïvement, je n'aurais pas été surprise si un quart des élèves auraient été là, attendant que cela se passe sans être vraiment impliqués mais en fait, tous ont participé. Ils avaient d'ailleurs fait un travail - pas concerté avec Alice - sur le surréalisme donc ils étaient bien préparés à examiner le triptyque de Dominique Lucci. La façon dont Alice a animé les choses était superbe, elle les faisait tous participer, et les enfants étaient tous en train de lever la main. Il fallait leur dire d'attendre et de lever la main avant de parler. J'ai été très impressionnée par cette séance, également en termes de création artistique. Ce qu'ils ont imaginé sur les thèmes donnés était très bien. En temps limité en plus, puisqu'ils avaient trois minutes pour présenter quelque chose. J'ai trouvé ça sympa. De la même façon, le conservatoire intervient dans les écoles pour des activités de chorale, d'instrument, de musique. Idéalement, si l'on pouvait faire en sorte que les autres domaines culturels interviennent systématiquement dans les écoles, ce serait super.

**Pour vous, la médiation est-elle une nécessité ?**

Pour moi, c'est indispensable. D'ailleurs, cela va être un des points qu'il va falloir défendre pour qu'un poste de médiateur soit créé et partagé entre Mon Ciné et Vallès. Tout ce dont nous parlions ce matin en réunion. Je crois qu'il faut se donner les moyens de mettre en œuvre les droits culturels. Alors, certes, c'est un vœu pieu, car c'est très bien de l'afficher dans la délibération cadre mais bon, je ne me suis pas faite élire pour cela. Ce n'est pas juste de l'affichage, il faut rendre concret les principes que l'on défend. Après, c'est sûr, il y a des limitations au budget municipal et tous les domaines d'activités de la ville ont des besoins et des priorités. Il faut juste essayer d'être plus convaincant que les autres (*rire*).

**J'ai récemment appris que l'histoire de l'Espace Vallès – et de la culture à SMH en général – est intimement liée à l'éducation populaire. Comment la ville a-t-elle réussi à poursuivre**

## **ce travail d'éducation populaire, une fois Vallès et les autres équipements ouverts ? Et aujourd'hui ?**

C'est un petit peu tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Il y a à la fois tout le travail EAC - éducation artistique et culturelle - qui se fait avec les écoles, avec les médiathèques, au sein des équipements. Cela peut être des interventions dans les équipements ou dans d'autres lieux. Ce travail se fait aussi en collaboration avec les associations, en particulier les quatre grosses associations conventionnées : Citadanse pour tout ce qui est danse hip hop, le Baz'arts avec ses sept compagnies théâtrales, les Arts du récit qui est une association d'intérêt national et la Maison de la poésie qui est d'un intérêt régional. Ils participent beaucoup à ce travail, que l'on appelle "éducation populaire" si on veut. Quand on dit EAC, on pense à des plus jeunes mais pas forcément, cela peut aussi être des adultes. Il y a aussi d'autres associations qui ne sont pas conventionnées par la ville mais qui reçoivent des aides de la ville sur projet. La situation a évolué, mais je n'ai pas trop envie de m'y étendre, avec la MJC. Cette histoire date d'il y a assez longtemps. Il y a trois ans déjà, il y avait eu un regroupement des maisons de la jeunesse. Il y a longtemps en arrière, il devait y avoir cinq MJC, puis trois, puis une seule. Lorsque cela évolue comme cela, c'est que cela ne fonctionne pas forcément très bien. La MJC Bulles d'Hères, la seule MJC depuis trois ans, avait une convention triennale avec la ville d'un montant de 650000 € par an, c'est énorme. Elle ne satisfait pas aux objectifs inscrits dans la convention et un des signes révélateurs est qu'elle ne dépensait pas son budget annuel. C'est généralement le signe que l'on ne fait pas ce que l'on avait prévu de faire. Il y avait une grosse partie des dépenses pour le personnel éducatif permanent de la structure. Ce n'était pas une décision facile à prendre. J'ai seulement assisté aux bureaux municipaux où la question était discutée, puis au conseil municipal où cela a été voté. Il a été décidé de ne pas reconduire la convention triennale donc la MJC n'est plus en convention avec la ville. Pour les activités qui ont lieu dans les locaux de la ville, ils en disposent jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ensuite, la ville a décidé de reprendre un certain nombre d'activités concernant la jeunesse. Il y a six recrutements en cours ou déjà faits, notamment au Pôle jeunesse et au CCAS pour les activités de proximité. Quatre animateurs de la MJC ont d'ailleurs été recrutés pour que les gens qui menaient déjà ces activités puissent continuer. Il y a une réflexion en cours sur comment - sous forme d'appel à projet ou d'autres formes - solliciter des associations pour reprendre des activités qui n'ont plus lieu? Selon les domaines, c'est plus ou moins facile. Je connaissais la MJC essentiellement pour son rôle dans le domaine de l'astronomie puisque c'était mon domaine d'activité. Je ne sais pas si le club d'astronomie va se manifester, si la MJC va chercher des financements ailleurs. Ça aussi, c'était un signe. Normalement, les structures subventionnées par la ville cherchent aussi des subventions ailleurs mais ce n'était pas du tout le cas de cette MJC. Ce sont des situations pas très saines. Là encore, je n'y connais pas grand-chose, mais je pense que l'évolution et la disparition des MJC correspond à une vision centralisée de ce qu'étaient les activités pour la jeunesse en matière culturelle. C'était un progrès énorme quand elles se sont créées - à l'après-guerre il me semble - mais c'était probablement dans une vision trop centralisée et un peu descendante de l'éducation. Le fait que ces situations difficiles soient retrouvées à beaucoup d'endroits dit sûrement quelque chose sur une adéquation moins bonne de ce type de structure avec ce qui est maintenant le paysage culturel et la façon des gens de s'investir dans les activités, dans les associations. Le monde associatif, en général, n'est pas une situation simple. En bref, je ne peux pas en dire beaucoup plus, mais c'est un des éléments de contexte avec lesquels il faut avancer et en sortir par le haut.

## **Parlons plus en détail de la future artothèque Vallès. Que représente ce projet à vos yeux ?**

Je suis absolument ravie de ce projet. Je me souviens plus exactement comment il est venu sur le tapis. C'est un des premiers projets dont on a parlé. J'ai été très longtemps utilisatrice de l'artothèque de Grenoble qui est à Grand'Place. Ils avaient d'ailleurs un système où lorsqu'on

tombait amoureux d'une œuvre et qu'on n'arrivait pas à la rendre, on pouvait l'acheter. C'est un sujet, évidemment, que j'ai soutenu depuis le début même si je ne suis pas à son origine. Nous avons eu une première réunion avec des gens de l'artothèque de Grenoble pour qu'ils expliquent comment cela fonctionne, ce qu'il fallait faire. Par principe, je trouve que c'est un beau projet. Si tu ne vas pas à Vallès, c'est Vallès qui viendra à toi. Dire qu'une œuvre d'art, c'est quelque chose que tout le monde peut avoir chez soi, je trouve ça super. Ensuite, je trouve ça intéressant également car cela oblige Vallès à travailler de manière étroite avec la médiathèque pour leurs outils, mais aussi leur expérience en matière de prêt (de livres ou d'autres choses). Cela a lancé une démarche participative avec le choix des œuvres à partir de l'exposition des 30 ans. De façon générale, je trouve que la démarche de garder mémoire de chaque exposition avec une acquisition d'œuvre - car c'est aussi une petite aide que l'on fournit aux artistes - c'est une très bonne démarche que j'aime beaucoup. Je n'ai pas la moindre réticence et j'espère que cela va démarrer dès le mois de septembre. Paradoxalement, et c'est ce que l'on disait ce matin, c'est que la situation actuelle qui est difficile pour beaucoup d'équipements, a été un coup de pouce pour la galerie qui a pu rouvrir et dont la fréquentation a été plus élevée que d'habitude. L'artothèque sera aussi un outil pour faire connaître la galerie, fidéliser les gens et leur donner envie à chaque exposition de venir voir et voter pour leurs œuvres favorites. Je n'ai que du bien à dire sur l'artothèque et je n'ai pas senti la moindre réticence, bien au contraire, de la part de l'équipe municipale. Tout le monde a trouvé que c'était une bonne idée.

**Même malgré la crise sanitaire, il y a vraiment eu un engouement pour ce projet? Qu'est-ce qui a motivé l'appui de la ville?**

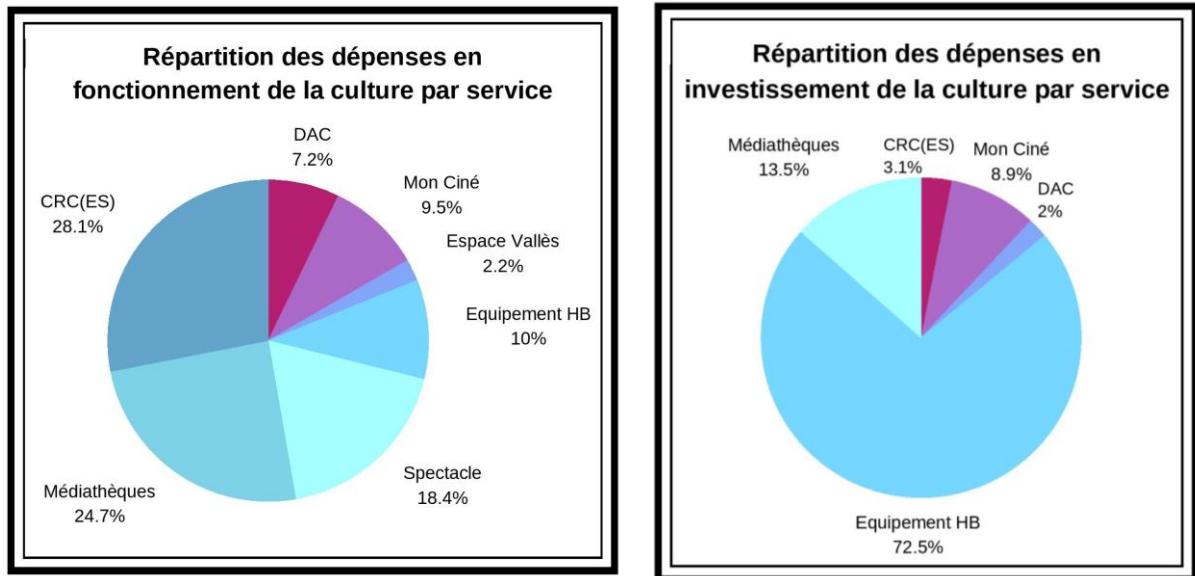
Pas de doute, oui. Après, il y a eu des questions que nous nous sommes posées : comment faire en sorte que les œuvres reviennent? Que se passe-t-il s'il y en a une abîmée, ou volée? Des questions normales. Mais la démarche elle-même de prêter des œuvres, pas seulement aux particuliers car cela peut être les services, les écoles, les partenaires de la ville, a plu. Je n'ai pas entendu la moindre personne exprimer des réticences. Peut-être n'ont-ils pas osé (*rire*). De façon générale, c'est un projet bien perçu.



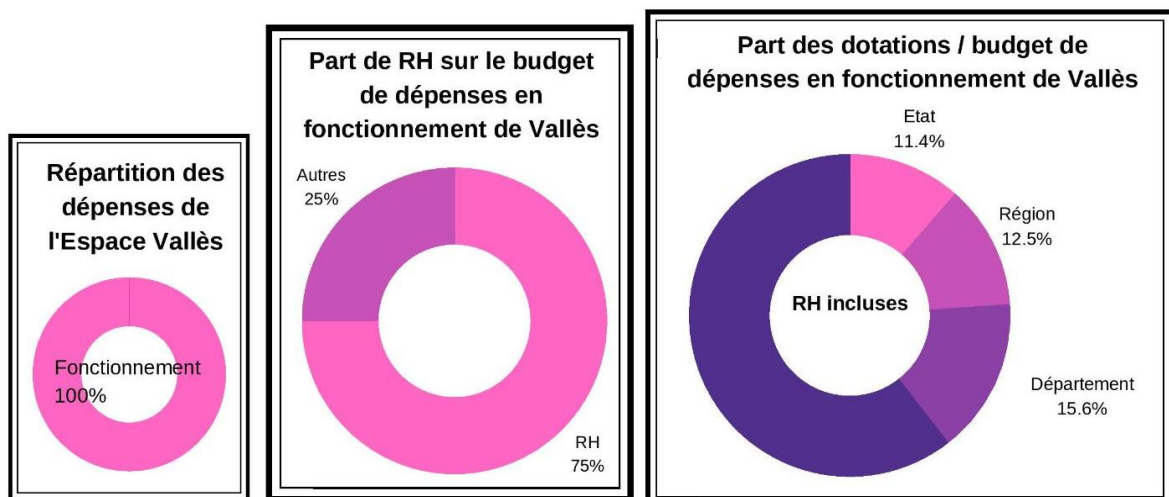
**Annexe 3. Tableau récapitulatif de la matrice SWOT sur l'Espace Vallès.** Élaboré par mes soins, ce tableau évoque les atouts, faiblesses, opportunités, menaces de la structure et a été utilisé en grande majorité pour développer la partie « 1.1.2.2. L'Espace Vallès et son identité singulière ».

<b>Strengths (Atouts)</b>	<b>Weaknesses (Faiblesses)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui de la municipalité sur la gestion et la valorisation de la structure</li> <li>- Inscription dans le territoire : seule galerie municipale de la ville, représente un réseau artistique important</li> <li>- Rayonnement à plusieurs échelles (locale, départementale, régionale) + national au sein du réseau d'art contemporain (loisir de niche) → les artistes viennent de partout en France</li> <li>- Ressources humaines : équipe polyvalente en temps plein + accueil qualitatif/convivial hors des préjugés sur les autres galeries (marchandes)</li> <li>- Pas de thème spécifique pour la galerie : éclectique, tout domaine artistique, tout public</li> <li>- Public fidèle (30 ans d'existence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie qui uniformise certains services, notamment la communication, le matériel et les moyens déployés donc très peu de liberté créative sur les supports de communication par exemple</li> <li>- Manque de moyens techniques et technologiques (logiciels, connexion internet instable, pas de locaux pour entreposer les œuvres...)</li> <li>- Subventions 100% publiques → forte dépendance aux décisions de l'Etat</li> <li>- Finances basses : pas d'évolution, stagnante depuis plusieurs années maintenant</li> <li>- Équipe peu nombreuse (2 personnes) : pas de médiateur ni de chargé(e) de communication</li> <li>- Public défini, "type" → besoin d'élargir, viser de nouveaux publics</li> </ul>
<b>Opportunities (Opportunités)</b>	<b>Threats (Menaces)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancrage dans la vie politique des collectivités territoriales : soutien de la municipalité financier et matériel (lieu)</li> <li>- Proximité géographique avec d'autres équipements municipaux (Mon Ciné, CRC), des associations (Maison de la Poésie Rhône-Alpes, Arts du récit) et même des institutions (Université Grenoble Alpes)</li> <li>- Proximité avec les habitants → possibilité d'enranger un système d'échanges avec les visiteurs et les locaux (interviews de visiteurs, partages d'expérience....)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pandémie et mesures gouvernementales (confinement, fermeture, règles sanitaires)</li> <li>- Art contemporain considéré comme domaine inaccessible ou incompréhensible → réputation à défaire/déconstruire</li> <li>- Bâtiment souvent qualifié "d'invisible", en renforcement ou pas assez mis en valeur (pas d'indications dans les rues, manque de signalétique précise)</li> </ul>

**Annexe 4 - Répartition des dépenses du budget culturel de la ville de Saint-Martin-d'Hères par service.** Données fournies et évaluées par la Direction des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères.



**Annexe 5 - Budget de dépenses en fonctionnement de l'Espace Vallès.** Données fournies et évaluées par la Direction des affaires culturelles de Saint-Martin-d'Hères.



# Annexe 6 - Délibération du conseil municipal, séance du 27 avril 2021 n°18, concernant la création de l'artothèque à l'Espace Vallès. Document de 4 pages.



République Française • Ville de Saint-Martin-d'Hères •

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 03 MAI 2021

ID : 038-213804214-20210427-27042021\_8-DE

Direction des affaires culturelles

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 AVRIL 2021

N°8

Le 27 avril 2021 à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 21 avril 2021, et dont les membres ont été dûment informés des modalités de réunion lors de la convocation, s'est assemblé sans présence du public en séance mixte (présentiel en Salle Benoît Frachon, située en maison communale, et visioconférence), retransmise en directe, conformément aux dispositions des articles 6 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et 6-II de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

### Présent(s) :

Monsieur David QUEIROS, Madame Michelle VEYRET, Madame Leah ASSALI, Monsieur Thierry SEMANAZ, Monsieur Brahim CHERAA, Monsieur Franck CLET, Madame Marie-Christine LAGHROUR, Monsieur Christophe BRESSON, Madame Nathalie LUCI, Monsieur Kristof DOMENECH, Madame Claudine KAHANE, Monsieur Pierre GUIDI, Monsieur Jean CUPANI, Madame Monique DENADJI, Monsieur Colin JARGOT, Madame Elisabeth PEREIRA, Monsieur Christophe JORQUERA, Monsieur Abdelhalim BENLAKHLEF, Madame Mitra REZAÏ, Monsieur François ROQUIN, Madame Frédérique FERRANTE, Monsieur Saïd BOUDJEMA, Monsieur Georges OUDJAUDI, Monsieur Abdelaziz GUESMI, Madame Marie COIFFARD, Monsieur Philippe CHARLOT, Madame Claire MENUT

### Absent(s) :

Monsieur Jérôme RUBES, Monsieur Fabien SPUHLER, Madame Diana KDOUH, Madame Elisabeth HERNANDEZ, Madame Nicole ALLOSIO, Monsieur David SAURA

### Pouvoir(s) :

Madame Christiane KESSLER a donné pouvoir à Monsieur Brahim CHERAA, Madame Claire FALLET a donné pouvoir à Monsieur Christophe BRESSON, Monsieur Alain SEGURA a donné pouvoir à Madame Claudine KAHANE, Madame Nathalie PUYGRENIER a donné pouvoir à Monsieur Franck CLET, Madame Nora WAZIZI a donné pouvoir à Madame Marie COIFFARD, Monsieur Jean-Charles COLAS-ROY a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHARLOT pour les représenter et voter en leurs lieu et place.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Michelle VEYRET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article 6-IV de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, les organes délibérants des collectivités territoriales délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent, quorum apprécié compte tenu des membres présents dans les différents lieux de réunion (en visioconférence ainsi qu'en présentiel) et les membres de ces organes peuvent être porteurs de deux pouvoirs chacun.



Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

**Objet :**

Culture - Espace Vallès : création d'une artothèque à vocation non commerciale au sein de la galerie municipale d'art contemporain et approbation du règlement intérieur afférent au fonctionnement de l'artothèque et au nouveau service de prêt gratuit des œuvres d'art acquises.

**Vu** la délibération n° 2 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du budget primitif du budget principal 2021 de la ville,

**Vu** la délibération cadre de la politique culturelle 2020-2026 prise en Conseil municipal du 26 janvier 2021,

**Vu** la délibération n°37 du Conseil municipal en date du 25 juin 2019 sur la gratuité de l'inscription à la Médiathèque pour tous et sur l'actualisation des pénalités de retard,

**Vu** la décision modificative n°2013/61 relative à la régie de recettes du service Bibliothèque municipale de la ville,

**Considérant** qu' à travers une stratégie de démocratisation culturelle, la Ville souhaite démocratiser l'art contemporain via un projet de création d'artothèque qui permettrait de rendre accessible l'art contemporain à tous les citoyens et de sensibiliser un nouveau public en proposant le prêt gratuit d'œuvres d'art contemporain,

**Considérant** que les actions propres aux artothèques (repérage artistique, mise à disposition des œuvres, diffusion et médiation) proposent au public une nouvelle pratique artistique et un nouveau rapport aux œuvres,

**Considérant** la programmation annuelle de cinq expositions d'œuvres à l'Espace Vallès ainsi que ses actions de sensibilisation en direction des publics : l'Espace Vallès par ses missions et par ses moyens présente des atouts certains en matière de gestion d'une artothèque en termes de programmation, de lieu de valorisation et de conservation comme de diffusion et de médiation,

**Considérant** par ailleurs que ce projet d'artothèque occasionnera l'opportunité pour la Ville de valoriser l'Espace Vallès ainsi que son rayonnement sur le territoire d'une part et, d'apporter aux artistes qui y sont programmés visibilité et soutien à la création d'autre part,

**Considérant** que la création d'une artothèque à vocation non commerciale à l'Espace Vallès s'appuiera sur une collection patrimoniale artistique et historique constituée à partir de la programmation des œuvres d'art exposées dans sa galerie ; les œuvres de l'artothèque seront accessibles, via le service de prêt gratuit existant sur le réseau de la médiathèque,

**Considérant** que la ville de Saint-Martin-d'Hères, à travers sa délibération cadre, souhaite développer la démocratie culturelle en encourageant et en valorisant la participation et l'implication des Martinérois dans des projets culturels ; la sélection des œuvres d'art sera opérée selon une démarche participative associant les usagers de l'Espace Vallès,



**Considérant** qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de l'artothèque qui définit les modalités de son fonctionnement, les conditions de prêt à titre gratuit de ses œuvres d'art ainsi que la procédure sur les pénalités financières et les tarifs qui seront appliqués à tout emprunteur en cas de retard, de détérioration ou de non retour des œuvres prêtées :

Facturés à l'emprunteur	Tarifs des pénalités de retard de la Médiathèque appliqués à partir du		Tarif de remboursement pour non-restitution de l'œuvre à partir du	Montant forfaitaire pour frais de réparation en cas de casse ou de détérioration accidentelle du cadre	Tarif de remboursement pour dégradation irréversible, perte ou non-restitution de l'œuvre
	22 <sup>ème</sup> jour	36 <sup>ème</sup> jour	70 <sup>ème</sup> jour		
	1 Euro	2 Euros	Valeur de l'œuvre encadrée indiquée dans la fiche ou le contrat de prêt	70 Euros	Valeur de l'œuvre encadrée indiquée dans la fiche ou le contrat de prêt

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document contractuel permettant d'une part et dans le respect du cahier des charges l'acquisition des œuvres d'art sélectionnées auprès des artistes et, d'autre part le prêt gratuit de ces œuvres d'art aux représentants des personnes morales (publiques ou privées) inscrites à la Médiathèque.

**APPROUVE**

Le règlement intérieur de l'artothèque.

L'application des tarifs de l'artothèque relatifs aux pénalités de retard sans distinction de supports :

- à partir du 22<sup>ème</sup> jour de retard **1 Euro**
- à partir du 36<sup>ème</sup> jour de retard **2 Euros**
- à partir du 70<sup>ème</sup> jour de retard **Remboursement intégral de l'œuvre.**

L'application d'un tarif forfaitaire d'un montant de **70 Euros** demandé à l'emprunteur pour les frais de réparation en cas de détérioration, de casse ou de rayures du cadre ou de la vitre de l'œuvre d'art prêtée.

Le remboursement intégral demandé à l'emprunteur en cas de dégradation irréversible, perte ou non restitution de l'œuvre d'art encadrée dont la valeur est indiquée sur chaque fiche de prêt ou contrat de prêt qu'il aura signé.

**DIT**

Que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville pour :

- l'encaissement des pénalités de retard via la régie de recettes de la Médiathèque pour les œuvres d'art non restituées à l'issue de la période de prêt,
- l'application du tarif forfaitaire et du remboursement intégral en cas de détérioration, de non-restitution ou de perte définitive des œuvres d'art empruntées.

**INDIQUE**



Que le montant correspondant aux frais de réparation ou de remboursement de l'œuvre d'art sera facturé par le service financier de la Ville à l'emprunteur qui s'en acquittera auprès du Trésor public. Une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de l'œuvre à partir du 70ème jour de retard.

***La délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

David QUEIROS,  
Maire



David QUEIROS  
Maire,

**Annexe 7 - Règlement intérieur de l'artothèque Vallès.** Validé par le conseil municipal le 27 avril 2021. Chaque adhérent devra remplir et signer ce règlement pour emprunter à l'artothèque. Document de 3 pages.

Espace Vallès  
CQ/FG/BB

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le 
ID : 038-213804214-20210427-27042021_8-DE

## Règlement intérieur *Artothèque Vallès*

### Présentation

L'artothèque a le même fonctionnement qu'une bibliothèque, mais au lieu d'emprunter des livres, vous empruntez des œuvres d'art originales (peintures, photographies, estampes, aquarelles...).

Particulier, établissement scolaire, collectivité, entreprise ou association peuvent emprunter des œuvres pour les accrocher dans leur salon, classe, espace d'accueil, bureau...et ainsi prendre le temps de les apprécier au quotidien, de changer régulièrement les œuvres et de vous familiariser par cette occasion à l'art contemporain.

L'artothèque fonctionne grâce à un fonds d'œuvres acquis par la ville de Saint-Martin-d'Hères autour de la programmation de l'Espace Vallès.

Toutes les œuvres sont revêtues d'une fiche d'identification de la Ville et portent un numéro d'immatriculation qui est reproduit aux catalogues et au registre d'inventaire.

### Modalités d'inscription

#### Pour les personnes physiques :

- être majeur,
- avoir une carte d'adhérent de la médiathèque à jour,  
Toute inscription à l'artothèque vous inscrit automatiquement au réseau SITPI des médiathèques et vous permet d'emprunter des œuvres d'art ET des documents (livres, DVD, CD, jeux vidéo, liseuse, etc...).
- Attention :** L'adhérent ne peut présenter une autre carte que la sienne pour emprunter et restituer les œuvres.
- fournir une photocopie d'une pièce d'identité,
- fournir un RIB (en cas de dégradation ou de perte de l'œuvre empruntée),
- signer la fiche de prêt sur laquelle figurent le titre, la durée de l'emprunt, la date de restitution, la valeur et le constat d'état de l'œuvre,
- toute œuvre non restituée sera facturée à l'emprunteur à la hauteur de sa valeur,
- dater et signer ce règlement intérieur.

*(Vous devez signaler au plus tôt tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques auprès de l'artothèque).*

#### Pour les associations, collectivités ou entreprises:

- fournir un courrier de demande de prêt du représentant légal,  
Toute inscription à l'artothèque vous inscrit automatiquement au réseau de la médiathèque et vous permet d'emprunter des œuvres d'art ET des documents (livres, DVD, CD, jeux vidéo, liseuse, etc...).
- signer un contrat sur lequel figurent le titre, la durée de l'emprunt, la date de restitution, la valeur et le constat d'état de l'œuvre.
- toute œuvre non restituée sera facturée à l'emprunteur à la hauteur de sa valeur.
- dater et signer ce règlement intérieur.

## Modalités d'emprunt

Les emprunts d'œuvres ont lieu à titre gratuit. Afin de respecter le principe de rotation des œuvres, la durée d'emprunt de celles-ci ne peut excéder un mois.

Un catalogue virtuel est consultable à l'Espace Vallès, sur le portail culturel de la ville de Saint-Martin-d'Hères et intégré au réseau SITPI des bibliothèques.

Le retrait et le retour de l'œuvre s'effectuent uniquement à l'Espace Vallès, pendant ses heures d'ouverture. L'œuvre devra être rendue dans son emballage d'origine.

Dans la salle de prêt, les œuvres ne peuvent être manipulées directement par le public. Il est demandé à l'emprunteur de faire appel aux agents de l'Artothèque Espace Vallès pour le décrochage et la manipulation des œuvres.

L'emprunteur qui, à la prise de possession, constate un défaut dans l'œuvre, doit le signaler et le faire mentionner aussitôt pour s'éviter toute responsabilité.

Une fois que l'emprunteur a choisi l'œuvre, l'Espace Vallès l'enregistre, puis l'emballage pour le transport. Pendant le transport, l'emprunteur s'engage à ne jamais laisser l'œuvre sans surveillance.

L'emprunteur et l'Espace Vallès constatent ensemble son état de retour.

## Conservation des œuvres

**L'emprunteur est tenu de respecter les précautions suivantes:**

- veiller à ce qu'aucun choc ne vienne endommager l'œuvre ou son encadrement,
- ne pas accrocher les œuvres à l'extérieur, ni au-dessus d'une source de chaleur, ni au contact direct des rayons du soleil et de la lune,
- ne pas utiliser de produit pour nettoyer l'œuvre ou son encadrement,
- ne pas prêter les œuvres à un tiers,
- ne pas désencadrer les œuvres,
- les vitres ou verres cassés ne doivent pas être remplacés par l'emprunteur (dans ce cas, il prend contact avec l'artothèque qui lui indiquera la démarche à suivre).

## Responsabilité

Les œuvres sont sous la responsabilité de l'emprunteur à compter de leur départ de l'Espace Vallès jusqu'à leur restitution, transport compris.

## En cas de non-restitution, de détérioration, ou de perte de l'œuvre

La date de restitution des œuvres est fixée d'un commun accord et est inscrite sur le contrat.

Si les œuvres ne sont pas restituées au terme de la période de prêt indiquée, des pénalités de retard d'un montant de :

- 1€ à partir du 22<sup>ème</sup> jour de retard,
- puis 2€ à partir du 36<sup>ème</sup> jour de retard seront facturées à l'emprunteur.
- A partir du 70<sup>ème</sup> jour de retard, l'œuvre prêtée est considérée comme non restituée et sera facturée à hauteur de son prix (valeur de l'œuvre lors de son acquisition, encadrement compris – valeur qui figure dans le contrat).

En outre, tout emprunteur ne pourra plus être admis au bénéfice de nouveaux prêts jusqu'à ce qu'il ait régularisé sa position à l'égard de l'Espace Vallès.

En cas de casse accidentelle de l'encadrement, de la vitre, de rayures, une somme forfaitaire de



Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le   
ID : 038-213804214-20210427-27042021\_8-DE

70 € sera demandée à l'emprunteur au titre des frais de réparation.

En cas de dégradation irréversible (si la restauration n'est pas possible), de perte ou de non-restitution de l'œuvre, celle-ci devra être remboursée par l'emprunteur à hauteur de son prix (valeur de l'œuvre lors de son acquisition, encadrement compris – valeur qui figure dans le contrat).

Après la 3ème lettre de relance, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de l'œuvre.

### **Droit d'auteur**

L'artothèque n'a pas pour vocation de vendre les œuvres, mais de les prêter.

Les œuvres proposées par l'artothèque sont prêtées pour un usage exclusivement privé.

L'emprunteur s'engage à ne pas organiser de diffusion publique des œuvres, ni ne les prêter à une tierce personne.

Conformément à l'article L. 122-4 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédure que ce soit, à des fins commerciales, est strictement interdite. Tout contrevenant s'expose à des sanctions civiles et pénales.

Le présent règlement est affiché d'une manière permanente dans les locaux de l'Espace Vallès.

---

Je soussigné(e) ..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'artothèque et en accepte l'intégralité des clauses.

Fait en deux exemplaires.

Date et signature de l'adhérent(e):

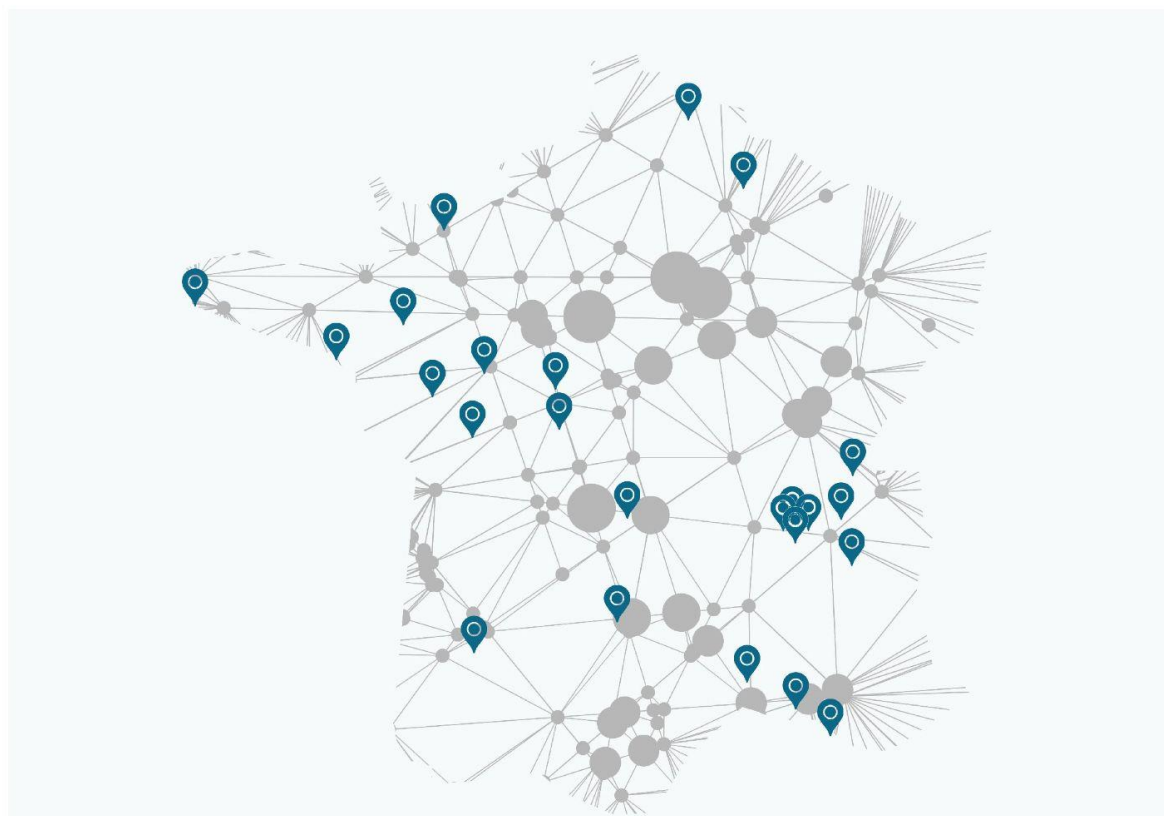
**Annexe 8 - Liste et carte des artothèques françaises membre de l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA).**  
Captures d'écrans issues du site internet de l'association, 1 avril 2021.

artothèques



## Les Artothèques

- Angers
- Angoulême
- Annecy
- Brest
- Caen
- Chambéry
- Châtelleraut
- Compiègne
- de l'Aisne
- FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine
- Grand Est/plus vite
- Grenoble
- Hellemmes/Lille
- Hennebont
- Istres-Ouest Provence
- La Rochelle
- Lot
- Lyon
- Marseille
- Morlaix, Les Moyens du Bord
- Nantes
- Nîmes
- Pessac
- Poitiers
- Roche sur Yon
- Saint-Fons
- Saint-Priest
- Villefranche-sur-Saône
- Villeurbanne
- Vitré



**Annexe 9 - Charte des artothèque rédigée par l'ADRA.** Approuvée par l'AG extraordinaire du 25 septembre 2008 et mise à jour par l'AG du 20 novembre 2020. Document de 3 pages.



## **Charte des artothèques ADRA**

(engagements, responsabilités, champs d'investigation)

Né à Berlin au tout début du XXème siècle, le concept d'artothèque s'est répandu et institutionnalisé en France dans les années 1980. Il offre à chacun la possibilité de découvrir les œuvres d'art contemporain, mais plus encore de vivre avec elles, dans l'intimité quotidienne d'un lieu de vie ou de travail.

La constitution d'une collection et le prêt des œuvres sont les piliers du fonctionnement des artothèques. Cependant, leur action ne peut se concevoir sans la synergie qui s'établit entre les projets menés avec les artistes, expositions ou productions, et la mise en place d'actions de médiation et de formation dirigées vers les publics.

C'est bien la combinaison de ces différents éléments - y compris et surtout le dialogue entretenu quotidiennement avec les emprunteurs - qui permet aux artothèques d'être au plus près de leur double objectif de soutien à la création et de sensibilisation des publics.

### **Une grande diversité des modes de gestion pour une mission de service public**

Les modalités de fonctionnement des artothèques ADRA peuvent être diverses. Qu'elles soient adossées à des institutions – bibliothèques et médiathèques, musées, centres d'art, écoles d'art, etc. – ou au contraire implantées de façon autonome, elles possèdent pour plus petit dénominateur commun la constitution de fonds publics d'art contemporain destinés à circuler sous la forme de prêts auprès de publics variés.

Inscrites dans les politiques culturelles des collectivités locales qui les soutiennent, et pour beaucoup d'entre elles accompagnées également par l'État, ces institutions décident de souscrire aux conditions suivantes :

- la définition d'un projet culturel et artistique donnant à lire les axes de la collection et ceux de la programmation artistique (programmation d'expositions, production, publication, etc.), ainsi que la définition des actions de médiation ;
- un budget annuel d'acquisition ;
- un budget annuel de fonctionnement permettant la mise en place du programme artistique et culturel ;
- la capacité à gérer la collection dans des conditions professionnelles de conservation, de documentation scientifique et de diffusion ;
- la mise en place d'outils et de temps d'évaluation.

### **La collection, clef de voûte de l'action des artothèques**

Fonds publics destinés à investir les lieux de vie, les collections d'artothèques permettent d'être au plus près des œuvres et des personnes. Cette relation singulière conduit à réinventer les modalités de fonctionnement au quotidien et à prendre en compte le territoire.

En perpétuelle édification, les collections d'artothèques constituent bien le socle de leur activité. Elles sont le reflet d'un engagement fort et durable à l'égard de la création. Quelles que soient les modalités d'acquisition qui président à leur constitution – collégialité ou choix personnalisé du responsable –, elles donnent à lire le projet artistique et culturel de leur structure. La qualité des acquisitions et des productions, intimement liée à la capacité d'expertise et à l'engagement du directeur et du comité technique d'achat (constitué de professionnels de l'art), demeure la référence pour le développement des artothèques.

Ces collections s'attachent à prendre en compte en toute liberté la pluralité des productions et des pratiques artistiques contemporaines. Leur inscription dans le paysage de l'art actuel est aussi bien d'ordre régional que national et international. Une de leurs spécificités réside dans l'investigation du champ du multiple (œuvres multiples de tout type : estampe, photographie, vidéo, multimédia, livres d'artistes, volumes etc.), sans exclure les œuvres uniques. Ces collections sont marquées par une forte volonté de transmettre des démarches artistiques et les situer historiquement. Selon les normes en vigueur (Loi Musées 2002), les artothèques sont responsables de la conservation des œuvres qu'elles collectionnent et doivent tenir à jour les inventaires.

### **La production et l'édition d'œuvres**

Les artothèques s'inscrivent donc dans une politique active de soutien à la création à travers leur politique d'acquisition, mais également par la programmation d'expositions, la publication de catalogues, la production d'œuvres, etc.

L'accompagnement de la création et celui de la production déterminent la vie d'une institution d'art contemporain. Ils constituent les éléments fondateurs de son engagement au même titre que l'acquisition.

### **Une volonté marquée de faciliter l'accès à l'art**

Le mode de fonctionnement des artothèques adhérentes à l'ADRA - basé sur l'appropriation intime et l'expérimentation des œuvres dans la durée – les conduit à interroger, dans une position de recherche fondamentale, la place de l'art dans la vie quotidienne, ainsi qu'à analyser les conditions de son existence et de sa réception.

Elles accompagnent à cette fin les projets artistiques favorisant l'avènement, la circulation et la confrontation des œuvres au réel. Dans un paysage institutionnel français marqué par une diversité des modes d'action, les collections d'artothèques privilégient la capacité des œuvres à circuler, à se confronter au monde et à y agir, autant que leur valeur patrimoniale.

Les artothèques mettent au cœur de leur mode de fonctionnement l'expérience de l'œuvre. Expérimenter l'œuvre dans la durée, dans la variété des moments de la vie, dans sa capacité à exister

dans des contextes variés, y compris celui de la rencontre, de la confrontation à la réception, tels sont les axes fondamentaux présidant à la médiation de l'art dans les artothèques.

Le mode de fonctionnement des artothèques est en soi un mode de médiation de l'art, ce qui n'empêche pas ces structures de mettre également en place un certain nombre d'actions spécifiques : conduite de projets mettant en jeu la réception des œuvres : expositions, conférences, rencontres entre les artistes et les publics, commentaire au sens large des œuvres (notices, fiches pédagogiques...)

Outre le prêt aux particuliers et collectivités, les artothèques favorisent la circulation des œuvres sous la forme d'expositions thématiques dans des lieux divers et multiples.

### **Une inscription territoriale affirmée**

Les artothèques entretiennent un rapport direct au territoire : leur action s'appuie sur des réseaux de partenaires qui représentent la société dans toute sa diversité.

L'Éducation Nationale, les établissements de santé, les entreprises, l'environnement carcéral, les populations des quartiers prioritaires, les populations isolées figurent parmi les objectifs de partenariats prioritaires des artothèques. Leurs actions investissent au quotidien des territoires excédant largement les frontières de leur ville d'accueil pour s'étendre à celles des départements ou des régions.

Les artothèques développent des collaborations avec les centres d'art contemporain, les FRAC, les Écoles d'art et autres structures culturelles contribuant ainsi à la mise en place de réseaux actifs pour une politique culturelle au service de tous dans le cadre d'une mission de service public.

Les membres institutionnels de l'ADRA s'engagent à mobiliser tous leurs moyens pour mettre en œuvre ce texte dans leur artothèque et à informer l'ADRA s'il ne peut l'être.

Le.....

Nom de l'institution : .....

Nom du responsable signataire : .....

Approuvé par l'AG extraordinaire de l'ADRA du 25 septembre 2008. Mis à jour par l'AG du 20 novembre 2020

**Annexe 10 - Contrat d'achat d'une œuvre d'art par la commune de Saint-Martin-d'Hères.**  
Cette convention est signée conjointement entre la Mairie et l'artiste pour que l'artothèque puisse acquérir l'œuvre et avoir l'autorisation de la reproduire et de la représenter. Document de 4 pages.

**ACHAT d'une œuvre d'art  
par la commune de SAINT-MARTIN-D'HERES  
et autorisation de reproduction et de représentation**

-  
Contrat

Conclu entre :

La commune de Saint-Martin-d'Hères  
Forme juridique : collectivité territoriale  
Dont le siège est à : Maison communale de Saint-Martin-d'Hères  
11 avenue Ambroise Croizat, 38400 Saint-Martin-d'Hères  
Représenté par son maire en exercice

ci-après dénommée « **La Commune** »

ET

**M./Mme....., artiste / ayant droit**

Adresse :

N° SIRET/SIREN :

N° immatriculation à la Maison des Artistes :

N° immatriculation à l'AGESSA :

N° de Sécurité sociale :

Artiste adhérent à l'ADAGPE : OUI N°..... / NON

Ci-après dénommé « **L'Artiste ou son représentant** »

## **PRÉAMBULE**

La commune de SAINT-MARTIN D'HERES procède à l'acquisition d'œuvres qu'elle confie à l'artothèque - Espace Vallès.

La mission de l'artothèque Espace Vallès se fonde sur la constitution d'un fonds d'œuvres, destiné au prêt et à d'éventuelles expositions au public. Ces acquisitions visent, par un travail de médiation culturelle, à contribuer à la sensibilisation du grand public à l'art d'aujourd'hui et à encourager les créateurs en activité. Pour mener à bien ses missions, l'artothèque doit pouvoir valoriser son fonds à l'aide de tous les moyens de communications qui sont à sa disposition.

La commune de SAINT MARTIN D'HERES entend obtenir confirmation de l'autorisation de reproduction et de représentation des dites œuvres dans le cadre de la valorisation de son fonds.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **Article 1 – Œuvre(s) objet de l'autorisation**

L'œuvre objet de la présente convention est la suivante :

Titre / Intitulé :  
Date de l'acquisition :  
Description de l'œuvre :  
Date de réalisation :  
Technique :  
Support :  
Dimensions :  
N° tirage :

### **Article 2 - Propriété de(s) l'œuvre(s)**

La propriété matérielle de l'œuvre ou les œuvres mentionnée(s) précédemment, a (ont) intégré la collection publique de la Commune.

Le transfert de propriété matérielle et intellectuelle de(s) l'œuvre(s) et des risques s'est opéré au moment de la livraison de l'œuvre à l'artothèque – Espace Vallès. L'(es) œuvre(s) est (sont) destinée(s) à être prêtée(s) au public adhérent conformément aux modalités de fonctionnement fixées dans le règlement intérieur de l'artothèque.

### **Article 3 - Autorisation de reproduction et de représentation**

#### **3.1 Destination**

L'Artiste ou son représentant dûment mandaté à cet effet autorise la reproduction et la représentation de(s) œuvre(s) aux fins d'assurer la promotion des expositions et de la politique artistique de la Commune, limitativement énumérés comme suit :

Les droits de reproduction susvisés comprennent :

- le droit de reproduire tout ou partie de l'œuvre dans un catalogue ou dans tout autre

ouvrage édité par la Commune dans le cadre de ses activités liées à l'artothèque.

- le droit de reproduire tout ou partie de l'œuvre sur tous supports de communication (affiches, flyers, invitations, signets, dossiers de presse, dossiers de présentation), strictement destinés à la promotion de l'œuvre ou des ouvrages dans lesquels l'œuvre est reproduite, y compris à des fins de représentation de l'œuvre sur le réseau internet.

Les droits de représentation susvisés comprennent :

- le droit de représenter l'(es) œuvre(s), en intégralité ou par extraits, sur le site Internet de la ville de Saint-Martin-d'Hères et du réseau des bibliothèques de la Commune dans un format moyenne définition (n'excédant pas 300 dpi).
- le droit de représenter tout ou partie de(s) œuvre(s), en intégralité ou par extraits, lors de représentations publiques (notamment mais pas restrictivement : expositions, projections, ...) de l'œuvre dans le cadre d'actions de médiation culturelle et de présentation publique fixées par l'artothèque-Espace Vallès.

Il est rappelé que si l'Artiste est membre de la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), il fait apport à cette dernière de l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation sur ses œuvres. L'Artiste ou son représentant déclare toutefois avoir obtenu l'accord exprès de l'ADAGP pour autoriser le Cocontractant à procéder aux exploitations visées au présent article. Toute autre utilisation des œuvres de l'Artiste, notamment à des fins commerciales, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'ADAGP (<http://www.adagp.fr>)

### **3.2 Durée**

La présente autorisation est consentie pour toute la durée de la protection actuellement accordée et qui sera accordée dans l'avenir aux auteurs, à leurs successeurs, héritiers et ayants droits par les dispositions législatives ou réglementaires ainsi que par les Conventions internationales quel que soit le motif d'une extension ou d'une prorogation de la durée de protection et même si une telle mesure est motivée par des considérations propres à la personne des auteurs.

### **3.3 Territoire**

La présente autorisation est donnée pour le monde entier.

### **Article 4 - Garantie donnée par l'Artiste**

L'Artiste ou son représentant garantit la Commune contre tous troubles, revendications et évictions quelconques, l'exercice paisible des droits cédés et s'engage envers elle à la défendre contre toutes atteinte qui lui serait portée.

L'Artiste ou son représentant assure et garantit qu'il n'a introduit dans son œuvre aucune reproduction ni aucun élément d'aucune sorte susceptible de violer les droits de tiers quel qu'en soit la nature (droits d'auteur, droits de marque, droits de la personnalité, droit à l'intimité de la vie privée, droit de propriété...). Il garantit la Commune contre toute réclamation, revendication et/ou action à ce sujet.

L'Artiste ou son représentant déclare pouvoir librement disposer de ses droits et consentir la présente autorisation.



**Article 5 - Prix d'acquisition de l'œuvre et des autorisations**

L'œuvre est acquise par la Ville pour la somme de : .....TTC

Cette somme comprend le transfert de la propriété matérielle de l'œuvre telle que décrite à l'article 2.

Concernant les droits de reproduction et de représentation décrits à l'article 3, et en considération de la mission d'intérêt général de l'artothèque - Espace Vallès de la ville de SAINT-MARTIN-D'HERES, la présente autorisation est accordée par l'Artiste ou son représentant à titre gracieux pour toute la durée de la convention (article 3.4).

**Article 6 - Droit moral**

Le nom complet de l'artiste sera mentionné lors de toute représentation ou reproduction de l'œuvre faisant l'objet des présentes.

Pour les artistes adhérents à l'ADAGP, toute reproduction ou représentation des Œuvres devra être accompagnée du nom de l'artiste, du titre de l'Œuvre et de la mention « © ADAGP Paris » suivie de la date de publication.

**Article 7 - Litiges**

La loi française est compétente pour connaître des litiges nés de la présente convention..

Tout différend né de la validité ou de l'exécution de la présente convention sera soumis au préalable à la médiation dans le respect du décret n° 2015-282 du 11 mars 2015 relatif à la résolution amiable des différends.

Fait à ....., le .....

L'artiste ou son représentant dûment mandaté  
(annexer le mandat)

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-D'HERES  
Son maire en exercice

**MOTS-CLÉS** : art contemporain, artothèque, galerie, politiques culturelles.

### **RÉSUMÉ**

En trente ans d'existence, l'organisation de l'Espace Vallès n'a pas changé, tout comme son appartenance politique. Cette galerie municipale d'art contemporain située à Saint-Martin-d'Hères (Isère, France) a pourtant souhaité se renouveler en mettant en place une artothèque. Grâce aux missions de communication, médiation et administration qui m'ont été confiées pendant mon stage de janvier à juin 2021, j'ai pu me questionner sur ce que ce projet allait changer pour la galerie, en termes d'application d'une politique culturelle précise, de valeurs défendues par la structure mais aussi en termes de communication. Tout cela autour d'une problématique précise : comment la création d'une artothèque peut-elle redynamiser l'image d'une galerie municipale ?

**KEYWORDS** : contemporary art, art library, gallery, cultural policies.

### **ABSTRACT**

In its thirty years of existence, the organisation of the Espace Vallès has not changed, neither did its political affiliation. Yet, this art gallery owned by the city of Saint-Martin-d'Hères (Isère, France) wanted to renew itself by implementing an art library to its premises. Thanks to the tasks of cultural communication, mediation and administration I had to complete during my internship between January and June 2021, I was able to ask myself about what this project was going to change for the gallery, in terms of applying a precise cultural policy, defending values but also in terms of communication. All this around a phrased problematic : to what extent does the creation of an art library can reinvigorate an art gallery's image ?

© Illustration de couverture : *Sans titre* de Dominique Lucci, 2020. Œuvre faisant partie de la future collection de l'artothèque Vallès.